



Transition à la vie adulte à la suite d'un placement jusqu'à la majorité : Portrait des suivis et des pratiques de collaboration interprofessionnelle

Mémoire

Gabriel Bernard

Maîtrise en psychologie - avec mémoire
Maître ès arts (M.A.)

Québec, Canada

Résumé

Contexte : La transition à la vie adulte est une étape cruciale et parfois difficile du développement des jeunes adultes. Cela est d'autant plus vrai pour ceux ayant des besoins particuliers : c'est, entre autres, le cas des jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité sous la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ) ou la Loi sur la justice pénale pour les adolescents (LSJPA). L'atteinte de l'âge adulte est un point tournant dans la vie des adolescents placés, puisqu'elle marque la fin du placement en milieu substitut et soulève l'enjeu de la perte du réseau de soutien du milieu de placement. Qu'est-ce qui leur arrive à la fin de leur placement? Quels sont leurs parcours et quelles sont leurs sources de soutien? Qu'arrive-t-il de leur réseau social? Comment se vit la transition entre l'avant et l'après placement? Dans quelle mesure y a-t-il une continuité des suivis et des sources de soutien? La présente recherche qualitative vise à répondre à ces questions en brossant le portrait de la transition à la vie adulte des jeunes placés jusqu'à majorité, de leurs suivis et des pratiques de collaboration interprofessionnelle autour d'eux. Participants : L'étude comprend trois groupes de participants. Un groupe de jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité, un groupe d'intervenants du réseau de la protection de la jeunesse et un groupe d'intervenants du réseau communautaire. Méthodologie : des entrevues individuelles semi-dirigées ont eu lieu et ont été transcrites en verbatims, lesquels ont été analysés à l'aide du logiciel Nvivo de manière inductive et déductive. Résultats : La transition à la vie adulte des jeunes placés jusqu'à majorité est une expérience difficile. Les jeunes adultes de l'étude ont manqué de soutien et de repère à la fin du placement. Ils ont tous expérimenté une période d'instabilité et ont manqué de préparation à la vie adulte. Les intervenants des deux milieux désirent davantage de moyens de collaboration. Conclusion : Les participants suggèrent que les programmes de préparation à la vie adulte, notamment le programme qualification jeunesse, soient bonifiés en durée et en accessibilité. Les intervenants des deux milieux suggèrent une plus grande ouverture du milieu de la protection de la jeunesse envers le milieu communautaire.

Abstract

Context: Transitioning to adulthood is a crucial and sometimes difficult process of youth's development, especially for those with special needs. This is the case of children that have been placed under state care until majority under the youth protection act or the youth criminal justice act. Reaching adulthood for those children implies a loss of the support system that has been built within state care facilities. Leaving state care is a major turning point for those young adults. What happens to them after that? What is their journey? To whom do they turn for building a new support system? What happens of their social network? What is the experience of transitioning to adulthood in this context? Is there a before and an after? Is there any continuity in the services available to them? The aims of this qualitative research are to find answers to these questions, while portraying the transition to adulthood of youth that have been under state care until majority, and to identify interprofessional collaborative practices of the actors surrounding them. Participants: Three groups of participants took part in the study. One is composed of young adults that have been placed under state care until majority. A second group is composed of youth protection system workers. The third group is composed of community workers. Methods: Semi-directed individual interviews took place and have been transcribed in verbatims, which have been analyzed inductively and deductively using Nvivo program. Results: Transition to adulthood of young adults that have been placed under state care is a rough experience. Participants from group 1 lacked support after leaving state care. They all experienced instability and a lack of preparation. Workers from groups 2 and 3 want more collaboration within themselves and with their counterparts. Conclusion: Participants suggest that the accessibility and duration of the *programme qualification jeunesse* need to be improved. Workers from groups 2 and 3 suggest that the openness from the youth protection system towards the community workers and organisms need to be improved.

Table des matières

Résumé	ii
Abstract.....	iii
Liste des figures, tableaux, illustrations	vi
Liste des abréviations, sigles, acronymes	vii
Remerciements	x
Introduction	1
Organisation du mémoire	2
Chapitre 1 : État des connaissances.....	3
1.1. La prise en charge : implications sur la santé mentale	3
1.2. Le placement et la transition : implications sur le réseau de soutien	5
1.3. Point tournant : la transition à l'âge adulte.....	7
1.4. La stabilité résidentielle : une vulnérabilité	10
1.5. La collaboration interprofessionnelle.....	11
1.6. Objectifs	15
Chapitre 2 : Méthode	18
2.1. Participants et critères de sélection	18
2.2. Recrutement	20
2.3. Collecte de données.....	21
2.4. Consentement et éthique	21
2.5. Thèmes d'entrevue	22
2.6. Procédures	25
Chapitre 3 : Résultats.....	27
3.1. Historique de placement et vécu	27
3.1.1. <i>Milieu familial</i>	27
3.1.2. <i>Déplacements</i>	29
3.1.3. <i>La vie commune en placement</i>	30
3.1.4. <i>Relations avec les intervenants</i>	32
3.1.5. <i>Avoir la loi comme parents</i>	35
3.2. L'atteinte de la majorité; coupure ou continuité?.....	37
3.2.1. <i>Fin du placement : hâte ou appréhension?</i>	41
3.2.2. <i>Projet de vie</i>	43
3.2.3. <i>Les facteurs d'une préparation à la vie adulte réussie et le PQJ</i>	43
3.3. Les difficultés, défis et forces.....	47

3.3.1.	<i>Stabilité résidentielle</i>	47
3.3.2.	<i>Itinérance, désaffiliation et consommation</i>	48
3.3.3.	<i>Difficultés financières</i>	50
3.3.4.	<i>Santé mentale</i>	52
3.3.5.	<i>Connaissance de soi lacunaire, manque d'autonomie et demande d'aide</i>	54
3.3.6.	Défis et forces des jeunes	56
3.4.	Construction et reconstruction du réseau de soutien	59
3.4.1.	<i>Soutien de la famille et amis</i>	59
3.4.2.	<i>Soutien des intervenants durant le placement (services)</i>	62
3.4.3.	<i>Collaboration interprofessionnelle durant le placement</i>	63
3.4.4.	<i>Soutien formel après le placement</i>	69
3.4.5.	<i>Collaboration interprofessionnelle après le placement</i>	73
Chapitre 4 : Discussion.....		79
4.1.	Le cap de l'âge adulte : période d'essais et erreurs	80
4.2.	L'historique de placement : les conséquences des allers-retours	82
4.3.	La préparation à la vie adulte : l'importance de la stabilité.....	84
4.4.	Difficultés et problématiques : les obstacles en cours de route	87
4.5.	CIP : bâtir des ponts, tisser des liens	90
4.6.	Commission Laurent (CSDEPJ).....	92
Conclusion		96
Bibliographie		100
Annexe A : Formulaire de consentement.....		105
Annexe B : Guides d'entrevue.....		111
Annexe C : Liste de ressources.....		118
Annexe D : Affiches de recrutement		120
Annexe E : Livres de codes		122
Annexe F : Cartes conceptuelles		132

Liste des figures, tableaux, illustrations

<i>Tableau 1. Données sociodémographiques, groupe 1</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 2. Données sociodémographiques, groupe 2</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 3. Données sociodémographiques, groupe 3</i>	<i>19</i>

Liste des abréviations, sigles, acronymes

CIP : Collaboration interprofessionnelle

CJ : Centre jeunesse

CLSC : Centre local de services communautaires

CR : Centre de réadaptation

CRUJeF : Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles

CSDEPJ : Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

CSSS : Centre de santé et de services sociaux

CRDQ : Centre de réadaptation en dépendance de Québec

CRDI : Centre de réadaptation en déficience intellectuelle

DPJ : Direction de la protection de la jeunesse

LPJ : Loi sur la protection de la jeunesse

LSJPA : Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

LSSSS : Loi sur les services de santé et les services sociaux

MSSS : Ministère de la Santé et des services sociaux

PAII 15-20 : Plan d'action interministérielle ne itinérance 2015-2020.

PASM 15-20 : Plan d'action en santé mentale du Québec 2015-2020

PJ : Protection de la Jeunesse

PQJ : Programme qualification jeunesse

*Pour tous ceux placés ou ayant été placés
durant leur enfance et qui, malgré eux, n'ont
point su se faire entendre.*

*Merci à tous les travailleurs qui portent en
leur cœur la cause des jeunes et qui se
dévouent pour leur mieux-être.*

Remerciements

J'aimerais remercier ma directrice, Marie-Claude Richard, qui a su me supporter et m'apporter les outils nécessaires à l'achèvement de ce mémoire et qui m'a accompagné et orienté tout au long de ma formation. J'aimerais remercier également ma co-directrice, Emmanuelle Careau, qui a été la première à accepter de diriger mes travaux et qui a cru en moi dès le départ. Je voudrais aussi remercier Yvan Leanza, Maya Yampolsky, Camille Brisset et Valérie Demers, ainsi que toute l'équipe du laboratoire de psychologie et cultures de l'Université Laval, avec qui j'ai eu la chance de m'ouvrir au monde de la recherche et de faire plusieurs apprentissages. Je tiens également à remercier Émélie Lavoie qui a su donner généreusement de son temps en collaborant au projet et grâce à qui l'accord inter juge a été rendu possible. Je me dois aussi de remercier mes parents pour leur soutien tout au long de mes études, spécialement mon père, Pierre Bernard, pour son exemple de discipline et de persévérance, mais également pour ses encouragements dans tous mes projets d'études. De plus, je veux remercier spécialement ma conjointe, Marianne Doyon, qui m'a soutenu tout au long de cette aventure et qui m'a encouragé au quotidien à donner le meilleur de moi-même. À vous tous, merci. Sans vous, ni ce projet ni le parcours y ayant mené n'auraient été les mêmes.

Introduction

La transition à la vie adulte peut être une période difficile pour tout jeune. Elle est connue comme une période d'exploration identitaire, pouvant mener à des conflits d'identité si elle est mal résolue ([Erikson, 1968; 1993](#)), ou être stressante ([Schwartz, 2016](#)). C'est également une période propice à la recrudescence des problématiques de santé mentale vécues en enfance ([Reinherz, Paradis, Giaconia, Stashwick, & Fitzmaurice, 2003](#)). Certaines populations sont plus vulnérables face à ces problématiques. C'est le cas des jeunes placés jusqu'à majorité dans le cadre de la loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) ou sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) ([Burns et al., 2004](#)). Ces jeunes ont tous vécu des situations difficiles en enfance ([Ministère de la santé et des services sociaux, 2018](#)) et sont donc plus à risque de vivre diverses problématiques à l'âge adulte ([Prince, Vidal, Okpych, & Connel, 2019](#)). Ce risque peut d'autant plus s'accroître s'ils ne sont pas suivis à l'âge adulte. À cet effet, le plan d'action en santé mentale du Québec 2015-2020 (PASM 15-20) recommande de compléter et de parfaire les « équipes-conseils multidisciplinaires » de deuxième ligne des centres jeunesse (CJ) ayant une expertise en santé mentale ([MSSS, 2015](#)). Aussi, les « projets de vie », soit « une projection des conditions de vie sociale et familiale jugées les plus aptes à répondre aux besoins de l'enfant et à lui offrir des liens continus et un milieu d'appartenance dans une optique de permanence », ont été étendus à tous les enfants de zéro à dix-sept ans à risque d'instabilité ([MSSS, 2010](#)). Sachant que la transition à l'âge adulte est un point tournant dans la vie des jeunes, on se demande quelles sont les retombées concrètes de ces mesures pour les jeunes adultes ayant atteint majorité et quitté les CJs. Les sujets abordés seront l'expérience de la transition à la vie adulte des jeunes en contexte de placement jusqu'à majorité, les services leur étant offerts, la continuité de ces services et la mobilisation des équipes interprofessionnelles entre l'avant et l'après du placement des jeunes sous la LPJ ou la LSJPA.

Les objectifs de la présente recherche sont de décrire les parcours de transition à la vie adulte des jeunes placés jusqu'à majorité sous la LPJ ou la LSJPA et de documenter les suivis de services et les pratiques de collaboration interprofessionnelle (CIP) qui s'actualisent au cours de leur transition. Pour ce faire, de jeunes adultes ayant récemment atteint la majorité sous la LPJ/LSJPA ainsi que des intervenants des réseaux public et communautaire ont été rencontrés en entrevues individuelles. Les manières dont les jeunes adultes perçoivent les

différents aspects de leur transition ont été recueillies pour répondre aux objectifs de la recherche. Les entretiens ont permis aux jeunes adultes de se prononcer sur les soins, les services et le soutien qu'ils ont reçus durant leur transition, ainsi que sur leur continuité. L'étude a également permis de recueillir les perceptions des intervenants sur les pratiques de CIP dans leur organisme et sur le déroulement de la transition à la vie adulte de leur clientèle. Avant de faire un retour sur les connaissances actuelles sur le sujet, l'organisation de la présente recherche sera présentée.

Organisation du mémoire

Le premier chapitre abordera l'état des connaissances sur plusieurs sujets que touche la problématique du présent mémoire. Ces sujets sont le jeune âge adulte tel que conceptualisé par Arnett ([1998](#)), les placements et leur stabilité, la santé mentale, l'instabilité résidentielle et la collaboration interprofessionnelle. En second chapitre, la méthodologie utilisée afin de répondre aux objectifs de la recherche sera présentée. Les participants y seront également présentés, de même que les organismes pour lesquels certains participants travaillent. Le troisième chapitre est dédié aux résultats. L'expérience des jeunes adultes avant, durant, et après leur placement sera explorée tout au long du chapitre, lequel s'organisera selon les différents thèmes identifiés lors de l'analyse thématique qui sera abordée au chapitre 2. Ces thèmes découlent des sujets abordés lors des entrevues semi-dirigées qui ont été guidées à la fois par les guides d'entrevue et par les participants. Au chapitre 4, une discussion fera un résumé des constats et des résultats et offrira une réflexion sur les politiques et sur les constats et recommandATIONS de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse ([CSDEPJ, 2021](#)). Cette commission a commencé après le début de la présente recherche et sera contextualisée dans le chapitre 4. Une conclusion fera ensuite office de réflexion sur la présente recherche et sur celles à venir.

Chapitre 1 : État des connaissances

Le présent chapitre permettra de contextualiser la présente recherche en exposant les résultats de précédentes recherches et divers rapports gouvernementaux. Les sujets concernant les jeunes placés seront présentés en ordre d'apparition dans le vécu des jeunes placés. Ainsi, il sera d'abord question de diverses implications pour les jeunes de leur prise en charge par l'État, spécifiquement sur la santé mentale. Il sera également question des déplacements que ceux-ci peuvent subir lors de leur placement et des conséquences que ces déplacements entraînent pour le réseau de soutien des jeunes. Il sera ensuite question la transition à la vie adulte, puis des potentielles difficultés sur le plan de la stabilité résidentielle après la fin du placement. Il sera enfin question de la collaboration interprofessionnelle.

1.1. La prise en charge : implications sur la santé mentale

Un prédicteur du bien-être des enfants placés jusqu'à majorité est le temps avant la fin permanente de leur institutionnalisation ([Shaw, 2010](#)). Le maintien et le retour en milieu familial sont deux projets de vie privilégiés ([MSSS, 2010](#)). Or, selon Shaw ([2010](#)), la présence de troubles de santé mentale, **tant chez les enfants que chez leurs parents**, limite les chances de réunification familiale, laquelle est un facteur de stabilité est souvent visée par la protection de la jeunesse. Les jeunes adultes placés jusqu'à majorité et atteints d'un quelconque trouble en santé mentale sont donc à risque de ne point être réunis avec leur famille d'origine, voire de vivre de l'instabilité. De plus, l'un des besoins des services sociaux quant aux enfants, aux adolescents et aux familles concerne la continuité. En ce sens, la nécessité d'une mise en commun de différentes expertises, spécialement dans le cas de la santé mentale, est soulignée par les instances gouvernementales ([Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2000](#)), de même que l'importance des pratiques de CIP afin d'améliorer la qualité, l'équité et l'accessibilité des soins ([Harrigan, 2000](#)). D'ailleurs, le PASM 2015-2020 du Québec avait parmi ses objectifs de fournir des services appropriés aux jeunes sous la LPJ touchés par un trouble de santé mentale et a implanté, depuis la diffusion du PASM 05-10, des équipes-conseils multidisciplinaires de deuxième ligne spécialisées en santé mentale afin d'appuyer les intervenants de première ligne dans leurs tâches et de répondre aux demandes de consultation en santé mentale ([MSSS, 2015](#)). Selon Dobson, McLarnon, Pandya et Pusch ([2021](#)), les jeunes ayant subi le plus de négligence physique sont ceux qui vivent le plus d'anxiété et de dépression, alors que les

jeunes victimes d'abus sexuels éprouvaient davantage de problématiques émotionnelles. L'histoire de vie des jeunes placés implique parfois de la maltraitance ou d'autres situations difficiles, ce qui augmente leur risque de vivre des problématiques de santé mentale. Il est entendu que les jeunes atteints de troubles de santé mentale sont plus à risque de vivre de l'instabilité ([Shaw, 2010](#)), laquelle risque de limiter le soutien des intervenants. Les jeunes sous la LPJ/LSJPA sont placés pour plusieurs motifs. Ces derniers témoignent de l'exposition à diverses problématiques en traduisant un vécu à l'enfance difficile, lequel est prédicteur de plusieurs problématiques à l'âge adulte.

En 2020-2021, on a observé 44 728 nouveaux cas pris en charge sous la LPJ. Parmi ceux-ci, 10 346 en raison d'abus physique, 9 638 de négligence, 8 659 de mauvais traitements psychologiques, 5 501 en raison de risque sérieux de négligence, 3 172 troubles de comportement sérieux, 2 951 d'abus sexuel, 2 666 en raison de risque sérieux d'abus physique et 1 715 de risque sérieux d'abus sexuel ([MSSS, 2021](#)). On remarque également que pour les troubles de comportements sérieux, contrairement aux autres motifs, il y a davantage de prises en charge chez les 13-17 ans qu'en plus bas âge ([MSSS, 2021](#)). On en comprend donc que les jeunes sous la LPJ sont fortement à risque d'avoir expérimenté diverses problématiques en enfance. Ces problématiques sont loin d'être sans impact à un âge plus avancé. En effet, Reinherz et al. ([2003](#)) notent que le début de l'âge adulte est une période où les symptômes anxieux et de dépression s'intensifient et listent les facteurs qui augmentent le risque d'être dépressif ou anxieux lors de la transition à l'âge adulte. Chez les jeunes ayant vécu de la violence familiale avant 15 ans de l'étude de Reinherz et al. ([2003](#)), la violence familiale auto-rapportée, la faible cohésion familiale et les comportements anxieux et dépressifs auto-rapportés entre 9 et 15 ans seraient des facteurs de risque significatifs de vivre un trouble dépressif caractérisé à l'âge de transition. Le grand nombre de jeunes sous la LPJ suivis par des professionnels de la santé mentale souligne l'importance de la continuité des suivis après le placement. Parallèlement, l'exposition à des facteurs de risque avant 17 ans est un prédicteur d'expériences similaires au début de l'âge adulte, comme dans le cas de l'itinérance, d'abus de substances ou de problèmes juridiques ([Prince et al., 2019](#)). Considérant les motifs de prise en charge énumérés plus tôt, on constate que les jeunes concernés par la présente étude ont été exposés à ces facteurs de risque en enfance et qu'ils sont à risque de revivre certaines problématiques, voire de la dépression, lors de leur

transition à l'âge adulte. Les jeunes souffrant de trouble dépressif caractérisé lors de leur transition à l'âge adulte sont à risque d'expérimenter une chronicité de la maladie et d'ainsi avoir un niveau de fonctionnement réduit à la vie adulte ([Reinherz et al., 2003](#)). Il est donc approprié de mettre des ressources d'aide, tant sociale, physique que psychologique, comme les équipes interprofessionnelles instaurées, à la disposition des jeunes sous la LPJ. Cela dit, on ignore ce qu'il reste de ces services une fois que les jeunes ont atteint l'âge adulte. C'est pourquoi la présente étude documente la perception de continuité des soins et services à la fin du placement des jeunes sous la LPJ/LSJPA. De plus, Magee, Guhn, Schonert-Reichl et Oberle ([2019](#)) notent que le soutien des adultes à l'école et au lieu de résidence, perçu en enfance, est lié positivement à plusieurs indicateurs de bien-être. Il est donc important d'assurer la continuité de ce soutien chez les jeunes sous la LPJ/LSJPA et de limiter ce qui lui fait obstacle, comme le déplacement des jeunes.

1.2. Le placement et la transition : implications sur le réseau de soutien

Drapeau et al. ([2015](#)) montrent que les récentes modifications de la LPJ, instaurées en juin 2006 et appliquées en juillet 2007, ont modestement réduit le nombre de milieux de vie et de changements de milieux de vie des enfants sous sa protection 26 mois après l'observation initiale. Toutefois, il demeure des questions quant aux retombés des modifications à la LPJ et à l'ajout d'un projet de vie à tous les enfants à risque d'instabilité placés sous sa tutelle à long terme. Plusieurs facteurs peuvent influencer le nombre de déplacements et le changement du lieu de résidence des jeunes placés sous la LPJ ou la LSJPA. Ces facteurs sont parfois liés aux parents biologiques : il peut s'agir de l'irrégularité des contacts avec ceux-ci et de leur consommation de drogue et d'alcool ([Hartnett, Falconnier, Leathers, & Testa, 1999](#)). Il peut aussi y avoir des conflits avec les parents d'accueil ([James et al., 2004](#)). D'autres facteurs peuvent aussi être en lien avec l'historique du jeune, comme les antécédents d'abus physiques ou sexuels à son endroit, la présence de troubles de comportements (agressivité), ainsi que des comportements destructeurs ([James et al., 2004](#)). La stabilité rapide du placement permettrait d'éviter certains effets négatifs. On remarque que les jeunes stabilisés plus tôt dans leur historique de prise en charge expérimentent moins de déplacements, demeurent moins longtemps en résidence (comme les CJs), ont moins d'incidents de type *away without official leave*, soit un manque à l'appel, sont plus souvent sous la charge d'un proche et ont moins de problèmes comportementaux

([James et al., 2004](#)). James et al. expliquent que cela suggère que les jeunes considérés à « haut risque » en CJ, en raison de la durée de leur placement, pourraient expérimenter différents modèles de déplacements au cours de leur prise en charge. Une meilleure stabilité pourrait leur être bénéfique, car le nombre de déplacement et les troubles comportementaux s'inter-influencent ([James et al., 2004](#)). Chamberlain et al. ([2006](#)) ont découvert que, lorsque le nombre de comportements problématiques excède six, les interruptions de placement se font plus nombreuses. D'autres chercheurs stipulent que l'interruption de la stabilité des placements des jeunes joue un rôle important dans leur fonctionnement et leur bien-être émotionnel après leur prise en charge ([Prince et al., 2019](#)). C'est pourquoi James et al. ([2004](#)) proposent, pour les intervenants, une formation spécifique sur le traitement des comportements perturbateurs avant que le cycle de déplacements et d'instabilité qui nuit aux jeunes ne s'installe, et ce, afin de fournir à ces jeunes un milieu propice pour développer des compétences de gestion de comportement. Une stabilité du placement leur permettrait aussi de développer une relation de confiance avec leurs intervenants et ainsi éviter de développer la croyance qu'il est risqué de dépendre des autres en raison de la perte chronique du réseau de soutien ([Morton, 2017](#)). La stabilité de placement permettrait également de diminuer la difficulté liée au manque de soutien social durable vécue par les jeunes lors du passage à la vie adulte. Cette stabilité permettrait aussi d'éviter que les jeunes se sentent abandonnés par les personnes qui prenaient soin d'eux, voire ressentent une anxiété de séparation ([Garrett, 2018](#)). La stabilité du placement est également propice à la préparation à la vie adulte et permet d'adresser les inquiétudes qui ralentissent l'avancement des trajectoires, contrairement aux objectifs et à l'espoir, selon Carabelli et Lyon ([2016](#)). Ainsi, la présente étude prévoit d'explorer l'historique de placement des jeunes adultes à partir de leur point de vue. Il sera documenté afin de mieux comprendre l'expérience de la transition à l'âge adulte, et de vérifier si les déplacements entraînent une interruption perçue des soins, des services et du soutien fournis dans le milieu de vie des jeunes. La perception des jeunes adultes quant à la stabilité de leur placement et leur satisfaction de celle-ci seront également abordées en entrevue. Outre les transitions entre les différents milieux de vie, la transition à l'âge adulte est un point tournant dans le parcours des jeunes placés.

1.3. Point tournant : la transition à l'âge adulte

Les jeunes adultes dans la vingtaine se perçoivent adultes à certains égards alors qu'à d'autres non, et que la transition des rôles n'influence pas leur définition de l'âge adulte ([Vleioras & Mantziou, 2017](#)). Arnett ([2000](#)) nomme cette période l'*emerging adulthood* (jeune âge adulte). Il s'agit d'une période de développement entre l'adolescence et l'âge adulte, où les jeunes adultes ne sont plus des adolescents, mais n'ont pas encore acquis toutes les compétences, les capacités et les qualités d'un adulte. D'ailleurs, Erikson ([1993](#)) avançait que, dans les sociétés industrialisées, l'adolescence est prolongée, permettant une plus large exploration de l'identité. Cette période s'étend généralement entre 18 et 25 ans, mais peut s'étendre jusqu'à la trentaine. Il faut préciser que l'émergence de l'âge adulte n'est pas une proposition théorique globale, elle s'applique surtout dans les pays où le statut d'adulte n'est atteint que vers la fin de la vingtaine, et sa durée dépend de la culture ([Arnett, 2000](#)). C'est d'ailleurs pourquoi certains auteurs s'opposent à l'idée de concevoir le jeune âge adulte comme un stade développemental et que son consensus est critiqué ([Côté, 2014](#)). On parlera donc ici du jeune âge adulte. On ne définit plus l'atteinte de l'âge adulte par des marqueurs traditionnels comme le mariage, exception faite de la parentalité, qui accélère souvent la transition à l'âge adulte ([Manzoni, 2016](#)). Désormais, cette transition se caractérise par la préparation à certains défis, par la prise de responsabilités et par les caractéristiques perçues comme nécessaires à l'atteinte de l'âge adulte dans une culture donnée ([Arnett, 2000](#)). L'âge adulte est d'ailleurs défini par les adolescents par des caractéristiques individuelles, ce qui suggère une personnalisation des trajectoires ([Arnett, 2000](#)). La transition vers cet âge est dépeinte comme une période de construction identitaire individualisée, où les modalités sont l'exploration identitaire, amoureuse et professionnelle, l'instabilité sur les plans amoureux, professionnel et résidentiel, un focus sur soi-même, un sentiment d'être entre l'adolescence et l'âge adulte, et un optimisme quant au futur ([Arnett, 2004](#)). On sait aujourd'hui que le début de l'âge adulte est un tournant et une jonction importante influant sur le fonctionnement adulte et que les adolescents ont les opportunités de considérablement modifier leur trajectoire ([Schwartz, 2016](#); [Arnett, 2000](#); [2004](#)). C'est un moment où les jeunes adultes peuvent développer leur indépendance.

Selon des recherches états-uniennes, on considère souvent l'indépendance résidentielle par rapport aux parents, l'indépendance financière, ainsi que la perception d'indépendance, soit l'atteinte des critères personnels d'indépendance, comme les principaux indicateurs de l'indépendance générale ([Manzoni, 2016](#)). Les critères personnels pour atteindre l'âge adulte étaient, selon les jeunes adultes interrogés par Arnett en [1998](#), l'acceptation de ses responsabilités, le fait de prendre des décisions indépendamment des autres et l'indépendance financière. Plus important, les critères personnels pour l'atteinte à l'âge adulte changent d'une époque à l'autre, d'une culture à l'autre, et parfois même d'un individu à l'autre ([Arnett, 1998](#)). On conçoit donc l'atteinte de l'âge adulte comme une expérience personnelle et non simplement régie par un critère d'âge. Cela dit, des recherches précédentes ont montré une plus forte association entre la perception d'indépendance et la perception d'être un adulte avec l'indépendance financière qu'avec l'indépendance résidentielle. Elles ont aussi montré que les différents types d'indépendance ne sont pas toujours expérimentés de la même façon chez différents groupes. Différents groupes de jeunes adultes vivent donc chaque type d'indépendance de façon unique ([Manzoni, 2016](#)), ce qui montre l'individualité des trajectoires et suggère l'approche exploratoire d'une entrevue qualitative semi-dirigée. Arnett ([1998](#)) a aussi observé que l'indépendance est positivement liée avec le lien parental. De plus, les jeunes adultes peuvent être indépendants dans certaines sphères et dépendants dans d'autres, et les différents types d'indépendance peuvent évoluer différemment, voire de façon opposée, faisant des jeunes adultes un groupe hétérogène ([Manzoni, 2016](#)). Cette hétérogénéité peut aller de la pleine expérience d'une période d'exploration identitaire à la suite de l'adolescence jusqu'à l'absence totale de cette période tampon, caractéristique de l'atteinte précoce de l'âge adulte. Plusieurs facteurs peuvent influencer l'occurrence de cette période tampon.

Des chercheurs, dont Schwartz ([2016](#)), croient que les conditions environnementales difficiles, telles que la pauvreté, la surpopulation, la disponibilité moindre des ressources et la dangerosité, peuvent limiter les chances qu'apparaisse une période tampon entre l'adolescence et l'âge adulte. Côté ([2014](#)) dit que cette période tampon est réservée aux plus nantis. Dans cet ordre d'idées, Morton ([2017](#)) dit que la période tampon est une période exclusive à ceux ayant un bon réseau de soutien, tel qu'un soutien financier des parents et un

accès à des soins et à une résidence stable. Or, les jeunes des CJs et sous la LPJ/LSJPA perdent ce réseau de soutien à la fin de leur placement. Les plus grands facteurs influençant cette période seraient, selon Schwartz (2016), la relation entre les parents et le jeune, l'influence des pairs et le développement identitaire. En pensant aux jeunes sous la LPJ/LSJPA, on est en droit de se poser une question : est-ce que les jeunes placés jusqu'à majorité sous la LPJ/LSJPA bénéficient de conditions environnementales permettant l'apparition d'une période tampon, ou vivent-ils des conditions « difficiles » qui limitent les opportunités de bénéficier de celle-ci? À la lumière de ces informations, on conçoit l'importance d'un suivi social, physique et psychologique rapproché, à titre de soutien à la transition, pour les jeunes recevant les services de la LPJ ou de la LSJPA. La présente étude prévoit donc explorer la question en passant par la rétrospective des jeunes adultes afin de savoir si, selon eux, ils ont bénéficié de suffisamment de soutien pour leur permettre de retarder la pleine prise des responsabilités de l'âge adulte. Il sera d'ailleurs exploré, lors de l'entrevue avec les jeunes adultes, quels sont suivis professionnels dont les jeunes adultes ont bénéficié lors de leur placement, lesquels ils auraient souhaités avoir, quels suivis ont-ils eus après leur placement et quelle a été leur perception quant à la continuité de ces suivis. Une bonne collaboration entre les professionnels et les intervenants de différentes disciplines réalisant ces suivis est un facteur pouvant soutenir la transition. Ce réseau de soutien pourrait fournir un cadre où les jeunes adultes peuvent construire leur identité.

Lors du jeune âge adulte, la construction identitaire, c'est-à-dire l'intégration des différentes sphères identitaires en un tout cohérent, est liée avec un bon niveau de bien-être, peu de symptômes internalisés, et de faibles chances d'engagement dans des comportements dangereux ou violents (Meca et al., 2015). En lien avec la théorie de l'identité d'Erikson (Erikson, 1968), où il y a interaction entre la synthèse, l'intégration des divers éléments en un tout cohérent, la confusion et un sens du soi peu développé, Schwartz (2016) croit que les conflits identitaires de cette période sont stressants, liés à l'auto-médicamentation, à la prise de risques sexuels et aux comportements dangereux. Il en ressort que les jeunes en transition vers l'âge adulte vivent une période d'exploration durant laquelle se développent les multiples facettes de leur identité. Le développement d'une identité cohérente à elle-même favoriserait donc le bien-être et la réduction du stress. La période d'exploration au début de

l'âge adulte est donc importante pour tous. Il sera intéressant d'explorer dans quelle mesure les jeunes vulnérables sous la LPJ/LSJPA vivent une telle période d'exploration et à quel point ils sont soutenus lors de leur transition vers la vie adulte. Comme Schwartz (2016) l'a exposé, certains facteurs peuvent influencer la transition à l'âge adulte. C'est le cas de la stabilité résidentielle. Il en sera question à la prochaine section.

1.4. La stabilité résidentielle : une vulnérabilité

Environ les deux tiers des gens sans domicile fixe ont subi de la maltraitance étant enfant (Scutella, 2012) et entre la moitié et les trois quarts des jeunes adultes itinérants auraient été placés ou suivi par la protection de la jeunesse (Robert, Pauzé, & Fournier, 2005). Cela indique que les jeunes sous la LPJ/LSJPA sont vulnérables face aux problématiques résidentielles à la suite de leur placement. Prince et al. (2019) ont observé que les jeunes adultes résidant dans un état dispensant une généreuse aide au logement étaient moins à risque de vivre des problématiques d'itinérance et judiciaires. Inversement, les jeunes adultes résidant dans un état où peu de financement était alloué à l'aide au logement avaient plus de problématiques telles que des grossesses en bas âge et de l'abus de substances (Prince et al., 2019). L'aide financière au niveau du logement semble ainsi être un facteur de protection contre ces problématiques. Cela dit, on observe aussi des facteurs de protection face aux problématiques résidentielles. La présence d'un adulte significatif et offrant son support est associée à moins de probabilité d'itinérance (Prince et al., 2019). Garrett (2018) en vient à la conclusion que le soutien est important durant la période de transition à la fin du placement, et ce, afin de palier la stigmatisation vécue par certains jeunes au début de l'âge adulte et de prévenir multiples problématiques telles que l'abus de substances, la criminalité et l'itinérance des jeunes adultes. Le plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 (PAII 15-20) prévoit une collaboration entre les ministères et les services afin de prévenir cette problématique (MSSS, 2015-2). Il est donc important de documenter la situation résidentielle des jeunes adultes pour bien comprendre le déroulement de leur transition. Pour ce faire, la stabilité résidentielle et la présence d'un adulte significatif et offrant son soutien tout au long des trajectoires seront des éléments abordés lors des entrevues. Comme ces jeunes adultes sont concernés par la problématique de l'itinérance, qui est une problématique complexe à plusieurs facettes, il est important de documenter quelles sont les pratiques de collaboration entre les différents ministères et services, particulièrement celles qui

s'organisent autour de ces jeunes adultes. Il est d'ailleurs recommandé dans le PAII 15-20 ([MSSS, 2015-2](#)) d'améliorer les soins et services offerts aux familles vulnérables en implantant des programmes d'intervention et de suivi en collaboration entre les CSSS et les CJs, ainsi qu'entre les professionnels de première ligne agissant en santé mentale et le personnel des autres services destinés aux jeunes. Également, afin d'« améliorer, [d']adapter et [d']intégrer les interventions et les services », le PAII 15-20 recommande une approche interdisciplinaire et la collaboration entre les divers établissements et les organismes communautaires ([MSSS, 2015-2](#)). Les perceptions des intervenants des réseaux public et communautaire quant à CIP, de même que celles des jeunes adultes, ont été explorées au cours des entrevues.

1.5. La collaboration interprofessionnelle

D'Amour ([1997, p.3](#)) décrit la collaboration interprofessionnelle comme « faite d'un ensemble de relations et d'interactions qui permettent ou non à des professionnels de mettre en commun, de partager leurs connaissances, leur expertise, leur expérience, leurs habiletés pour les mettre, de façon concomitante au service des clients et pour le plus grand bien des clients ». Dans le modèle de d'Amour & Oandasan ([D'amour & Oandasan, 2005](#)), on retrouve une division des facteurs constituant la CIP selon le fait qu'ils soient organisationnels ou interactionnels. Dans le cadre de cette recherche, l'attention sera davantage portée sur les facteurs interactionnels, soit l'ensemble des interactions, entre les différents professionnels ou intervenants, qui s'effectuent dans le cadre de soins et de services et qui visent une meilleure réponse aux besoins des personnes. Il faut souligner l'aspect dynamique et personnalisé de ces interactions, qui devraient évoluer selon les besoins individuels, ainsi que le partage du pouvoir selon l'expertise des professionnels collaborant selon une approche centrée sur la personne (Careau, 2013). Selon le cadre de référence « Continuum des pratiques de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux » ([Careau et al., 2018](#)), les facteurs interactionnels de la CIP peuvent être illustrés selon quatre axes reliés : l'intention, les interactions et les savoirs disciplinaires, qui sont tous influencés par le dernier : la situation, soit les besoins bio-psycho-sociaux des personnes. Les partenaires peuvent, sur l'axe des intentions, simplement partager de l'information, ou ils peuvent aller jusqu'à la prise de décision commune. Les modalités de collaboration peuvent être de concertation, par référence et en consultation. Sur l'axe des interactions, les pratiques

de soins et de services peuvent être totalement indépendantes ou entièrement partagées où il y a une prise de décision commune et un partage d'objectifs entre la personne et les professionnels. Les pratiques en parallèle, la consultation selon référence et les pratiques de concertation témoignent aussi d'un degré de CIP. Ces types de pratique nécessitent une intégration plus ou moins grandes des savoirs disciplinaires, qui amènent donc un mode d'interaction allant de l'unidisciplinarité à la multidisciplinarité, jusqu'à l'interdisciplinarité ([Careau et al., 2018](#)). Les pratiques collaboratives s'inscrivent ainsi sur un continuum pour ce qui est des axes de l'intention, des interactions et des savoirs disciplinaires. Bien collaborer signifie ajuster l'intensité des interactions aux réels besoins de la personne. L'interdisciplinarité ne devrait pas être ciblée dans tous les cas, mais bien être réservée aux cas plus complexes. Une équipe interprofessionnelle doit être en mesure de déployer divers modes de collaboration en fonction des intentions visées. Finalement, des facteurs organisationnels peuvent faciliter le déploiement de ces divers modes de collaboration. Ces facteurs sont les valeurs, le leadership administratif, l'organisation des tâches, les systèmes d'information et de communication efficaces, les procédures et les normes claires, la reconnaissance des résultats, les ressources de temps et de formation allouées, la proximité physique, la rapidité et l'efficacité de la gestion des conflits et le soutien à l'innovation ([D'amour & Oandasan, 2005](#)). Il est donc compris que les compétences, les rôles, les responsabilités des acteurs et un système aidant favorisent la CIP, laquelle prédit une plus grande satisfaction quant aux soins et services et de meilleurs indices de santé et de bien-être lorsque son intensité est adaptée aux besoins. Outre la satisfaction par rapport aux soins et aux services, les modèles de soins et de services collaboratifs sont également plus efficaces comparativement au modèle de soins traditionnels.

Les soins où s'insèrent des pratiques de CIP se caractérisent par la collaboration de plusieurs professionnels auprès du même individu afin de surmonter ses problèmes. Dans un modèle de soins et de services collaboratifs en santé mentale, on retrouve souvent un médecin, un spécialiste et une personne ressource en charge du dossier de l'individu, avec qui il a des contacts plus réguliers ([Archer et al., 2012](#)). Roy-Byrne, Katon, Cowley et Russo ([2001](#)) ont conclu qu'un modèle de soins et de services collaboratifs prédit une meilleure adhérence au traitement et de meilleurs résultats qu'un modèle de soins traditionnels pour les

gens atteints d'un trouble panique. Le modèle de soins et de services collaboratifs interdisciplinaire entraîne également de meilleurs résultats pour le trouble dépressif caractérisé ([Boudreau et al., 2002](#)). Une recension des écrits sur l'utilisation du modèle de soins et de services collaboratifs avec des adultes indique des améliorations liées à la dépression et à l'anxiété à court, moyen et long terme, mais pas à très long terme quant à la dépression, comparativement au modèle de soins traditionnels ([Archer et al., 2012](#)). Selon cette recension, les approches collaboratives améliorent aussi l'utilisation de la médication, la qualité de vie au niveau de la santé mentale et la satisfaction des patients, mais sans évidence concrète d'amélioration de la qualité de vie physique ([Archer et al., 2012](#)). Les participants de Simpson, Richards, Gask, Hennessy et Escott ([2008](#)) ont exprimé que, dans le modèle de soins et de services collaboratifs, l'alliance et le soutien offerts par la personne ressource sont tout aussi, sinon plus, importants que les techniques d'intervention. Appliquées au contexte de transition à la vie adulte, de bonnes pratiques de CIP seraient centrées sur des intentions de CIP entre les intervenants des jeunes adultes, adaptées aux besoins de ceux-ci et leur fourniraient un soutien. Une alliance devrait s'organiser entre un jeune adulte et ses intervenants qui collaborent, spécialement avec le plus proximal.

Les approches de soins cliniques basées sur la collaboration semblent être efficaces, particulièrement en santé mentale. Plusieurs jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité dans l'étude de Garrett ([2018](#)) ont fait remarquer que les services traditionnels leur étant offerts ne répondaient pas spécifiquement à leurs besoins après leur placement, alors que Sukhera, Fisman et Davidson ([2015](#)) concluent qu'il est nécessaire, pour que les services aux jeunes en âge de transition et à ceux touchés par une problématique de santé mentale répondent aux besoins, de mettre l'accent sur la coordination et la communication inter-organisationnelle. Ladhani, Cullen, Dawes et Dimitropoulos ([2019](#)), eux, concluent que la collaboration entre les organismes facilite l'accès à des services spécialisés pour les jeunes en transition à la vie adulte et prédit de meilleurs résultats. Leslie et al. ([2005](#)) recommandent même une prise en charge de tous les enfants du service de protection de la jeunesse selon un modèle de soins collaboratifs, et ce, afin de comprendre leur état développemental et de santé mentale sous prétexte que les jeunes sous la protection de la jeunesse expérimentent plus de problématiques multiples. Il est entendu que des pratiques de CIP, dans le cadre de soins et services pré et post placement en continu, seraient bénéfiques pour les jeunes placés

jusqu'à majorité qui reçoivent des soins et services des CJs lorsque leurs besoins l'indiquent. Les résultats de Garrett (2018) suggèrent d'ailleurs que les services offerts aux jeunes adultes seraient plus adéquats s'ils étaient davantage basés sur leurs besoins.

Le PAII 15-20 souligne l'importance d'une collaboration entre les membres des comités directeurs régionaux intersectoriels et les instances provinciales, sous la coordination de la ministre de la Réadaptation, de la Protection de la jeunesse, de la Santé publique et du ministère de la Santé et des services sociaux. Sans qu'on n'y oriente la pratique idéale, on mentionne la reconnaissance du pouvoir d'agir, une approche d'accompagnement individualisée et la concertation intersectorielle comme principes directeurs (MSSS, 2015-2). Pour savoir quels étaient les besoins en matière de CIP au Québec, le Réseau de collaboration sur les pratiques interprofessionnelles en santé et services sociaux (RCPI) a questionné les employés de 29 établissements, dont des CJs. Les trois quarts évaluaient la CIP comme faisant partie de la vision et des valeurs de leur établissement, alors que seulement le tiers croyait qu'on y utilise effectivement les modes de collaboration et qu'on y reconnaît les facteurs influençant la CIP. Les trois quarts des répondants croyaient modérément ou moins en leurs capacités à évaluer correctement l'apport de la CIP dans le processus d'amélioration des soins et services rendus (Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé, 2010). On constatait alors un besoin en matière de CIP dans les établissements de soins et services du Québec. Plus récemment, la CSDEPJ a aussi constaté des besoins en matière de collaboration, spécifiquement le besoin d'un meilleur échange de l'information, d'une plus grande reconnaissance des diverses expertises et de meilleures pratiques de concertation entre les intervenants et professionnels et entre les ministères (CSDEPJ, 2021). La commission recommande également d'« améliorer la collaboration entre les milieux scolaires et les services sociaux » (CSDEPJ, 2021). Il est prévu, dans la présente étude, de non seulement recueillir la perception des intervenants du réseau de la Protection de la Jeunesse quant aux pratiques et aux besoins en matière de CIP, mais aussi celle des intervenants du milieu communautaire sur ces pratiques et besoins. Dans le cadre de la présente recherche, les interactions des intervenants des réseaux de la PJ et communautaire avec les autres acteurs venant en aide aux jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité seront explorées afin d'examiner si elles sont cohérentes avec les besoins de ces jeunes, lesquels seront également explorés.

Une approche des trajectoires de vie sera adoptée au cours du mémoire. Ainsi, les différents thèmes de l'analyse seront présentés en tentant de respecter la chronologie des parcours des jeunes. L'approche des trajectoires de vie s'intéresse à comment la culture et les institutions sociales modulent les expériences des individus ([Hutchison, 2007](#)). Cette approche est définie par les transitions, soit des changements dans les rôles joués par un individu qui marquent un avant et un après, par les trajectoires, soit des périodes de stabilités et de changements à plus long terme que les transitions, par les événements de vie, soit les changements abrupts ayant un effet sérieux ou à long terme, ainsi que par les tournants qui modifient la trajectoire des individus de façon durable ([Hutchison, 2007](#)). Le présent mémoire est présenté de façon chronologique, séparé par thématiques et adopte l'approche des trajectoires de vie. Afin de bien saisir la trajectoire de vie des participants, le vécu avant, pendant et après le placement des jeunes adultes sera abordé. Ainsi, les observations et les constats de la recherche seront présentés tout au long du narratif des jeunes adultes ayant participé à l'étude, lequel sera raconté le plus fidèlement possible.

1.6. Objectifs

Le premier objectif de cette recherche est d'explorer le déroulement de la transition à la vie adulte de jeunes ayant été placés jusqu'à majorité sous la LPJ ou la LSJPA. Le second est de documenter la continuité des suivis et des divers services qui leur étaient offerts durant le placement, comme la recherche d'emploi, la recherche de logement ou les accompagnements, et la satisfaction des jeunes adultes envers ceux-ci. Le troisième objectif est de décrire les pratiques de CIP qui s'organisent en réponse aux besoins de ces jeunes adultes. Afin d'y parvenir, l'étude exploratoire comporte des entrevues qualitatives semi-dirigées avec des jeunes adultes qui ont été placés jusqu'à leur majorité ainsi que des intervenants provenant du milieu communautaire et du réseau de la protection de la jeunesse (PJ). Les questions adressées aux participants ayant été placés à majorité, présentées dans le guide d'entrevue en [annexe B](#), traitent notamment de leur vécu, de leur transition hors du placement, de leur transition à la vie adulte, de la continuité de leurs suivis et des facteurs favorisant le succès de ceux-ci, de leur connaissance des ressources offertes ainsi que de leur satisfaction à l'égard de la collaboration qu'ils ont pu percevoir entre leurs intervenants. Le vécu des jeunes adultes avant, pendant et après le placement sera abordé afin de mieux

comprendre leur parcours et leur trajectoire. Le guide d'entrevue pour les intervenants, présenté en [annexe B](#), vise également à obtenir les perceptions des intervenants sur la continuité des suivis et des services post placement de leur clientèle, mais aussi leurs impressions quant au déroulement de la transition à la vie adulte des jeunes placés jusqu'à majorité, de même que leur perception du soutien offert aux jeunes adultes et de sa continuité. Les questions adressées aux intervenants concernent aussi les pratiques de CIP. Plus précisément, ils ont été questionnés sur la manière dont ils collaborent avec d'autres intervenants dans un contexte de soutien à la transition, sur leur satisfaction quant à ces collaborations et s'ils considèrent, d'une part, que les pratiques en matière de CIP correspondent aux besoins des jeunes adultes et, d'autre part, si ces pratiques sont aidantes pour les jeunes adultes.

Le recrutement de trois groupes de participants a permis de trianguler les sources d'information. Ainsi, le point de vue des jeunes adultes pourra être combiné à celui des intervenants du réseau de la protection de la jeunesse et des intervenants du milieu communautaire. Cette combinaison des points de vue des différents groupes permettra de nuancer l'analyse de la transition à la vie adulte des jeunes placés jusqu'à majorité sous la LPJ ou la LSJPA et de leur transition hors des milieux de vie substitut. Cela permet également de documenter les différentes mesures de soutien déployées autour de ces jeunes en contexte de transition à la vie adulte, ainsi que d'évaluer dans quelle mesure ils expérimentent une période d'exploration « tampon » entre l'adolescence et l'âge adulte. L'analyse offrira également un regard sur les pratiques des milieux public et communautaire en matière de CIP. Il est attendu que la présente étude permette de mieux comprendre l'expérience de transition à la vie adulte des jeunes placés sous la LPJ/LSJPA et leur vécu après un placement jusqu'à majorité. Plusieurs enjeux de la transition à la vie adulte dans ce contexte de vulnérabilité seront abordés et l'analyse des données permettra de documenter des facteurs qui contribuent à ces enjeux. Des pistes de solution seront présentées en conclusion, lesquelles sont basées sur les commentaires et suggestions des participants. Une section des entrevues a été réservée au sujet de la satisfaction quant à l'offre de soutien dans l'environnement des jeunes adultes et une autre a été réservée aux pratiques et besoins en matière de CIP. À cet effet, l'analyse des données permettra également d'émettre des

recommandations en fonction des commentaires et suggestions des trois groupes de participants.

Chapitre 2 : Méthode

Le présent chapitre révélera la méthodologie utilisée tout au long de la recherche. Dans un premier temps, les critères de sélections pour les trois groupes de participants et ces derniers seront présentés. Ensuite, le recrutement sera abordé pour laisser place, en troisième lieu, à la collecte de données. Le consentement puis les thèmes d'entrevues seront abordés. Enfin, les procédures d'analyses seront expliquées.

2.1. Participants et critères de sélection

Trois groupes de participants ont été sélectionnés pour la présente étude. Le premier groupe est constitué de jeunes adultes ayant transité à l'âge adulte en recevant des services de la LPJ ou de la LSJPA. Ce groupe a permis de recueillir la perspective des jeunes adultes sur leur propre parcours et sur le déroulement de leur transition à l'âge adulte en contexte de placement jusqu'à majorité. Pour participer à la recherche, ils devaient être âgés de 18 à 30 ans et avoir été placés jusqu'à majorité sous la LPJ ou la LSJPA. Afin de favoriser le recrutement, les jeunes placés sous la LSJPA ont été inclus. Cependant, tous les participants recrutés pour le groupe 1 ont été placés sous la LPJ durant leur enfance et leur adolescence. Le second groupe est constitué d'intervenants du réseau de la PJ, travaillant avec des jeunes adultes qui ont été placés jusqu'à majorité, dans le cadre du PQJ, ou avec des adolescents présentement placés jusqu'à majorité, dans le cadre de la LSSSS. Ces participants ont permis de documenter les pratiques de CIP au sein même des institutions du réseau public, particulièrement des CJs et du programme PQJ, mais également en collaboration avec d'autres organismes. Ce groupe a également permis de recueillir le point de vue des intervenants sur le déroulement de la transition à la vie adulte des jeunes placés jusqu'à majorité. Pour être recrutés, ces intervenants devaient occuper leur poste depuis au moins un an dans le réseau de la PJ et travailler directement avec les jeunes placés sous la LPJ ou la LSJPA. Le troisième groupe est constitué d'intervenants du réseau communautaire. Ces derniers devaient également occuper leur poste depuis au moins un an et travailler directement avec les jeunes adultes ayant transité à la vie adulte sous la LPJ ou la LSJPA. La participation du troisième groupe a permis d'aborder la problématique du point de vue des intervenants communautaires. La présente recherche ne contenait aucun critère d'exclusion. Des noms fictifs seront utilisés tout au long du texte afin de l'alléger et de conserver l'anonymat des participants.

Tableau 1. Données sociodémographiques, groupe 1.

Participants (Noms fictifs)	Sexe	Âge au moment de l'entrevue	Lieux de résidence	Travail	Placement
Sabrina	Femme	21 ans	Appartement communautaire	Oui	De 15 à 18 ans
Xavier	Homme	25 ans	Appartement communautaire	Non	De 7 à 18 ans
Nathan	Homme	28 ans	Logement d'une amie	Oui	De 12 à 18 ans
Valérie	Femme	Entre 18 et 25 ans	Appartement communautaire	Non	De 3 à 18 ans

Tableau 2. Données sociodémographiques, groupe 2.

Participants (Noms fictifs)	Sexe	Années d'expérience lors de l'entrevue	Travail
Laurie	Femme	Inconnu	LSJPA - suivis
Nicole	Femme	10 ans	CJ - accompagnements
Pierre-Luc	Homme	Plus de 35 ans	PQJ - suivis

Tableau 3. Données sociodémographiques, groupe 3.

Participants (Noms fictifs)	Sexe	Années d'expérience lors de l'entrevue	Axe principale de l'organisme communautaire
Chantale	Femme	Plus de 15 ans	Insertion socioprofessionnelle
Samantha	Femme	Plus de 10 ans	Insertion résidentielle
Marie-Ève	Femme	Inconnu	Gestion des émotions
Véronique	Femme	3 ans	Insertion socioprofessionnelle

Au total, 11 participants ont pris part à l'étude dont 4 dans le groupe 1, 3 dans le groupe 2 et 4 dans le dernier groupe. Une des jeunes adultes n'a pas spécifié son âge. Cependant, au moment de l'entrevue, elle résidait dans un organisme communautaire dont le barème d'âge est de 18-25 ans. Les jeunes adultes ont donc tous entre 18 et 28 ans. Deux sont des femmes, deux sont des hommes, trois vivent dans des logements communautaires subventionnés et un squatte l'appartement d'une amie. Seulement deux d'entre eux ont un travail. Tous, à l'exception de l'une des jeunes adultes, laquelle reconnaît sa chance d'avoir de bons parents, expliquent avoir des relations tendues ou aucune relation avec leur famille biologique. Une seule a conservé un lien avec une des familles d'accueil où elle a été placée. Le second groupe est composé d'intervenants du réseau de la PJ. Les postes qu'occupent les participants de ce groupe sont variés. L'un d'entre eux travaille pour le PQJ, une est éducatrice spécialisée en CJ pour les adolescents de 16 à 18 ans travaillant sur leur autonomie, et la dernière est agente de relations humaines, déléguée à la jeunesse. Celle-ci

fait des suivis avec les jeunes placés sous la LSJPA. Le dernier, lui, travaille sous 2 lois en tant qu'intervenant PQJ : la protection de la jeunesse avec les jeunes placés jusqu'à majorité, et la LSSSS, la loi sur les services de santé et les services sociaux, avec les jeunes adultes. Le troisième et dernier groupe est composé d'intervenantes du milieu communautaire. Les mandats principaux des organismes pour lesquels travaillent les participantes du groupe 3 sont l'insertion socioprofessionnelle, le l'hébergement des personnes à risque d'itinérance et la gestion des émotions. Chacun des organismes offre des services aux jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité. Les données sociodémographiques des participants sont détaillées dans les tableaux 1 à 3.

2.2. Recrutement

Divers organismes communautaires offrant des services aux jeunes adultes ont été ciblés pour le recrutement des participants des groupes 1 et 3. Les gestionnaires de ces organismes communautaires ont été contactés par courriel ou par téléphone. Les organismes qui ont été contactés sont Gîte jeunesse, Maison Marie-Frédéric, PECH, Centre multiservices Le complice, Centre jeunesse-emploi Capitale-Nationale, Centre jeunesse-emploi Charlesbourg-Chauveau, Centre Jacques-Cartier, Mère et monde, Entraide jeunesse, Patro de Charlesbourg, Point de repères, La Maison Dauphine, Maison Revivre, Archipel d'entraide, PIPQ, YWCA et SQUAT Basse-Ville. Une fois le contact établi, les gestionnaires ont été invités à afficher le prospectus de la recherche, du volet des intervenants du réseau communautaire et du volet des jeunes adultes, dans leurs locaux (voir [annexe E](#)) et à solliciter la participation d'intervenants volontaires. Deux des gestionnaires contactés ont témoigné leur volonté de participer eux-mêmes dans le cadre de leurs fonctions d'intervenants terrain. Deux autres intervenants ont pris contact avec le chercheur afin de participer. Quatre jeunes adultes ont été présentés au chercheur par des intervenants de deux organismes contactés. Pour le volet des intervenants du réseau public, la direction de la protection de la jeunesse a été contactée, un cadre a ensuite relayé l'information concernant la recherche aux gestionnaires concernés, qui ont été invités à afficher un prospectus de la recherche, volet intervenant du réseau public, dans leurs locaux (voir [annexe E](#)), ainsi qu'à solliciter la participation de leurs employés volontaires. Trois intervenants du réseau de la PJ ont répondu à l'appel. Une relance a été effectuée auprès des gestionnaires. Aucun volontaire ne s'est manifesté à la suite de la seconde relance.

2.3. Collecte de données

Des rencontres individuelles ont eu lieu dans le respect des mesures sanitaires en contexte pandémique. Une distanciation de 2 mètres a été conservée en tout temps et le port du masque était requis. Des rencontres par visioconférence ont été proposées. Deux intervenants communautaires et un intervenant du réseau public ont opté pour un entretien par visioconférence. Les entrevues qualitatives semi-dirigées ont duré entre 1h10 et 2h15. À la fin de l'entrevue, une liste de ressources d'aide a été offerte aux participant du groupe 1 (voir [annexe C](#)). La formule semi-dirigée des entrevues a permis aux jeunes adultes d'ajouter des commentaires et au chercheur d'approfondir le sujet à l'aide de questions supplémentaires. Ainsi, le devis exploratoire de la présente recherche a permis de retracer le parcours des jeunes adultes et de brosser le portrait des problématiques expérimentées par ceux-ci.

2.4. Consentement et éthique

Un formulaire de consentement (voir [annexe A](#)) a été fourni aux volontaires avant l'entrevue afin d'assurer la prise de connaissance des modalités de participation et la prise de décision éclairée quant à la participation à l'étude. Tous les volontaires ont maintenu leur désir de participer à la recherche. Tous les participants de l'étude ont rempli le formulaire de consentement. Ce formulaire contenait une clause sous laquelle les participants ont pu autoriser le chercheur à utiliser les données lors de recherches ultérieures. Les entrevues ouvertes semi-standardisées ont été enregistrées en format électronique. L'interviewer a suivi la direction prise par les participants lors de l'exploration des thèmes d'entrevues. Les entrevues ont été anonymisées et transcrites en verbatims. Les noms des personnes et des organismes mentionnés lors des entrevues ont tous été transformés en codes anonymes. Tous les fichiers électroniques ont été cryptés avec l'utilisation d'un mot de passe que seul le chercheur principal connaît et sont conservés sur un serveur sécurisé de l'université Laval, dont seul le chercheur principal connaît le mot de passe pour y accéder. Les fichiers électroniques sur l'enregistreuse ont ensuite été supprimés. Les données seront conservées cinq ans après la fin du projet de recherche, après quoi elles seront entièrement détruites. Les formulaires de consentement et le code pour relier ces derniers avec les données sont également stockés sur le même serveur sécurisé à des fins de recherche futures. Il est donc possible de retracer les données dont l'autorisation du participant pour qu'elles réutilisées

ultérieurement a été obtenue. Un résumé des résultats sera communiqué par courriel ou par la poste aux participants ayant manifesté un désir d'être informés des résultats.

2.5. Thèmes d'entrevue

Afin de mieux comprendre la transition à l'âge adulte et la continuité des soins et services en contexte de vulnérabilité et de placement jusqu'à majorité, différents thèmes théoriques ont été abordés lors des entrevues. Les guides d'entrevue ont été élaborés à l'aide de l'état des connaissances sur la problématique : l'atteinte de l'âge adulte, l'historique de placement, le soutien, les soins et services reçus, la perception de continuité de ces soins et services entre l'avant et l'après placement, la collaboration interprofessionnelle au sein des différents organismes communautaires, du réseau public, ainsi qu'entre les deux réseaux, et ce, pré et post placement. Les questions et les sous-questions détaillées guidant les entrevues sont présentées dans les [annexes B](#). Outre les questions présentées dans les guides d'entrevue, les sujets abordés spontanément par les participants ont été explorés plus en détails afin de bien comprendre l'expérience de la transition à la vie adulte en contexte de placement jusqu'à majorité. À cet effet, les participants ont été encouragés à parler de tous sujets pertinents, selon eux, dans le contexte de l'étude.

2.5.1. Âge adulte

Les participants du groupe « jeunes adultes » de la présente étude ont été questionnés sur leur définition de l'âge adulte. La perception des jeunes quant à leur atteinte de l'âge adulte a été abordée afin de savoir s'ils se perçoivent comme adultes, non adultes, ou entre les deux. Ils ont également été questionnés quant à la perception de leur indépendance financière, résidentielle et générale. Les participants de ce groupe ont été invités à indiquer un moment à partir duquel ils se sont identifiés comme un adulte afin d'identifier les marqueurs de la majorité, ou encore pourquoi ils ne se sentent point encore comme un ou une adulte. L'analyse des réponses à ces questions sera plus tard explicitée afin d'explorer si, après la fin de leur placement, les jeunes adultes de l'étude ont expérimenté une période tampon entre l'adolescence et l'âge adulte. Pour bien comprendre la trajectoire des jeunes placés et pour brosser fidèlement le portrait de leur transition à la vie adulte, l'historique de placement a été exploré en entrevue.

2.5.2. *Historique de placement et trajectoire*

Le second thème qui a été abordé en entrevue, spécifiquement avec le groupe de jeunes adultes, concerne les déplacements, la durée des placements et l'orientation de la trajectoire pendant le placement. James, Landsverk et Slymen (2004) suggèrent, afin de comprendre l'expérience de placement des enfants et des adolescents, qu'il est important de documenter de multiples facteurs tels que le nombre d'interruptions de placement, le temps de placement total, la durée de chaque placement, la séquence de placements et les changements du caractère restrictif des soins lors des placements. Lors des entrevues, une attention a été portée à ces éléments afin de recueillir ces informations, de documenter les trajectoires et d'ainsi répondre au premier objectif de l'étude. À cet effet, le « projet de vie » des jeunes adultes, scolaire ou professionnel, a également été exploré en entrevue. Il a été exploré si ce service, ou tout autre programme similaire, a été dispensé aux jeunes, mais également dans quelle mesure il a permis de d'orienter la trajectoire des jeunes adultes, dans quelle mesure il a préparé les jeunes à l'âge adulte, dans quelle mesure il leur a permis d'adresser leurs inquiétudes et leurs peurs face au futur et dans quelle mesure il a créé des objectifs et de l'espoir. En lien avec les PASM-2015-2020 et l'intensification des symptômes de santé mentale au passage à l'âge adulte, une attention a été portée, lors des entretiens, à l'expérience et au vécu des jeunes adultes en santé mentale, dont les sentiments d'anxiété et de dépression, mais aussi les appréhensions, les inquiétudes, les espoirs et la perception d'être préparé pour l'âge adulte. L'information recueillie à ce sujet a été analysée pour mieux comprendre l'expérience subjective de la transition à la vie adulte en contexte de placement sous la LPJ ou la LSJPA. Un autre facteur pouvant influencer les symptômes anxieux et de dépression est le soutien des proches.

2.5.3. *Soutien de l'entourage.*

Outre par la personnalité et la par situation socioéconomique, l'état de santé et l'état psychosocial sont largement influencés par les relations familiales et par l'influence des pairs sur le comportement (Schwartz, 2016). Ainsi, une partie des entrevues a été centrée sur ces relations et leur continuité. Le soutien social apporté par les différentes personnes et la perception de leur soutien ont été colligés et divisés selon les types instrumental, d'orientation, et émotionnel (Prince et al., 2019). Les guides d'entrevue contenaient des questions portant sur l'importance du soutien et le type de ce dernier. Les questions avaient

pour objectif de faire comprendre la constitution et l'évolution du réseau de soutien des jeunes adultes, ainsi que sa continuité, tout au long de leur parcours. L'analyse des réponses à ces questions permettront de mieux comprendre comment s'organise le réseau de soutien autour des jeunes adultes, et d'ainsi répondre aux deux premiers objectifs de l'étude. Pour répondre au dernier objectif de l'étude, des questions sur la CIP ont figuré dans les guides d'entrevue.

2.5.4. Collaboration interprofessionnelle

Le dernier thème des guides d'entrevue était consacré aux pratiques de CIP. Un professionnel apte à la CIP sait reconnaître les besoins des personnes et adapter ses pratiques en conséquence. La rencontre d'équipe entre professionnels est un exemple de modalité de collaboration pouvant s'inscrire dans un processus de CIP. Les échanges d'information entre intervenants et professionnels, les rencontres d'équipe, les appels et les courriels, entre autres peuvent être des modalités de collaboration. Plusieurs questions des guides d'entrevue étaient centrées sur ce thème afin de recueillir les impressions qu'ont les participants des pratiques de CIP entre les acteurs autour des jeunes adultes, de même que leur niveau de satisfaction quant à ces pratiques. Par exemple, les jeunes ont été interrogés sur leur degré de participation aux décisions les concernant ou encore à savoir s'ils avaient été témoin de diverses modalités de coopération, comme des rencontres, des échanges téléphoniques, des notes en commun, etc. Les intervenants ont été spécifiquement interrogés sur leurs pratiques personnelles afin de faire ressortir de leur discours les marqueurs de CIP. Pour cela, lors des entrevues, le chercheur a questionné les intervenants sur leurs intentions, sur leurs pratiques et sur l'adaptation de ces dernières selon les situations et les besoins de leurs usagers. Les discussions ont été menées afin de recueillir des informations sur les quatre axes de la CIP : la situation, l'intention, les interactions et les savoirs disciplinaires. Les discours ont été analysés pour faire ressortir les marqueurs de CIP de leurs pratiques. Pour répondre au troisième objectif de la recherche, les pratiques de CIP des groupes d'intervenants ont été codifiées afin d'obtenir des indices sur la teneur de la CIP et sur les besoins en la matière. Le discours des jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité a été analysé afin d'en extraire les besoins en matière de CIP. Les pratiques et les besoins ont ensuite été comparés.

2.6. Procédures

Les entrevues, totalisant 18 heures d'enregistrement audio, ont été transcrites en 409 pages de verbatim. Les verbatims ont ensuite été catégorisés en trois groupes : jeunes adultes (n = 4), intervenants du réseau de la PJ (n = 3) et intervenants communautaires (n = 4). Les données ont été codifiées et analysées à l'aide du logiciel *Nvivo*. Une hiérarchie préliminaire des codes a été créée à partir des deux guides d'entrevue afin de faciliter les premiers tours de codification. Pour ces derniers, les verbatims ont été codifiés à l'aide de la structure hiérarchique préliminaire des codes, laquelle a été modifiée en continu, créant un livre de codes pour chacun des verbatims. Les premiers tours de codification ont été réalisés selon la méthode descriptive combinée à la méthode *In Vivo*, ou codification inductive ([Saldaña, 2015](#)). En tout, 18 201 unités de sens ont été codifiées. Ces unités de sens ont été codées en 1231 codes originaux. Une hiérarchisation des codes a été réalisée en continu lors de la codification des verbatims à même le logiciel *Nvivo*. Lorsque chaque verbatim a été codifié une première fois, les livres de codes de chacune des catégories de participants ont été combinés afin d'éliminer les codes en double et d'homogénéiser les livres de codes. Afin d'éviter un « *coding drift* », c'est-à-dire une codification inégale en raison de l'évolution de la richesse des codes en avançant dans la codification ([Saldaña, 2015](#)), un deuxième tour de codification a été réalisé à l'aide des livres de codes combinés pour uniformiser la codification. Cela a permis de s'assurer que la codification soit homogène au travers des 11 verbatims. Une sous-codification en catégorie a alors été faite pour inclure les codes ne comprenant que peu d'unités de sens dans des catégories plus inclusives. Parallèlement aux deux premiers tours de codification, une chercheuse externe de 3^e cycle universitaire a été invitée à codifier une entrevue selon les mêmes méthodes que le chercheur principal afin d'atteindre un accord inter-juge. Les résultats de la comparaison des deux codifications ont mené à de légères modifications, après lesquelles les codifications ont été jugées équivalentes. Les deux chercheurs ont conclu que la fidélité inter-juge était satisfaisante. Les unités de sens ont ensuite été compilées dans un tableau propre à leur groupe afin d'y classer les codes, ce qui a permis de les comparer et de les analyser facilement. Les livres de codes, rassemblant les 257 codes finaux, sont présentés en [annexe F](#). L'importance et l'accent mis sur certaines unités de sens par les participants ont été soulignés dans les tableaux. Une analyse thématique a ensuite été réalisée grâce à ces tableaux. Les tableaux

ont été organisés afin de représenter graphiquement la hiérarchisation des codes, créant ainsi une carte conceptuelle pour chacun des groupes de participants (présentée en [annexe G](#)). Ces cartes ont été comparées les unes aux autres afin d'en extraire les thématiques les plus importantes. La triangulation des données des trois groupes de participants, a permis d'analyser les données collectées de manière à trianguler l'expérience vécue par les jeunes adultes et leurs intervenants afin de répondre aux objectifs de la recherche. La comparaison des cartes conceptuelles et des codes dans les trois livres de codes a permis d'identifier les différentes thématiques qui ont formé les sections et les sous-sections du prochain chapitre.

Chapitre 3 : Résultats

Le présent chapitre est réservé aux résultats. Quelques citations seront présentées afin de les illustrer. À cet effet, les propos des participants seront rapportés le plus exactement possible. Le présent ouvrage contiendra donc des passages utilisant un langage cru ou inapproprié, ainsi que des expressions colorées et imagées. Dans la mesure où cela ne gêne point la compréhension, les anglicismes et les erreurs grammaticales et syntaxiques dans le discours des participants seront également conservés dans les citations. La perspective des jeunes adultes sur les sujets de la problématique sera mise de l'avant, puis les perspectives des intervenants publics et communautaires feront suite, le tout en ordre chronologique lorsque possible et en mettant l'accent sur l'expérience des points tournant dans la vie des jeunes placés. En ordre, on abordera les thèmes de l'historique de placement et le vécu des jeunes adultes placés jusqu'à majorité. L'atteinte de la majorité et la transition qu'elle représente seront ensuite explorées. Il sera ensuite question des problématiques rencontrées par les jeunes adultes placés jusqu'à majorité lors de leur transition à la vie adulte. Leurs défis et leurs forces seront également abordés dans cette section. Le quatrième thème du chapitre concerne le réseau de soutien et sa reconstruction à la fin du placement. Il sera également question de la CIP dans cette section. Aussi, les sections du chapitre comporteront des suggestions émises par les participants sur les différentes thématiques.

3.1. Historique de placement et vécu

Dans cette section sur l'historique de placement et le vécu des jeunes, il sera question de 5 sous-thématiques : le milieu familial, les déplacements, la cohabitation avec les autres enfants placés, la vie commune avec les intervenants et l'influence des mesures de la LPJ et la LSJPA dans le quotidien.

3.1.1. *Milieu familial*

Les données recueillies révèlent que la vie de famille des jeunes adultes placés jusqu'à majorité interrogés a été difficile. Les participants du groupe 1 relatent tous un vécu difficile comprenant de la violence physique et psychologique. Parmi ces violences, on note des coups, des gifles, des insultes et même un viol. Dans tous les cas, ces violences étaient causées par des membres de la famille immédiate : mère, père, frère, beau-père, etc. Certaines de ces violences et vécus difficiles ont menés au placement et/ou à des idéations suicidaires et même, dans un cas, à plusieurs tentatives de suicide. Avant le placement, la violence subie

par ces jeunes était la norme. De tous les participants du groupe 1, une seule témoigne d'une vie familiale saine, mais rapporte être chanceuse d'avoir eu de bons parents. Les témoignages des jeunes explicitent leur vécu familial difficile : « Mon père me battait, mon frère, bien il me violait » (Nathan, groupe 1). « Mais c'est que ma mère consommait et avait des problèmes de santé mentale. Mais elle était beaucoup agressive aussi [...] et elle me repoussait et me crissait des claques » (Valérie, groupe 1). Il sera vu plus bas comment le vécu familial s'est répercuté sur la transition à l'âge adulte des participants. En comparant les discours des jeunes, les dynamiques de violence sont présentes et sont des enjeux importants dans le vécu des jeunes adultes. Ce contexte familial douloureux est associé à des comportements internalisés, comme des tentatives de suicides, de l'automutilation et des idéations suicidaires, chez trois des quatre jeunes adultes rencontrés. Pour la quatrième, le placement a créé des tensions familiales, lesquelles étaient absentes avant le placement. L'analyse du discours des intervenants permet de confirmer que beaucoup de jeunes placés en CJ ont un vécu familial difficile et que ce dernier les affecte tout au long de leur placement, voire jusqu'à l'âge adulte. Les intervenantes du réseau communautaire racontent comment ce vécu distingue les jeunes adultes placés jusqu'à majorité des autres personnes recevant les soins et services de leur organisme. Une intervenante communautaire dresse la liste du vécu des jeunes qui l'ont marquée : « On parle de jeunes [...] qui ont vécu l'abandon parental, qui ont vécu la négligence ». Une de ces intervenantes constate que les jeunes adultes qui vont chercher les services de son organisme ont également vécu plusieurs difficultés et ont un lourd passé familial. Elle les décrit comme étant des jeunes « écorchés ». Une seconde qualifie ces jeunes adultes qui ont besoin d'aide de « ratés de la DPJ » : des jeunes adultes ayant vécus des traumatismes familiaux. À la suite de ces analyses et observations, il est clair que les difficultés familiales font partie du vécu des jeunes adultes rencontrés. De plus, les intervenants rapportent avoir travaillé avec des jeunes ayant vécu des difficultés familiales avant, pendant et après le placement. Les intervenants racontent des histoires d'abus et de négligence ayant grandement marqué les jeunes adultes qu'ils ont suivis. Ces traumatismes d'enfance de ces jeunes adultes ont tôt fait de distinguer ceux-ci des autres usagers des services communautaires. Outre leur historique familial, les intervenants communautaires observent que le réseau social et le réseau de soutien des jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité viennent en grande partie du CJ et que le placement les affecte au long terme.

On note que les deux jeunes femmes avaient des problématiques suicidaires, de même qu'un troisième jeune qui était, à l'époque, une femme. On remarque aussi que trois des quatre participants décrivent directement une période d'idéations suicidaires, alors que le dernier participant évoque indirectement le sujet. Une des prochaines sections sera réservée à la santé mentale. L'expérience des intervenants du réseau de la PJ appuie l'observation faite à partir des discours des jeunes adultes à l'effet que ces derniers ont de lourds vécus, particulièrement au niveau du vécu familial. Le discours d'une de ces intervenants explicite les critères pour qu'un enfant soit placé sous la LPJ, comme cela a été le cas des 4 participants du groupe 1 :

par exemple s'il y a de la violence conjugale ou consommation de drogue, ou si les parents ont des problèmes de santé mentale et que cela apporte des problèmes de négligence. Abus physique et abus sexuels aussi. [...] il peut y avoir placement, mais c'est des jeunes qui sont vraiment pûckés. [...] ils proviennent d'un milieu où il n'a pas vraiment reçu de soutien, [...] les parents n'encadrent pas de la bonne façon et, à ce moment-là, c'est la loi qui doit le faire. (Laurie, intervenante LSJPA, groupe 2)

Il ressort également de l'analyse des discours des intervenants du réseau de la PJ que les enfants placés sont particulièrement démunis et qu'ils n'ont pas de bons liens avec leurs parents ni de support de leur part. Plusieurs enfants ont même des interdictions de contact avec leurs parents. Il semble clair, en faisant l'historique des jeunes avant leur placement, qu'ils ont vécu beaucoup de situations difficiles. À leur tour, ces situations ont entraîné le placement initial ou un déplacement. La prochaine section portera sur la stabilité de ces placements et sur la fréquence à laquelle les jeunes ont vécu des déplacements.

3.1.2. Déplacements

Les jeunes rencontrés ont connu plusieurs milieux de vie substitut. Certains participants ont énuméré une longue liste de milieux de vie substitut par lesquels ils sont passés. Le constat est simple : aucun des jeunes adultes interrogés n'a eu un parcours de placement stable. Ces déplacements ont eu un impact négatif et stressant selon les jeunes adultes. Un des jeunes adultes raconte son parcours de placement et l'effet que les déplacements ont eu dans son parcours: « Placements qui ont été assez chaotiques. [...] Si j'avais vraiment été promené de gauche à droite durant tout mon placement, là cela aurait vraiment été catastrophique ». Tous les participants mentionnent avoir fait des allers-retours dans les diverses unités du centre jeunesse tout au long de leur prise en charge en protection de la jeunesse. Ils expliquent également comment ces allers-retours les ont affectés. À chaque

déplacement, les jeunes disent qu'ils ont dû « recommencer à zéro » : ils ont dû reconstruire un lien de confiance avec les nouveaux intervenants, expliquer à nouveau leurs problématiques et leur vécu et, par le fait-même, le revivre. Ils expliquent également que ces déplacements les affectaient académiquement, puisqu'ils devaient changer d'école, parfois même de ville et, à nouveau, recommencer avec un nouvel enseignant, de nouveaux collègues de classes et même un nouveau plan d'intervention. Ainsi, l'instabilité du placement entraînait une autre dans plusieurs sphères de leur vie. Une des jeunes adultes interrogés a souligné qu'au moment de l'entrevue, elle ressent toujours un besoin de stabilité. Ainsi, le transfert d'une unité du CJ à une autre implique une charge psychologique en raison des changements d'intervenants. Une autre jeune adulte interrogée a un discours similaire et raconte qu'elle s'est repliée sur elle-même à force de changer de suivi avec différents psychologues et intervenants. Elle dit avoir développé une méfiance envers les intervenants et les professionnels de la santé. Le placement des jeunes interrogés a été instable. Ils ont tous vécu dans plusieurs unités, en plus d'avoir été en famille d'accueil pour deux d'entre eux, les deux autres ne pouvant pas y aller en raison des problématiques d'automutilation ou d'idéations suicidaires. Ils ont tous vécu dans plusieurs unités et foyers de groupe, et trois d'entre eux ont été placés dans le foyer de groupe sécuritaire *Le Gouvernail* pour une certaine période. Chez tous les jeunes rencontrés, les changements de milieux de vie ont été éprouvants et ont entraîné le repli sur soi et la méfiance envers les intervenants. Le discours des intervenants du réseau public fait écho à ceux des jeunes et confirme ce constat. Travaillant dans une unité pour les adolescents de 16-17 ans, une de ces intervenants est bien placée pour observer les parcours des adolescents en fin de placement. Son discours reflète les résultats du groupe 1 : « les gars qui arrivent à l'Étape, les gars, la plupart du temps ont déjà passé par plusieurs unités. Sinon, il y en a qui sont passé d'unité en unité, ils ont fait du foyer de groupe et finalement ils aboutissent chez nous. Des fois, le voyage peut être très sinueux » (Nicole, groupe 2). Les deux prochaines sections examinent comment se déroule la vie durant ces placements.

3.1.3. La vie commune en placement

La présente section est réservée à l'expérience de placement sous la LPJ ou la LSJPA des jeunes adultes. L'analyse des discours des participants du groupe 1 de l'étude permet de mieux comprendre quelle est leur expérience quant au fait de vivre en CJ avec plusieurs

autres jeunes. Il ressort de l'analyse que la vie commune s'avère parfois difficile en raison de l'amalgame des problématiques de tous les jeunes qui résident ensemble. Une jeune adulte souligne qu'il est difficile de conjuguer les problématiques de chacun et qu'il est tout aussi difficile d'entretenir de bonnes relations avec les tous les autres résidents du centre. Elle explique également que, lorsque les relations s'enveniment, la situation devient stressante pour tous les résidents. Les autres jeunes interrogés abondent dans le même sens et expliquent que l'ambiance des centres était souvent déplorable en raison des conflits entre les jeunes placés. Une participante ajoute que les problématiques de certaines filles du CJ pouvaient influencer les autres qui n'avaient pas de problématique comportementale à avoir des comportements problématiques et qu'elles pouvaient affecter son état émotionnel :

Je suis arrivée là et c'était plus pour me protéger de moi-même [...] je me suis mise à voir les filles qui arrivaient là et qui foutaient la merde [...]. Je me suis mise à agir comme les filles [...]. Je me suis mise à fuguer, je me suis mise à consommer, bien pas tant mais, je foutais la merde [...]. Moi je prends beaucoup les émotions du monde, quand le monde ne va pas bien, [...] je vais être down et je n'irai pas bien, et dans le CJ cela ne marchait juste pas là. [...] Et quand tu es jeune, tu es influençable un peu, en tout cas moi je l'étais beaucoup (Valérie, groupe 1).

On comprend de son discours que les autres filles avec qui elle habitait ont exercé une mauvaise influence sur elle et sur son état émotionnel. On comprend aussi que l'ambiance dans le CJ peut être lourde lorsque plusieurs enfants avec diverses problématiques vivent ensemble, spécialement pour quelqu'un d'empathique comme semblent l'être certains des jeunes adultes interrogés, qui disent être très sensibles aux émotions des autres. On en comprend que des conflits émergent entre les jeunes et que cela est stressant, même pour ceux qui ne sont pas impliqués. En comparant les discours des jeunes, on comprend que les milieux de vie substitut, dans tous les cas, n'étaient guère des endroits normalisant et calmes. Au contraire, certains milieux et certains autres jeunes placés ont influencé négativement les jeunes adultes rencontrés. Les commentaires des intervenants du réseau de la PJ mettent également en lumière les dynamiques présentes en CJ. L'intervenant du PQJ rencontré en entrevue explique que, lorsque les jeunes n'ont pas accès à un diagnostic clair ou que leurs problématiques ne sont pas clairement définies, ils sont placés en CJ comme ayant des « troubles de comportements » plutôt que d'être placés dans des institutions spécialisées pour leur problématique. Il explique que ces jeunes sont « en *acting out* constamment », c'est-à-dire que qu'ils ont des comportements problématiques. En revanche, un aspect positif de la

vie en groupe demeure : une intervenante en CJ rencontrée en entrevue explique que, pour les adolescents, le milieu proximal avec les autres jeunes leur permet de se confier plus facilement et aussi d'apprendre de leurs pairs : « C'est plus facile pour un jeune de 17 ans de parler à un jeune de 17 ans [...]. À partir du moment qu'on parle de notre personnel, ils se sentent déjà plus concernés. Donc assurément que quand un ancien jeune qui vit des réussites et qui parle des bouts tough, [...] c'est ça au CJ et dans les faits c'est vrai qu'on ne connaît pas leur vécu du tout », (Nicole, groupe 2). Malgré les difficultés de vivre avec plusieurs autres jeunes, soit de conjuguer les diverses problématiques et d'être exposé à une influence négative, il peut naître une sororité ou une fratrie entre certains des jeunes logés ensemble : « On est comme des sœurs là aussi, on passe 24/7 ensemble, on mange ensemble on écoute la télé ensemble, on se lave dans les mêmes pièces. Tu sais ça rapproche là ». Les données montrent donc que la vie commune peut être difficile et que les CJs peuvent devenir un endroit où les jeunes acquièrent de nouveaux problèmes plutôt que d'y régler ceux déjà existants. L'influence entre pairs peut également être problématique. En revanche, les CJs peuvent aussi être le berceau de nouvelles amitiés et de support entre pairs. Outre le fait de devoir cohabiter avec plusieurs jeunes lors du placement, les adolescents doivent également vivre avec plusieurs intervenants. Les participants ont été questionnés sur leur vécu à ce sujet.

3.1.4. Relations avec les intervenants

Entretenir des relations avec les autres jeunes est parfois difficile et il en va de même avec les intervenants. La présente section sera centrée sur les relations entre les jeunes et leurs intervenants lors du placement. Selon les participants du groupe 1, la confiance leur semblait être à sens unique. Les jeunes disent que les intervenants ne leur faisaient pas confiance et que cela a entraîné une méfiance envers leurs intervenants. Ils disent aussi s'être sentis « gérés » par l'approche disciplinaire des CJs et peu « écoutés ». Le discours d'une jeune adulte interrogée fait état de ce constat. Elle explique avoir côtoyé plusieurs intervenants au quotidien, que les particularités de chacun d'entre eux rendaient leurs interventions différentes et que l'aspect disciplinaire de celles-ci était présent, alors que l'écoute était absente :

C'était stable dans un sens mais pas de l'autre, parce qu'il y a tellement beaucoup d'intervenants [...] les méthodes d'intervention ne sont pas pareilles d'un intervenant à l'autre. [...] L'*amount* d'intervention de chaque intervenant était vraiment différent. [...] Tellement qu'un moment-donné je [...] ne voulais plus parler de mes affaires parce que je ne voulais tellement pas aller là [chambre

neutre]. [...] C'est difficile pour nous [...] de faire confiance comme ça à quelqu'un que tu ne connais pas, mais j'aimerais ça que la confiance, [...] ça soit réciproque quand on la mérite [...] Le côté parent est là pour « tu fais ça il arrive ça », mais pour le côté « ça ne va pas? Qu'est-ce qu'il y a? » c'est plus « ça [ne] va pas? C'est ça qui arrive » ou « il s'est passé ça? Ouin, bien ça » (Sabrina, groupe 1).

Un autre jeune adulte du groupe 1, lui, mentionne que les relations avec les intervenants varient et que le soutien dispensé par ceux-ci dépend de cette relation. Un jeune adulte explique que les intervenants agissaient différemment selon leur expérience et leur rôle. Il raconte comment les intervenants temporaires avaient tendance à faire appel aux « *transporteurs* », les agents chargés d'amener les jeunes d'une unité du CJ à une autre, contrairement aux intervenants permanents, et donc que les interventions étaient différentes d'un intervenant à l'autre. Une autre participante témoigne de certains faux-pas des intervenants et de l'impact que cela peut avoir sur son estime. Aussi, le changement d'intervenants peut entraîner les jeunes à se placer en retrait et à s'isoler :

Des fois les intervenants ne s'en rendent pas tous compte, mais il y en a qui ne sont pas faciles avec nous autres. Tu sais ce n'est pas parce qu'on est en CJ qu'on n'est pas intelligent et des merdes, là. [...] J'ai changé d'intervenants, de travailleur social, tellement souvent qu'un moment donné tu es écœuré de tout raconter à tout le monde pour à chaque fois repartir à zéro puis...fait que j'ai arrêté de parler (Valérie, groupe 1).

De ces discours, on comprend que, selon les jeunes adultes, les intervenants interviennent tous à leur manière et que les relations qu'ils entretiennent avec les jeunes peuvent teinter leurs interventions. De plus, comme l'instabilité des placements constatée plus tôt, le changement d'intervenants peut amener les jeunes à s'isoler et à développer une méfiance envers leurs intervenants. Les différentes interventions sont également des sources d'insécurité chez certains jeunes et peuvent les mener à s'isoler ou à ne pas se confier, ce qui fait obstacle au soutien des intervenants. La confiance des jeunes interrogés envers leurs intervenants est importante et semble difficile à obtenir. Le discours des participants du groupe 1 reflète ce constat lorsqu'ils décrivent le milieu des CJs. Ils définissent ce dernier comme un endroit mouvementé et que le « mode de vie » des jeunes les mène à entretenir un fragile lien de confiance avec un seul intervenant à la fois. À l'inverse, que la confiance des intervenants envers les jeunes se reflète dans le mode d'intervention est tout aussi important. Une jeune adulte anciennement placée explique le réflexe de plusieurs intervenants d'isoler les jeunes en « chambre neutre » lorsqu'ils ne connaissent pas suffisamment l'enfant eux-

mêmes. Or, l'enfant se connaît. Elle explique qu'elle aurait voulu que les intervenants fassent confiance en sa connaissance d'elle-même quant à son besoin d'être isolée ou non. Des témoignages, on comprend que l'application de mesures disciplinaires était très présente et que les jeunes ne se sentaient pas écoutés ni compris. Outre les interventions en soi, certaines mesures appliquées en CJ ne semblaient pas convenir aux jeunes, lesquels avaient le sentiment de manquer d'écoute et de compréhension. L'application des mesures disciplinaires et l'inconséquence entre les interventions des différents intervenants ont aussi été communes aux jeunes adultes rencontrés et cela a renforcé leur méfiance leurs intervenants. Les intervenants du milieu communautaire remarquent aussi l'aspect disciplinaire des mesures en CJ et expliquent devoir conjuguer avec les conséquences de celui-ci. Une intervenante du groupe 3 explique comment l'approche des intervenants des CJs n'aide pas à développer l'autonomie des jeunes :

Au CJ tu fais quelque chose, tu vas être puni, mais il y a toujours quelqu'un qui va prendre soin de toi. Tu es pris en charge. [...] Au CJ cela marchait parce qu'ils n'ont pas le choix de te garder, mais ici c'est toi qui as les conséquences, [...] ce n'est pas des jeunes contrevenants, mais ils le deviennent. Moi c'est des jeunes que c'était leurs parents qui étaient inaptes et ils se ramassent là dans un milieu carrément carcéral. [...] Je comprends que la prise de risque ne peut pas être la même parce qu'ils sont responsables de ces jeunes-là, mais cibler les parents aussi sont responsables et ils laissent quand même plus de lousse là. [...] C'est d'essayer de normaliser un peu leur vie (Samantha, groupe 3).

Cet extrait montre que, lors du placement, les jeunes sont souvent punis plutôt que soutenus dans l'apprentissage des conséquences de leurs actions. Selon les participants, ce serait le résultat d'une relation jeune-intervenant non optimale. Cela aurait pour effet que, une fois adultes, il est difficile de faire prendre aux jeunes leurs responsabilités. Responsabiliser les enfants pour leurs actions fait partie du rôle de parent et, dans cet extrait, cette intervenante déplore que l'approche en CJ ne remplisse par ce rôle. La comparaison qu'elle fait entre le CJ et un milieu carcéral est parlante. Elle ne décrit pas les CJs comme un milieu de soutien. Une seconde intervenante du milieu communautaire fait le même constat en ajoutant qu'elle comprend la gestion du risque avec laquelle les intervenants travaillant sous la PJ doivent conjuguer, mais déplore sa rigidité. Cependant, les intervenants du réseau de la PJ témoignent des changements dans l'application de certaines mesures, tel que la gestion des retours de fugues. L'analyse des discours révèle que, depuis quelques années, les intervenants des CJ accueillent les retours de fugue d'une façon plus ouverte, en cherchant à comprendre le

besoin que le jeune exprime par la fugue, sans appliquer des mesures disciplinaires. Une intervenante du réseau de la PJ ajoute que les échanges entre les intervenants des différentes unités des CJs s'organisent principalement autour du quotidien des enfants :

C'est vraiment l'accompagnement au quotidien là, dans le sens qu'on est une unité de vie, fait que tu sais moi le matin je me lève, les gars se lèvent, on boit notre café ensemble, on se brosse les dents ensemble, on est vraiment dans le quotidien. [...] On parle d'habiletés sociales au quotidien, de gérer une programmation, si tu fais l'école externe, comment tu vas te gérer dans : à quelle heure tu prends l'autobus » (Nicole, groupe 2).

Elle remarque que cet accompagnement au quotidien fait en sorte que les adolescents recherchent la liberté, « la liberté de ne pas avoir 46 parents qui partent en peur » (Nicole, groupe 2). On comprend implicitement que toutes les interventions et accompagnements des intervenants, peu importe l'approche, auront toujours pour effet d'encadrer, parfois trop, les jeunes placés jusqu'à majorité, les menant à un désir de liberté.

3.1.5. Avoir la loi comme parents

Outre le fait de devoir vivre avec plusieurs autres jeunes et avec des intervenants 24 heures sur 24, les milieux de vie substitut dans lesquels résident les jeunes placés sont difficilement comparables à un milieu de vie normatif. À savoir, la « prise en charge » est telle qu'elle peut avoir un effet négatif sur l'autonomie des jeunes placés : « Les foyers de groupe, c'est un peu comme, [...] la SPCA des jeunes. [...] Plus un jeune devient « *long-termiste* » dans ce système-là, plus cela a tendance à le rendre passif. [...] L'image du mouton qui a vécu en enclos toute sa vie et, du jour au lendemain, il se retrouve dans la nature » (Xavier, groupe 1). Par cela, un jeune adulte interrogé explique l'effet pervers de la prise des décisions pour le jeune sur son autonomie tout au long d'un placement. L'analyse des discours permet de constater que les mesures disciplinaires, telles que l'isolation dans des « chambres neutres », sont appliquées sans réserve et qu'il n'y a pas suffisamment de personnalisation dans l'application des mesures. Les jeunes adultes rencontrés racontent s'être vu imposé des mesures d'isolement alors qu'ils jugeaient ne pas en avoir besoin et que cette utilisation abusive des mesures disciplinaires a eu pour effet d'entraîner la méfiance des jeunes envers leurs intervenants. Le discours d'une participante reflète cette observation : « Ils étaient comme, bien là tu n'es plus à l'école, t'es à l'hôpital. Je suis comme, ben ouin, j'ai fait une embolie pulmonaire, chum, je suis hospitalisée, peux-tu me *give me a break*. Arrête de me chicaner et de me dire tout de suite que quand je vais arriver ». Un autre jeune

raconte que les intervenants sont parfois dépassés par les évènements et que les interventions sont priorisées selon le degré d'urgence, mais que l'urgence peut être subjective. Il prend l'exemple d'un jeune qui se désorganise comparé à un autre qui a eu un mauvais appel avec ses parents. Il affirme que le réflexe des intervenants sera de prioriser le jeune en désorganisation, aux dépens du jeune qui a peut-être été grandement affecté émotionnellement par l'appel avec ses parents et qui a besoin d'être écouté. Il explique que la « gravité » des situations en CJ est toujours relative, propre à chacun, et que d'en prioriser une par rapport à l'autre est arbitraire. Le constat des jeunes est le même : leurs expériences de l'application des mesures laissent entendre que celle-ci est loin d'être parfaite en CJ, mais également que les intervenants doivent conjuguer avec différents facteurs qui peuvent influencer cette application des mesures. Parmi ces facteurs, il y a le ratio d'intervenants par enfant, qui fait que les intervenants doivent parfois choisir de prioriser une situation par rapport à une autre. Un participant du groupe 1 explique qu'il y a parfois jusqu'à 18 jeunes par secteur et qu'il n'y a pas assez d'intervenants. Cela a pour conséquence que certains jeunes auront l'intervention de la part d'un garde de sécurité plutôt que celle d'un intervenant. On comprend facilement que l'une n'équivaut pas l'autre. Lorsque l'on compare les discours des jeunes rencontrés, on s'aperçoit qu'ils observent tous une chose : le manque de personnalisation dans les interventions. Les jeunes adultes interrogés ont réagi de façon similaire à ce manque de personnalisation : ils ont été frustrés par ces interventions mal calibrées. Il apparaît clair que la frustration envers les intervenants peut rendre les jeunes hâtifs de sortir de leur placement. Il sera vu plus tard comment cette hâte peut nuire aux jeunes en les rendant insouciants une fois qu'ils ont terminé leur placement. Cela a été le cas de plusieurs des jeunes adultes rencontrés.

Bien qu'il ressorte de l'analyse des discours des intervenants du réseau public qu'ils mettent en place plusieurs mesures pour individualiser les interventions et adapter celles-ci aux jeunes placés, l'enjeu du personnel demeure. Le point de vue des intervenants du réseau de PJ permet de nuancer et de mieux comprendre la situation. Ces derniers expliquent les enjeux de l'intervention dans le cadre de la LPJ et de la LSJPA. Une de ceux-ci explique être à la fois régie par son ordre professionnel, par son employeur, par la LSJPA et par la LPJ. Selon elle, ces comptes à rendre et la pression ressentie dans les postes de la PJ sont les

raisons pour lesquelles plusieurs intervenants quittent leur poste au sein de la PJ. Elle observe un exode des intervenants avec plus d'ancienneté travaillant sous la PJ vers d'autres postes des CIUSSS et CISSS. Elle n'est pas la seule des intervenants du réseau public à observer une instabilité du personnel des CJs : les autres participants du groupe 3 et ceux du groupe 1 l'identifient comme un problème. L'intervenant du PQJ interrogé, lequel suit les jeunes durant et après le placement, témoigne aussi des contraintes de la loi. Il raconte qu'à plusieurs reprises, les jeunes qu'il suit lui disent prévoir aller vivre chez leurs parents après le placement, mais que leur intervenant du CJ doit travailler à l'application des mesures, laquelle interdit le contact entre le jeune et ses parents. Il y voit une incohérence entre la loi et la réalité. Il donne même l'exemple d'une adolescente qui a été placée afin de la protéger du milieu prostitutionnel dans lequel vivait sa mère et qui, dès l'atteinte de ses 18 ans, est retournée vivre avec sa mère sans qu'aucune préparation à vivre dans un tel milieu « inadéquat » n'ait été faite. Tous les intervenants du réseau public interrogés reconnaissent cette incohérence et qu'il serait mieux de préparer les jeunes à vivre certaines situations desquelles le placement tente de les protéger, puisque l'on constate que les jeunes vivent ces situations à leur sortie de placement.

3.2. L'atteinte de la majorité; coupure ou continuité?

La présente section sera centrée sur la préparation à la vie adulte et sur la transition à la fin du placement des jeunes adultes placés jusqu'à majorité. Cette section comprend trois sous-sections : les sentiments en lien avec la fin du placement, les projets de vie et la préparation à la vie adulte. Tout d'abord, on constate que les jeunes adultes de l'étude ne définissent pas l'âge adulte comme le simple fait d'avoir 18 ans. Pour être adulte, selon les participants du groupe 1, il faut « se débrouiller seul » et ne compter que sur soi. Selon eux, un adulte est stable sur le plan résidentiel, sur le plan économique et sur le plan professionnel. Un adulte exerce des responsabilités qu'il doit assumer envers lui-même ainsi qu'envers la société. Une jeune adulte de 21 ans interrogée explique qu'elle ne se sent pas adulte à tous les jours et qu'elle a de la difficulté puisque, après son placement, elle pense toujours que les décisions seront prises pour elle. Elle est habituée à être prise en charge. Elle ne se sent donc pas complètement autonome. Elle dit ne pas se sentir émotionnellement indépendante du tout et avoir de la difficulté à gérer ses émotions. Une seconde jeune adulte explique qu'elle n'a jamais eu l'opportunité d'apprendre à gérer ses émotions lors de son placement. Un des

jeunes adultes explique qu'il a dû être autonome rapidement qu'il n'avait personne vers qui se tourner. Il disait être responsable, mais ne se sentait pas comme un adulte. Le discours d'une jeune met en lumière la dépendance qu'elle a acquise lors de son placement : « Tu sais, toute ma vie j'ai été encadrée dans un petit carré à me faire dire à quelle heure me brosser les dents, à quelle heure aller chier, pratiquement, puis la même programmation à tous les jours », (Valérie, groupe 1). Selon la définition de l'âge adultes des jeunes, soit une période de prise de responsabilités et d'autonomie émotionnelle, résidentielle et financière, ils ne se sentent pas tout à fait comme des adultes. Ils n'ont pas encore entièrement acquis l'indépendance nécessaire pour se considérer comme des adultes à part entière. On constate également que les jeunes interrogés n'ont point eu l'occasion de développer, durant leur placement, l'indépendance et l'autonomie inhérentes à leur définition d'un adulte. Le discours des intervenants communautaires qui travaillent avec ces jeunes adultes appuie ce constat. Une des intervenantes communautaires explique que ces jeunes adultes ne sont pas prêts à être « adultes », qu'ils ne sont pas préparés à la vie autonome. Une seconde partage le même avis et explique qu'elle constate que les jeunes adultes ne viennent pas chercher des services à la sortie des CJs : elle observe un délai. Elle croit que ces jeunes ont un besoin d'exploration, de « vivre leur vie », avant de se stabiliser. La première rapporte que les jeunes adultes recevant de ses services disent avoir « besoin de liberté » à leur sortie de placement, mais ce qu'elle observe réellement, c'est qu'ils n'ont jamais pu prendre de décision par eux-mêmes. Elle déplore que ce besoin de liberté les mène à « passer une crise dans la rue ». Les intervenants du réseau public observent également cette « crise ».

En analysant le discours des participants du groupe 2, on constate que ceux-ci lient le « besoin de liberté » avec une période d'exploration, une « crise dans la rue », mais également avec la pensée magique des jeunes que tous leurs problèmes viennent du CJs et que ceux-ci vont disparaître à la fin de leur placement. Une de ces participants raconte :

Ils sortent du CJ et ils ne veulent plus rien savoir, ils sont contents et sont comme « moi ma vie va aller vraiment mieux et j'ai vraiment hâte de ne plus vous avoir dans mes pattes » [...] c'est la pensée magique que mes problèmes c'est le CJ, la DPJ, [...] il y a [...] comme une période où ils vont vraiment profiter de la vie, dépenser de l'argent et plus se mettre dans la merde. [...] ce qui est triste c'est que souvent cela se passe mal la sortie. [...] Il faut qu'il se plante pendant qu'il est entre nos murs [...] Ça c'est une partie qui manque je trouve vraiment, de les

laisser un peu se planter pendant qu'ils sont avec nous (Laurie, intervenante LSJPA, groupe 2).

Le discours d'une autre intervenante du réseau de la PJ fait écho à ce discours. Elle affirme que les jeunes « ont besoin de se planter un peu avant de venir nous chercher de l'aide. [...] Il faut vraiment qu'ils aillent se planter ». L'intervenant du PQJ rencontré en entrevue dit que la prise en charge des jeunes fait en sorte que, lors de leur transition à la vie adulte à la fin de leur placement, « la ligne est raide ». Il dit que les intervenants doivent laisser les jeunes apprendre d'eux-mêmes : « on voit le jeune qui va aller se péter la face dans le mur, puis il faut qu'on le regarde aller. [...] C'est pour ça qu'on va leur dire [...] si tu te plantes la face comme il faut, [...] je vais être là » (Pierre-Luc, intervenant PQJ, groupe 2). L'analyse des discours des jeunes et de leurs intervenants révèle la complexité de la transition à la vie adulte en contexte de placement. Selon les participants de l'étude, le besoin de liberté, l'élaboration d'un projet de vie et le besoin d'appartenance sont tous des enjeux de la transition à la vie adulte en contexte de placement, en plus des problématiques comportementales ou d'attachement. La codification *In Vivo* a permis d'identifier l'importance des termes « se planter » dans les deux groupes d'intervenants. Au travers des unités de sens analysés, on comprend que la « crise dans la rue » est en fait une période d'essais et d'erreur durant laquelle les jeunes vont explorer leur liberté nouvellement acquise, vivre diverses expériences, parfois négatives, et apprendre de leurs erreurs. En d'autres termes, ils vont « se planter ». Le besoin de liberté des jeunes s'exprime par une période d'exploration identitaire à la fin du placement, laquelle est souvent problématique en raison du manque de réseau de soutien sain qui pourrait agir comme un « filet de sécurité ». L'analyse révèle également que les intervenants déplorent que le réseau de la PJ ne laisse pas suffisamment de place aux jeunes pour « se planter » durant leur placement. Selon les intervenants, modifier la loi au niveau de l'application de mesures, voire au niveau de la gestion du risque, permettrait aux jeunes d'effectuer cette exploration alors qu'ils sont encore entourés d'intervenants pouvant leur offrir un réseau de soutien sain. La nouvelle approche de la gestion des retours de fugue mentionnée plus tôt est un bon exemple de mesures permettant aux jeunes d'aller tester leur réseau à l'extérieur des CJs et de se préparer à la fin de leur placement. D'ailleurs, les intervenants du réseau de la PJ remarquent beaucoup moins de fugues depuis qu'ils ont adopté cette nouvelle approche. Une autre manière de permettre à ces jeunes de « se planter » sans trop avoir de conséquences négatives à leur période d'exploration serait de poursuivre

le suivi au-delà de 18 ans. Allonger les suivis permettrait de pallier les conséquences de cette période d'exploration. Cependant, la nature des suivis devrait également être modifier. À savoir, les intervenants remarquent que les jeunes adultes terminant un placement jusqu'à majorité ont besoin d'un suivi souple et proximal. À cet effet, les intervenants des groupes 2 et 3 commentent que d'assouplir ou de modifier la loi sur l'application des mesures permettrait une plus grande souplesse d'interventions. Il en va de même pour la modification de la gestion du risque lors du placement des jeunes. Une intervenante du groupe 2 donne l'exemple d'un cas témoignant de l'inadéquation entre les lois sur l'application des mesures, la gestion du risque, et la réalité des jeunes placés :

Je pense à une petite fille, [...] je l'ai connue 9 ans, elle a été placée toute sa vie, [...] encadrement intensif pour problèmes de fugue, prostitution, consommation, [...] la mère était jugée inadéquate, [...] parce que la mère, il y a des doutes de prostitution [...], présentement, elle est chez sa mère. Est-ce qu'elle est dans le milieu de la prostitution? Oui. Est-ce que les deux sont dans le milieu de la prostitution? On pense que oui, mais elle est là. [...] Comment on aurait pu préparer mieux le terrain? [...] [les] jeunes peuvent être placés en encadrement intensif, [...] s'il y a de la prostitution, [...], consommation ou problème de sécurité, [...] mais il y a un clash entre cela et leurs racines aussi et où ils vont aller après leurs 18 ans (Laurie, intervenante LSJPA, groupe 2).

Elle explique cette problématique par l'acceptabilité sociale d'intervenir de la sorte, alors qu'il serait socialement inadmissible pour la DPJ de préparer des jeunes à se retrouver dans un milieu négatif comme un milieu prostitutionnel. Une autre problématique sociale, selon une des intervenantes communautaires interrogées, est le manque d'éducation pour ce qui est de la gestion des émotions. En effet, elle remarque la lacune de plusieurs jeunes quant à celle-ci. Elle fait part de son point de vue sur l'origine de cette problématique qui est, selon elle, sociétale :

Dans la société, [...] il y a une lacune au niveau [...] de la gestion de la colère [...]. Soit on ne voit jamais nos parents se chicaner, soit ils se garochent de la vaisselle par la tête, mais on n'en a pas de : écoute je suis fâchée [...], je vais le dire devant mon enfant, [...]. On en fait des jeunes qui ne savent pas gérer un conflit [...], mais en société il y a une grosse mentalité de [...], les gars n'ont pas le droit d'émotions, [...] la vérité, c'est que même adulte des fois on pète un plomb et on crie. [...] Ce qu'on doit développer c'est la capacité à reprendre le contrôle de cette émotion forte-là. [...] c'est un peu comme un bibelot cassé et on ne leur donnerait pas le manuel pour le réparer. [...] ils ont ce qu'il faut pour le remonter [...], mais on leur dit juste : vas-y comme tu *feel*. Bien cela ne donnera pas le bibelot que c'était au début. [...] [ce] qu'ils ont de besoin, c'est [...] remettre les choses en place et selon une structure (Marie-Ève, groupe 3).

En analysant les discours des intervenants, on comprend que l'application des mesures et la gestion du risque dans le réseau de la PJ dépendent en partie de l'acceptabilité sociale quant à certaines pratiques. Or, les intervenants interrogés constatent que d'intervenir en fonction des lois n'est pas toujours cohérent avec la réalité et ne permet pas une bonne préparation à la vie adulte pour certains jeunes placés. À cet effet, il semble important d'éduquer le public aux réalités des jeunes adultes à la fin de leur placement et de modifier les lois encadrant le travail des intervenants du réseau de la PJ, et ce, dans le but de mieux préparer ces jeunes à faire face aux potentiels milieux dans lesquels ils se retrouveront à l'âge adulte. Il est également important de leur offrir un espace sécuritaire et tolérant face aux émotions négatives afin qu'ils apprennent à les gérer sagement. La prochaine section explore quel est le sentiment des jeunes quant à la fin de leur placement.

3.2.1. Fin du placement : hâte ou appréhension?

Lors de leur placement, les jeunes adultes de l'étude avaient des avis mitigés face à leur atteinte de la majorité. Certains avaient hâte, mais de l'appréhension se faisait également sentir lorsque la fin du placement était proche. L'approche de la fin du placement était source d'appréhensions, de stress et de craintes pour les jeunes de l'étude. L'âge adulte représentait pour eux une surcharge de responsabilités et comme une étape pour laquelle ils n'étaient pas prêts mentalement. Un des jeunes adultes explique également l'évolution de son sentiment par rapport au fait d'être un adulte au courant de sa transition, mais également sa désillusion :

Je devenais de plus en plus optimiste et insouciant aussi, [...] parce que je me disais que devenir un adulte ce n'était pas si pire que cela et que j'en fais trop et que j'ai juste à vivre ma vie comme elle vient et que sans me préoccuper [...] ...la grave erreur. [...] Je m'imaginai rentrer dans un mur, mais finalement je suis juste rentré dans un buisson. Je me disais, ce n'est pas si pire, mais je n'avais pas vu le mur en avant. [...] C'est un peu comme un fumeur et le cancer, tu y penses seulement le jour où tu es diagnostiqué (Xavier, groupe 1).

Un autre participant rajoute ne guère avoir appris à être autonome et indépendant. Il dit s'être fait expliquer qu'il pouvait avoir un appartement, mais pas avoir été préparé à gérer tout ce qui est plus personnel comme comment gérer sa consommation de façon autonome, comment gérer l'épicerie ou comment gérer un budget. Il dit être sorti du CJ avec des sacs remplis de ses vêtements et de ses effets personnels sans plus d'orientation. Un autre témoignage et illustre dans quel état d'esprit les jeunes peuvent se retrouver au moment de quitter le CJ:

Tu n'apprends pas la vie non plus là, à l'extérieur, comment cela se passe, [...] personnellement, je ne l'ai pas appris. [...] Autant que j'étais motivée et que

j'avais hâte, autant que j'étais stressée puis découragée. [...] On dirait que j'étais dans un mélange d'anxiété et de : je m'en *câlisse* [...]. C'est beaucoup d'outil envers la vie normale de tous les jours qu'on n'a pas [...]. Ce qu'on a fait c'est aller faire une demande d'aide sociale, aller chercher mes papiers, me faire une petite pochette avec mes papiers importants, faire mes boîtes et me trouver une place où rester. [...] j'étais dans un petit carré et que là je tombais sur tout l'univers au complet et je ne sais pas comment *dealer* avec ça (Valérie, groupe 1).

On comprend de ce discours, tout comme de celui d'autres jeunes, l'ambivalence quant à la fin du placement, mais également le manque de préparation à vivre en dehors du centre. Il ressort de l'analyse du discours des jeunes qu'ils ont eu certaines opportunités de se préparer à la transition qu'est la fin du placement et qu'ils avaient une offre de soutien. Cependant, ils déplorent que celle-ci n'ait concerné que les aspects résidentiel et financier, comme la recherche d'un logement et l'application à l'aide sociale. En comparant les discours des jeunes adultes, il est clair qu'ils ont plusieurs éléments en commun. À savoir, ils avaient hâte à la fin de leur placement alors qu'ils n'ont guère été suffisamment préparés à cela. Pour certains, cela s'est manifesté en une forme d'insouciance quant à l'âge adulte, alors que pour d'autre, cela s'est manifesté en stress ou en anxiété. Le constat est le même : ils n'étaient pas prêts à la vie autonome. Ce manque de préparation s'est fait ressentir lorsque ces jeunes adultes ont dû faire face à des difficultés en étant seul. Il en a résulté une période d'essais et d'erreurs pour ces jeunes adultes où ils ont dû apprendre de ces erreurs. Ces difficultés seront présentées au prochain chapitre.

En parallèle à l'analyse du discours des jeunes adultes, celle des discours des intervenants du réseau de la PJ révèle qu'il leur est parfois difficile d'obtenir la participation et le volontariat des adolescents parce qu'ils sont « écœurés[s] de [leurs] services ». Cela fait écho aux discours des jeunes adultes interrogés. Une intervenante en CJ dit que, parce qu'elle doit conjuguer avec les différentes problématiques des jeunes et avec la gestion du risque, la trajectoire des jeunes est souvent en « zig-zag » et la fin du placement est souvent une source d'anxiété pour eux. On constate donc que les jeunes vivent des sentiments mitigés quant à la fin de leur placement. D'un côté, ils sont impatients d'être autonomes, mais de l'autre, ils sont anxieux à l'idée de se retrouver seuls. Un second constat est qu'ils deviennent nonchalants quant à leur préparation à la vie adulte. Cela se reflète dans la difficulté des intervenants à les mobiliser, mais également dans l'élaboration de leur projet de vie qui n'est

pas toujours clair à la sortie de leur placement. La prochaine section est centrée sur les différents projets de vie et leur mise en œuvre.

3.2.2. *Projet de vie*

Au cours de leur placement, les jeunes adultes interrogés avaient différents projets d'avenir. Cela dit, ceux-ci semblent avoir été chamboulés et les jeunes ont dû les changer. Les jeunes de l'étude rapportent avoir pris conscience de l'importance des études trop tard, que les relations entre le CJ et le réseau scolaire sont parfois nuisibles, et que le fait de ne pas avoir de diplôme s'accompagne d'un sentiment de honte. Dans tous les cas, les objectifs scolaires des jeunes adultes n'ont pas été atteints. Un témoignage illustre même que certains jeunes peuvent être découragés par les intervenants des CJ :

Je voulais être médecin, mais à la fin je voulais plus m'en aller comme en psychologie ou en travail de rue ou quelque chose comme cela. [...] J'étais en train de regarder pour finir l'école pour aller au cégep. [...] Et justement de se faire dire tout le temps : « ah toi tu es en CJ, tu étais en famille d'accueil, *bla bla bla*, tu ne réussiras pas à être médecin ». [...] parce que tu es en CJ ou « parce que tu es un enfant en difficulté, cela ne marchera pas. Rentre-toi ça dans la tête. C'est irréaliste [...] ». J'ai abandonné ça. Je voulais être médecin, mais j'ai mis ça de côté (Valérie, groupe 1).

Lorsqu'interrogés à propos de leurs occupations, les participants du groupe 1 commentent qu'ils ont abandonné ou modifié leurs objectifs scolaires leur transition à la vie adulte. Dans tous les cas, les projets de vie se sont concrétisés ou ont pris forme après le placement. Ainsi, les jeunes adultes interrogés ont dû se réorienter professionnellement une fois à l'âge adulte. Il y aurait donc place à ce que les jeunes explorent davantage les avenues qui leur sont offertes afin de trouver un projet de vie ou d'études stable avant la fin de leur placement. À cet effet, il est clair, selon les participants, que le soutien est important pour se trouver un projet de vie stable. Or, les jeunes adultes interrogés ayant un plan de vie l'ont fait sans le soutien des intervenants du réseau de la PJ. La prochaine sous-section abordera la préparation à la vie adulte offerte par le PQJ.

3.2.3. *Les facteurs d'une préparation à la vie adulte réussie et le PQJ*

Le programme qualification jeunesse, ou PQJ, est un programme permettant aux jeunes placés de 16 à 18 ans d'obtenir un suivi d'au plus 36 mois auprès d'un intervenant, lequel se finira au plus tard à 19 ans. Dans le cadre de ce suivi, une forme de préparation à la vie adulte s'installe. Les jeunes rencontrés ont des sentiments mitigés à l'égard de ce programme. L'analyse de la codification de ce thème permet de mieux comprendre quel effet

a eu la présence d'un intervenant du PQJ pour les jeunes du groupe 1. Les jeunes adultes rapportent avoir été préparés à la vie en appartement grâce au PQJ. Les intervenants du PQJ leur ont appris à cuisiner et à faire leurs cartes d'assurance maladie : « les bases pour une vie en société ». Le PQJ a été grand soutien dans sa transition à la vie adulte des jeunes adultes de l'étude qui auraient voulu bénéficier de ce soutien plus tôt et plus longtemps. Le PQJ est un énorme soutien à la sortie du placement des jeunes adultes et pallie les manques de la préparation à la vie adulte durant le placement. Cependant, ce ne sont pas tous les jeunes qui y ont accès. Une des participantes du groupe 1 croit que tous les jeunes placés devraient avoir accès à ce programme parce que, selon elle, tous les jeunes en ont de besoin.

Une seconde forme de préparation à la vie adulte est la connaissance des ressources d'aide. À ce sujet, les participants du groupe 1 ont été questionnés sur leur connaissance des organismes pouvant leur offrir des services à l'âge adulte. Les jeunes adultes interrogés ne connaissaient pratiquement pas les organismes communautaires. Seuls les plus importants et pertinents ont été présentés à certains jeunes durant le placement. Parmi les organismes connus, on compte le 811, le 211 et un organisme d'hébergement. Dans tous les cas, ce sont les intervenants du PQJ qui ont présentés les organismes aux jeunes. Le jeune adulte de l'étude n'ayant pas eu de suivi auprès du PQJ a dû apprendre à connaître les organismes par lui-même. Il n'en connaissait au moment de son placement. Ce qui lui fut aidant, c'est d'être référé à des organismes communautaires par les travailleurs de rue. L'analyse des discours des jeunes adultes montre que, durant leur placement, ils ne connaissaient que peu de services et d'organismes pouvant leur venir en aide. Le peu de connaissance qui leur a été transmise vient de leur intervenant du PQJ. Malheureusement pour les jeunes n'ayant pas d'intervenant du PQJ, ils sont laissés sans référence vers des organismes pouvant les aider à transiter à la vie adulte, à endosser de façon autonome les responsabilités de cet âge et à répondre à leurs besoins ponctuels. En comparant les discours des jeunes adultes, il ressort que le suivi PQJ est commun aux trois jeunes adultes qui connaissaient un tant soit peu le milieu communautaire et que leur connaissance de ce milieu vient de leur intervenant du PQJ. Le jeune adulte interrogé n'ayant pas eu de suivi auprès du PQJ raconte avoir dû apprendre par lui-même quels étaient les organismes pouvant l'aider. Il est clair, après comparaison des discours, que le milieu communautaire incarne un important soutien aux jeunes terminant un

placement et qu'un suivi auprès du PQJ est une porte d'accès vers ce soutien : il permet donc de faciliter la période d'essais-erreurs par laquelle doivent passer les jeunes sortant d'un placement.

Les intervenants réseau confirment que le seul service qui se continue à l'âge adulte offert aux jeunes placés est le PQJ, qui lui-même prend fin à l'atteinte des 19 ans des jeunes adultes. Deux des intervenants du réseau de la PJ interrogés suggèrent que ce service se maintienne jusqu'à environ 21 ans, pour laisser l'occasion aux jeunes adultes de « se planter » tout en ayant un filet de sécurité pour les soutenir. Les participants du groupe 2 ajoutent que l'approche des intervenants PQJ est différente de celle des intervenants des CJs et que les jeunes bénéficieraient d'être habitués à être « mis dans le trafic » (Pierre-Luc, groupe 2). Une participante propose d'amener progressivement les adolescents à prendre leurs propres rendez-vous de santé en dehors des CJs et à les gérer eux-mêmes avant la fin de leur placement. Les participants des groupes 2 et 3 sont d'avis d'augmenter les investissements dans le réseau communautaire ainsi que dans les programmes publics comme le PQJ. Ils croient tous que les investissements dans les services communautaires et du PQJ seraient bénéfiques aux jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité. Il ressort également de l'analyse que le travail des intervenants du PQJ consiste en grande partie à référer les jeunes adultes vers d'autres ressources qui, elles, n'ont pas de contrainte aussi sévère pour ce qui est de l'âge. Ainsi, il considère que si un jeune bénéficie d'un plus long suivi auprès de PQJ, c'est que le travail de l'intervenant n'a pas été complété. Plusieurs facteurs contribuent donc à la « réussite » de la transition d'un jeune hors du système de protection. Il y a bien entendu les caractéristiques de l'enfant, mais également le travail des intervenants, lequel dépend grandement des investissements sociaux dans les systèmes de protection de la jeunesse et du communautaire. Un commentaire de l'intervenant du PQJ interrogé appuie le constat que les jeunes suivis par PQJ ne sont pas prêts à être autonomes et à se préparer à la vie adulte :

La demande est faite, oui, mais ils ne sont pas là, ils ne sont pas rendus à cette étape-là. C'est qu'ils sont très démunis, intelligence limitée, je vais la voir et elle est beaucoup dans la fabulation, [...] tu essaies de lui parler, mais elle joue avec ses *barbies*. C'est comme, PQJ, passage à la vie adulte, elle n'est pas là. Donc la particularité, c'est qu'ils ne sont pas, ils ne sont pas pré-habitués à faire cette étape-là, (Pierre-Luc, intervenant PQJ, groupe 2).

Ainsi, l'enjeu des intervenants PQJ est celui d'amener les adolescents dans un état d'esprit propice à faire face à la préparation à la vie adulte. L'avis des intervenants communautaires sur le PQJ est positif, bien qu'ils ne voient pas en ce programme la solution à toutes les problématiques des jeunes placés jusqu'à majorité. Il ressort de l'analyse du discours des intervenants communautaires que le programme PQJ est en soi une aide substantielle aux jeunes placés lors de leur transition à la vie adulte, ainsi qu'à leurs autres intervenants. Le discours d'une intervenante communautaire interrogée reflète cependant une limite du suivi avec un intervenant PQJ selon l'ensemble des participantes du groupe 3 :

Les jeunes qui arrivent du centre, ils arrivent avec leur sac puis *that's it*. Ils ont *fuck all*. Ils n'ont rien. [...] C'est encore pire quand ils arrivent d'une transition du CJ jusqu'à mettons 20 ans [...]. Mettons ils sortent du CJ puis ils ont réussi à faire PQJ, ils ont eu un programme et le CJ leur a trouvé un appart avec des meubles puis cela a chié, puis là ils font une transition dans la rue et ils arrivent ici et ils n'ont plus rien (Samantha, groupe 3).

On constate donc que le PQJ est un bon soutien à la transition à la vie adulte, mais qu'il n'est pas toujours synonyme de réussite à long terme et que les jeunes adultes perdent parfois ce qui a été instauré grâce au PQJ. Il ressort, de l'analyse des discours, que les participants des trois groupes de la recherche s'accordent pour dire que le PQJ devrait être accessible à tous les jeunes placés jusqu'à majorité avant leur transition à l'âge adulte afin de leur faciliter cette transition. La plupart des participants ajoutent que le PQJ devrait permettre aux jeunes adultes de conserver le suivi pour une plus longue durée. Ainsi, un constat est que les participants des trois groupes s'accordent tous pour dire que le programme PQJ gagnerait à être bonifié au niveau de l'accessibilité et de la durée des suivis. Un seul participant nuance son discours sur le sujet : il conçoit l'augmentation de la durée du suivi du PQJ comme entraînant la diminution du financement des organismes communautaires. Il est donc d'accord avec la proposition de prolonger le suivi du PQJ à condition de ne pas réduire le financement des organismes communautaires. L'analyse des discours montre également que les participants du groupe 2 aimeraient que le réseau de la PJ étende ses services aux adultes ayant été placés jusqu'à majorité. Selon eux, la gestion d'appartements supervisés destinés aux jeunes adultes à la fin de leur placement répondrait à un grand besoin, en plus de rassurer les intervenants du réseau de la PJ qui pourraient alors savoir que les jeunes qu'ils ont suivis sont bien encadrés. Cela permettrait également aux intervenants de perfectionner leurs approches et leurs interventions puisque, sans suivi post-placement dans le réseau de la PJ,

les intervenants n'ont aucun moyen d'évaluer leur travail à long terme. Au sujet de l'intervention post-placement, Pierre-Luc ajoute qu'il aimerait, en tant qu'intervenant du PQJ, avoir accès au programme de subventions locatives. Il observe que plusieurs organismes communautaires ont accès à ce programme, qui subventionne une partie du coût du logement de certains de leurs usagers, et ne comprend pas pourquoi ses collègues et lui n'y ont pas accès. Selon lui, l'hébergement est le plus grand besoin des jeunes placés lors de leur transition à la vie adulte et la gestion de programmes de supplément au loyer par les intervenants du PQJ fournirait un grand soutien à ces jeunes. Les discours des jeunes adultes offrent une bonne compréhension de plusieurs difficultés souvent vécues à la fin d'un placement. La section suivante traite des différentes problématiques vécues par les jeunes placés lors de leur transition à la vie adulte.

3.3. Les difficultés, défis et forces

La présente section exposera les différentes problématiques des jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité, leurs défis, ainsi que leur force. Ces jeunes adultes ont des vécus uniques. Chacune des problématiques dont il a été question en entrevue sera explorée dans cette section. La présente section se sépare en 6 sous-sections : la stabilité résidentielle, la consommation, l'itinérance et la désaffiliation, les difficultés financières, la santé mentale, la connaissance de soi lacunaire et défis et forces des jeunes placés ou ayant été placés.

3.3.1. Stabilité résidentielle

La stabilité résidentielle a été problématique pour les jeunes adultes rencontrés, mais constitue également un objectif pour eux et une fierté lorsqu'ils l'atteignent. Les jeunes adultes témoignent d'un sentiment d'autonomie et d'indépendance intimement lié à l'indépendance résidentielle. Or, il est commun aux jeunes adultes de l'étude d'avoir vécu beaucoup d'instabilité résidentielle à la fin du placement. Une d'entre eux dit même avoir déménagé 10 fois en 1 an, de 2017 à 2018. Parmi les expériences relatées, on compte avoir été placé en psychiatrie, avoir résidé dans différents organismes communautaires, avoir vécu chez des amis, etc. Un des jeunes adultes dit d'ailleurs avoir squatté « *beaucoup de divans* » (Nathan, groupe 1) à la fin de son placement. Cependant, tous les jeunes adultes interrogés cherchaient l'indépendance résidentielle, ils cherchaient à se sentir chez soi. On comprend qu'il leur a été difficile de trouver une stabilité résidentielle et que cela les a particulièrement affectés. Par exemple, une jeune adulte raconte qu'elle a craint de se retrouver à la rue et

d'épuiser les ressources qui s'offraient à elle tellement elle a dû déménager. De tous les participants, un seul n'a pas vécu d'instabilité résidentielle à la fin de son placement. Il a transité directement du CJ au logement d'un organisme communautaire où il a pu vivre jusqu'à 25 ans. Il dit que c'est son intervenante PQJ qui lui a présenté l'organisme où il résidait au moment de l'entrevue. On constate que le fait de vivre une période d'instabilité résidentielle est la norme plutôt que l'exception pour les jeunes adultes interrogés dans le cadre de l'étude. Cependant, le seul jeune adulte n'ayant pas vécu d'instabilité résidentielle explique tout de même avoir été désaffilié du système via l'expérience de la pauvreté. Il dit que l'organisme lui a permis de prendre des ententes de paiements, ce qui lui a probablement épargné de se retrouver à la rue : « j'avais des dettes de loyer au centre, d'ailleurs, si je n'avais pas été au centre je ne serais probablement même pas là » (Xavier, groupe 1), évoquant ainsi sa propre mort. Cela illustre comment les problématiques financières peuvent être importantes pour ces jeunes adultes. Ainsi, la comparaison des histoires d'instabilité résidentielle des jeunes adultes interrogés permet de s'apercevoir que leur sentiment d'autonomie, lequel influe sur leur perception d'être un adulte ou non, est intimement lié à leur situation résidentielle. L'analyse des autres thématiques permettra plus tard d'observer le lien entre l'instabilité résidentielle, les difficultés financières, la désaffiliation et la consommation.

Le discours des intervenants interrogés fait également écho à ce constat. Ceux du réseau constatent les besoins en matière de logements accessibles, abordables et supervisés pour les jeunes adultes sortant d'un placement. On constate une similitude entre le vécu durant le placement et après celui-ci pour ce qui est de la stabilité. En effet, les jeunes ont tous vécu plusieurs déplacements entre des unités et des centres durant leur placement, et cette instabilité s'est répétée à l'âge adulte, sauf pour un participant, qui a évité de déménager grâce aux ententes de paiements pris avec un organisme communautaire.

3.3.2. Itinérance, désaffiliation et consommation

Des 4 jeunes adultes interrogés, deux ont vécu une période d'itinérance, une troisième a craint de se retrouver à la rue et le dernier a évité l'itinérance grâce à la souplesse de l'organisme le logeant. Un des jeunes adultes interrogés raconte son expérience dans la rue et explique les problématiques reliées au fait de ne pas avoir de stabilité résidentielle :

Je me droguais beaucoup aussi là, c'est un mode de vie aussi la drogue. Parce que dans la rue, c'est le mode de survie. [...] Il faut aussi beaucoup que tu restes sur tes gardes, si tu ne veux pas te faire poignarder [...] par n'importe qui parce que n'importe qui pourrait dire je te donne 10 *peanuts* et tu vas piquer ce gars-là. [...] Sinon tu vas peut-être dormir chez quelqu'un que tu ne connais pas vraiment, au risque de peut-être te faire violer? [...] Ils vont te dire, oui tu peux avoir un appartement, tu peux avoir ça, tu vas payer tant, mais tous les à-côtés, les lunchs, le loyer, foirer les cigarette et l'alcool, admettons que tu consommes, ils ne t'apprennent pas ça (Nathan, groupe 1).

Ce discours révèle la gravité des problématiques reliées à l'itinérance. Il est facile de s'imaginer le stress de vivre dans ces conditions de vie. Plusieurs participants du groupe 1 ont vécu de l'itinérance et les participants des deux autres groupes rapportent travailler avec des jeunes adultes vivant cette problématique. Outre l'itinérance, une des problématiques répandues chez les jeunes de l'étude est la consommation. Trois des quatre participants du groupe 1 racontent avoir consommé des drogues. L'une d'entre eux raconte même avoir fait une thérapie pour arrêter de consommer. Une participante du groupe 1 raconte également comment elle a perdu un logement à cause de sa consommation abusive. Un seul jeune adulte interrogé n'a pas eu de problématique de consommation à la fin de son placement, bien qu'il ait aussi été affecté par le milieu de la drogue via sa famille. Le milieu criminel, lié à la vente de drogue dans son entourage, lui a même fait craindre pour sa sécurité. Il ressort donc de l'analyse des discours du groupe 1 que tous les jeunes adultes de l'étude ont été affectés de près ou de loin par le milieu de la consommation, qu'ils ont vécu une certaine désaffiliation sociale et qu'ils ont vécu de l'itinérance ou ont été à risque d'en vivre. Il ressort également de la comparaison entre les discours des jeunes adultes que la fin du placement est parfois une « pente glissante ». En effet, sans filet de sécurité comme un logement dans un organisme communautaire dont certains jeunes adultes interrogés ont bénéficié, l'itinérance guette les jeunes adultes à la fin de leur placement. Une fois dans la rue, il est facile d'entretenir des mauvaises fréquentations, souvent par nécessité, comme l'a expliqué Nathan. De là, la situation peut facilement mener à une désaffiliation et à une immersion dans le monde de la consommation.

Les intervenants du groupe 2 remarquent les risques au niveau de la sécurité en lien avec les problématiques de consommation et sont conscients que celles-ci sont présentes chez les jeunes adultes lors de leur transition à la vie adulte. Un participant du groupe 2 donne

l'exemple d'une jeune adulte qu'il a suivie : « Fait que tu te tournes, Marie-Frédérique, trop puckée pour être prise là, fait que tu te retournes de bord et, un peu d'itinérance, elle a fait de la prison, elle s'est ramassée à PECH [...] les ressources d'hébergement, mais ça, c'est nommé beaucoup, ça cela manque [...]. C'est vraiment hébergement. [...] Et plus d'intervention, parce qu'elle se met à risque, réseaux sociaux, elle invite des gens, agressions ». Les intervenants communautaires remarquent que les jeunes qu'ils suivent vivent une désaffiliation ou une affiliation à des pairs négatifs lors de leur transition à la vie adulte. La perte du réseau social créé lors du placement peut les mener à s'affilier à un mauvais réseau parce qu'« ils ont peur, ils ont peur de se retrouver seuls » (Nicole, groupe 2). Trois des intervenantes communautaires témoignent de la désaffiliation des jeunes adultes recevant leurs services et rapportent observer de la toxicomanie, de l'itinérance, de la marginalité, de la judiciarisation et de la criminalité. On constate que ce discours fait écho à celui des jeunes adultes. Les intervenants du groupe 3 brossent le portrait d'une transition à la vie adulte difficile remplie de plusieurs échecs : scolaires, familiaux, résidentiels, et sociaux. L'une d'entre elles souligne que :

La majeure qui les relie tous, c'est vraiment qu'ils sont en situation de désaffiliation assez généralisée. Donc désaffiliation familiale, institutionnelle, ils ont décroché de l'école, ils n'ont souvent pas de famille. [...] On ne pourra pas tout arranger ici avec 17 logements pour pallier à tout ça pour qu'il n'y ait aucun jeune en itinérance en sortant du centre, cela n'arrivera pas. [...] C'est sûr en haut il y a beaucoup de consommation (Samantha, groupe 3).

Il ressort de ces observations qu'à la fin de leur placement, les jeunes adultes sont à risque de vivre de l'itinérance, une désaffiliation et possiblement de la toxicomanie. Deux des quatre jeunes interrogés ont vécu une période d'itinérance, alors que les deux autres ont craint d'en vivre une durant leur parcours et trois d'entre eux rapportent avoir consommé de façon problématique ou abusive. Il ressort de l'analyse des discours que l'affiliation à des réseaux sains, l'hébergement, ainsi que la gestion de la consommation sont des défis à la fin du placement des jeunes placés. Les difficultés sur les plans de la consommation et de l'itinérance sont, pour certains, liées à des problématiques financières.

3.3.3. Difficultés financières

Tous les participants du groupe 1, dans leur discours, racontent un ou plusieurs épisodes de difficulté financière à la sortie du système de la PJ. Un d'eux dit que : « ce qui m'a sorti tristement de la dépression, ce n'est pas tant d'avoir fait mon deuil que de me

retrouver au pied du mur parce que je n'avais plus d'argent, je n'avais rien à manger, j'avais des dettes de loyer au centre. [...] J'ai vécu 6 mois avec 150\$ », (Xavier, groupe 1). Deux des jeunes adultes rencontrés racontent s'être privés sur le plan alimentaire par manque de ressources économique. Également, deux participants du groupe 1 ont vécu une période d'itinérance par manque d'argent. Les deux autres ont été à risque de vivre de l'itinérance également et ce qui les en a épargné est le fait que leur appartement était subventionné par un organisme communautaire.

Une intervenante communautaire décrit les jeunes qui sortent des CJs et qui se présentent à son organisme : « C'est tout du monde qui sont sur l'aide sociale ou qui n'ont même pas le droit à l'aide sociale, donc ils sont très, très, très en précarité financière ». Le non-paiement du loyer est d'ailleurs la raison la plus fréquente pour laquelle certains jeunes adultes effectuent un départ des organismes d'hébergement. On en comprend que les jeunes adultes utilisant ces services, dont les jeunes adultes sortant de placement, rencontrent des difficultés financières. Il ressort de l'analyse des données que les problématiques financières à la sortie du placement sont généralisées chez les jeunes adultes interrogés et peuvent durer plusieurs années. Les intervenants du réseau de la PJ commentent qu'il est difficile de gérer un budget qui se résume à l'aide sociale pour les jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité qu'ils ont suivis. Ils remarquent également que, lorsque présente, la consommation prend une place démesurée dans le budget des jeunes adultes. Un intervenant du groupe 2 a même observé plusieurs démarches de curatelles publiques pour aider les jeunes adultes à gérer leur argent. En comparant les discours, on comprend que l'aide de dernier recours est souvent la seule source de revenus des jeunes adultes à leur sortie de placement et que cette aide n'est pas suffisante pour se loger, s'habiller, se nourrir, meubler son logement, etc., alors qu'ils n'ont pas appris à gérer un budget. En considérant les problématiques de consommation, il est clair que ce revenu n'est guère suffisant. Les jeunes adultes doivent donc trouver un moyen de gagner davantage, mais n'ont souvent guère terminé leur secondaire. Ainsi, ils n'ont ni formation, ni plan d'étude ou de carrière précis. En lien avec le discours sur le mode de vie de la rue, on comprend encore mieux, à la lumière de l'analyse de la thématique des difficultés financières, le risque d'entreprendre des activités criminelles pouvant être payantes pour les jeunes adultes. On constate donc, à la lumière de l'analyse des

discours, que l'aspect financier est souvent difficile, voire un problème, pour les jeunes adultes terminant un placement jusqu'à majorité.

3.3.4. *Santé mentale*

Le discours d'une intervenante du réseau communautaire illustre les problématiques des usagers de son organisme :

Ça c'est pour ceux qui n'ont même pas leurs besoins de base de comblés, souvent ils ont de la misère à se maintenir en appartement, de la misère à se trouver de la bouffe. Fait que là on n'est pas du tout dans « on t'aide à trouver un emploi » s'ils ne sont même pas capables de se maintenir en logement. [...] Donc principalement toxico et santé mentale. [...] C'est sûr qu'on a aussi des jeunes avec des traumatismes dans l'enfance. [...] Fait que vraiment, santé mentale sous toute ses formes (Chantale, groupe 3).

Tous les participants du groupe 1 racontent avoir des problématiques sur le plan de la santé mentale. Parmi les problématiques présentes ou ayant été présentes chez les jeunes adultes interrogés, on note la dépression, l'anxiété, dont des crises d'anxiété, des troubles du déficit d'attention, des idéations suicidaires et mêmes des tentatives de suicide. Un des adultes a d'ailleurs dû être réanimé par des ambulanciers. Le discours d'une des jeunes adultes illustre bien les problématiques liées à l'humeur des jeunes adultes rencontrés :

Je me sentais comme un échec tout le temps, fait que cela me décourageait encore plus. [...] J'avais tout le temps l'impression que c'était moi qui faisais quelque chose de pas correct et que là cela ne marchait pas et que c'était moi le problème. [...] Cela me déprimait à chaque fois. [...] Cela ne marchait pas et je voulais me tuer [...]. Ma mère m'a tout le temps traité comme ça. Ce n'était jamais correct, jamais assez bien. [...] j'ai tout le temps été dure envers moi à cause de cela (Valérie, groupe 1).

Elle relie cette problématique avec son estime de soi lacunaire, qu'elle explique par la relation avec sa mère. En analysant les discours des jeunes adultes, on observe que chacun d'entre eux a eu un épisode dépressif ou des idéations suicidaires et que deux d'entre eux ont encore des problématiques anxieuses. En comparant les discours des jeunes, il semble se dégager de ces derniers que le vécu difficile en enfance soit relié aux problématiques de santé mentale. Dans le cas de deux d'entre eux, la vie familiale douloureuse est liée à des problématiques internalisées, comme une pauvre estime de soi et des sentiments dépressifs. Dans les deux cas d'idéations suicidaires, le vécu familial douloureux des jeunes adultes a mené à des comportements extériorisés comme des tentatives de suicides et de l'automutilation. Il est également intéressant de souligner qu'il a été mentionné dans deux entrevues qu'au moins

un des parents avait des problématiques de santé mentale. Le constat fait plus tôt rejoint les observations des intervenants.

L'analyse des codifications du groupe 2 mène aux mêmes constats de celle du groupe 1. Les intervenants du réseau de la PJ listent les troubles d'opposition, le trouble déficit de l'attention/hyperactivité, les troubles de comportement, l'anxiété et les troubles de l'attachement et de la personnalité comme problématiques de santé mentale chez les adolescents et les jeunes adultes qu'ils ont suivis. Une participante du groupe 2 remarque d'ailleurs que tous les adolescents de son unité sont sous médication pour différents troubles de santé mentale. Elle souligne également que, chez les adolescents, l'anxiété augmente lorsque ceux-ci sont près d'atteindre 18 ans. Un autre participant du même groupe souligne l'importance des diagnostics en enfance, puisque cela influe sur les possibilités de placement. Il raconte l'expérience qu'il a vécue avec une jeune adulte ayant obtenu un résultat d'un percentile en dessous du diagnostic, ce qui l'a empêchée d'obtenir un suivi de la part du CRDI. Ainsi, le critère du diagnostic peut restreindre l'obtention d'un suivi d'accompagnement spécialisé. Les intervenants communautaires observent aussi des problématiques en lien avec la santé mentale chez les jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité, en plus de problèmes de comportement, de toxicomanie et émotionnels. Dans le discours des intervenants, on comprend que ce sont souvent des problématiques interreliées. L'une d'entre elles le dit clairement :

Souvent ce sont des gens qui ont déjà un trouble d'attachement [...]. C'est vraiment la majeure, c'est la santé mentale. Beaucoup de trouble de personnalité limite. Beaucoup d'anxiété, tout ce qui est [trouble d'anxiété généralisé], anxiété sociale, [trouble de la personnalité limite], beaucoup de trouble déficit de l'attention [...]. J'ai des jeunes qui sont toxicomanes, et souvent c'est de la comorbidité santé mentale-toxicomanie (Véronique, groupe 3).

Les autres intervenants du groupe 3 travaillent également avec des jeunes adultes avec des troubles de comportements, de personnalité et de santé mentale, comme la dépression et l'anxiété, mais également avec des jeunes ayant fait des psychoses qui parfois reliées à la consommation. Une intervenante communautaire explique comment les jeunes placés cherchent les diagnostics et se servent parfois de ceux-ci pour justifier leurs comportements ou leur manque d'autonomie. Les intervenants communautaires ne questionnent toutefois pas

l'authenticité des problématiques des jeunes placés, puisqu'ils sont témoins du vécu des jeunes et de leurs difficultés. Plusieurs de ces problématiques ont eu cours durant le placement, alors qu'ils avaient des services de la part de pédopsychiatres et de travailleurs sociaux. Il ressort de l'analyse des discours qu'après le placement des jeunes, les problématiques perdurent, alors les suivis auprès de professionnels prennent fin. Ils doivent s'en remettre aux intervenants communautaires, lesquels ne peuvent parfois pas mieux faire que de référer vers des services professionnels du réseau de la santé. Il ressort de l'analyse que la continuité des services en santé mentale est un enjeu pour ces jeunes adultes.

3.3.5. *Connaissance de soi lacunaire, manque d'autonomie et demande d'aide*

Les jeunes rencontrés au cours de l'étude expriment clairement qu'ils n'ont guère eu la chance d'apprendre à se connaître, à trouver quelles sont leurs passions, ou encore à se fixer des buts et des objectifs clairs. Une des jeunes l'exprime bien ici :

Tu n'apprends pas tant à savoir qu'est-ce que t'aimes et qu'est-ce que tu n'aimes pas parce qu'à toutes les *hosties* de semaines c'est tout le temps la même programmation. [...] c'est comme si un peu mon adolescence commençait. [...] Depuis que je suis sortie du CJ, j'apprends la vie. [...] Apprendre à se connaître, cela aurait été quelque chose que j'aurais eu de besoin de commencer avant de sortir du CJ. [...] Puis aussi nous aider à se fixer un but [...] (Valérie, groupe 1).

On comprend en lisant ces commentaires que la participante était en pleine période d'exploration pour apprendre à se connaître elle-même. Elle dit se sentir à l'aube de son adolescence, puisqu'elle n'a pas pu effectuer ce travail d'exploration lors de son placement. Elle semble expliquer ce manque de connaissance de soi par la rigueur de la programmation : elle a toujours fait la même chose, semaine après semaine. Ce discours se reflète dans celui des autres jeunes adultes interrogés. Un des jeunes adulte rapporte que plusieurs jeunes des CJ ont « mal virés » parce qu'ils ne se connaissaient pas eux-mêmes et ne savaient pas quoi faire à la fin de leur placement. Ainsi, pour certains jeunes placés, apprendre à se connaître est un enjeu en contexte de placement. Les jeunes adultes interrogés manifestent un désir d'apprendre à se connaître, ce qui mène à une période d'exploration qui a le potentiel d'entraîner des conséquences, voire de faire en sorte que les jeunes adultes « virent mal ». De plus, certains jeunes ayant de la difficulté à demander de l'aide entreprendront cette période d'exploration seuls. À savoir, cette demande d'aide demanderait un grand effort de la part des jeunes adultes puisqu'ils ont acquis une certaine réticence à demander de l'aide à

force de mauvaises expériences ou simplement à cause de leur mauvaise estime d'eux-mêmes. Le discours d'un participant du groupe de jeunes adultes illustre le coût psychologique de demander de l'aide et l'humilité que cela demande pour le faire :

Je ne faisais jamais affaire à des organismes quand il aurait fallu peut-être que je le fasse. D'abord il y avait cette image de si tu le fais, c'est que tu es faible [...]. Tu vois un peu le genre de blocage qui existe? [...] J'ai toujours été élevé dans le sens où, les gens qui ont à faire ce genre de chose-là, ce sont [...] des BS, la mauvaise personne, le profiteuse. [...] J'avais [...] le syndrome de l'imposteur, de voler quelque chose à quelqu'un (Xavier, groupe 1).

Dans les discours, on remarque également que certains jeunes ont simplement été encouragés par leur famille biologique à ne pas demander de l'aide et à se débrouiller seul pour trouver des solutions à leurs problèmes. Les participants du groupe 1 ont été réticents à demander l'aide dont ils avaient besoin durant leur placement, mais également durant la période d'exploration après leur placement. L'un des jeunes adultes exprime clairement qu'il voulait « s'en sortir », mais qu'il n'était aucunement prêt à faire les démarches nécessaires et à être autonome. En comparant les dires des jeunes participants, on s'aperçoit qu'ils recherchent l'indépendance, que de demander de l'aide requiert un grand effort de leur part, que cela leur est même humiliant et qu'ils n'ont pas les outils et la connaissance de soi nécessaire pour être entièrement indépendants. Il ressort également que les jeunes rencontrés ont appris à ne pas demander de l'aide, soit par leur éducation ou par les conséquences négatives qui ont suivi une demande d'aide. Il serait ainsi important d'encourager la demande d'aide lors du placement afin que les jeunes apprennent à le faire et n'en craignent pas les conséquences.

L'analyse du discours des intervenants du réseau public offre une autre perspective, mais mène à des constats similaires. L'un de ces constats est que les milieux de placement ont une structure claire et stricte ne permettant pas de développer l'autonomie des jeunes. Un autre constat est que les jeunes ne sont pas prêts à la vie adulte à la fin de leur placement, et ce, même si les intervenants tentent de les conscientiser aux enjeux de la vie autonome. L'intervenant du PQJ interrogé, qui travaille avec les jeunes adultes, en observe les conséquences. Il tente d'accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi, mais se butte souvent à un manque de volonté et d'implication. Il explique cela par le fait que les jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité sont trop habitués à être pris en charge : les décisions

étant habituellement prises pour eux, ils ne sont pas habitués à se mettre en action. Au cours de l'entrevue, cet intervenant donne un exemple à la blague et commente :

Il y en a qui ont tellement été élevés par le CJ qu'eux autres, faire des pâtes, elles arrivent cuites les pâtes, ils ne savent même pas que. [...] Ils ne sont pas pré-habitués à faire cette étape-là [...]. Là il arrive à 18-19 et c'est comme jadis s'il avait 13-14. Les jeunes souvent, d'âge émotif, sont à 11 ou 12 ans dans leurs réactions. Fait que le jeune est majeur, il va travailler, [...] tu parles à son émotion, faut que tu lui parles comme s'il avait 11 ans (Pierre-Luc, intervenant PQJ, groupe 2).

Il dit également observer que la mise en action et l'autonomie des jeunes adultes apparaissent après que ces derniers se sont fait traiter en adultes responsables de leurs actions. C'est pourquoi il dit responsabiliser les jeunes adultes et tente de travailler à « faire faire », et le moins longtemps possible dans le « faire pour » et le « faire avec ». Un autre constat ressortant du discours des intervenants du réseau de la PJ est qu'ils sont tous d'avis que la loi devrait permettre aux intervenants de prendre davantage de risques avec les jeunes, ce qui permettrait de les responsabiliser avant la fin de leur placement.

Du côté des intervenants communautaires, l'une d'elles constate que la problématique majeure chez les jeunes placés est leur manque d'autonomie et le fait qu'ils n'ont pas appris à se livrer à l'introspection. Une seconde ajoute qu'il leur est difficile de se « mettre un cadre », puisqu'ils ont toujours été pris en charge et qu'il est difficile d'aller chercher leur mobilisation volontaire, puisqu'ils ont toujours été obligés de faire ce qu'on leur proposait. Les participants du groupe 3, tout comme ceux des groupes 1 et 2, en viennent à la conclusion que les mesures d'encadrement lors du placement entraînent un manque d'autonomie à l'âge adulte. En plus de constater le manque de connaissance de soi et d'autonomie des jeunes, les intervenants du milieu communautaire tentent de faire participer les jeunes adultes à des activités psychoéducatives et de connaissance de soi, à des activités de groupe, et de les affilier à un réseau de jeunes positifs. Ils observent un effet positif de telles activités sur la connaissance de soi, mais également sur le sentiment d'appartenance à un réseau. La prochaine section aborde le réseau social des jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité.

3.3.6. Défis et forces des jeunes

Lors des entrevues, un espace était offert aux intervenantes pour que ceux-ci expriment quels sont les défis des jeunes placés, mais aussi quelles sont leurs forces. Une de

celles-ci brosse le portrait général des défis des jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité recevant des services de son organisme :

C'est que les sphères de vies sont [...] plus instables. Au niveau du logement de l'hébergement, au niveau de manger, boire, dormir, ce sont des jeunes qui vont très souvent squatter. [...] Pour les filles il y a beaucoup de glissements possibles. [...] ils se mettent vraiment en situation de risque. [...] il va le vivre différemment parce qu'il n'a pas tout le support à la maison, parce qu'il n'a pas tout l'encouragement, parce qu'il n'a pas toutes les conditions gagnantes de stabilité pour faire face au maintien en emploi [...] et de trouver une personne ou une ressource significative sur leur parcours (Chantale, groupe 3).

On comprend que, selon cette intervenante, les problématiques chez les jeunes placés sont vécues différemment que chez un autre jeune du même âge n'ayant pas vécu de placement, et ce, en raison des divers éléments qui nuisent aux jeunes placés, dont, entre autres, l'absence du soutien de l'unité familiale et du réseau social. Elle explique aussi que ces « sphères de vie instables » les mènent à se mettre à risque, en sous-entendant les risques de prostitution. Ce discours fait grandement écho un autre vu plus tôt. Le défi des jeunes adultes placés jusqu'à majorité, à la fin du placement, est de remplir les sphères de vie. Elle mentionne également qu'il est important, pour les jeunes, de trouver une personne significative. À ce sujet, une intervenante communautaire ajoute :

Ils n'ont pas dans leur vécu des exemples [...] qui leur ont permis de faire confiance à d'autres, et des fois leurs réactions sont teintés de cela [...]. Leur défi je pense c'est de faire confiance. [...] Ce n'est pas de leur faute, c'est un défi qui vient de l'extérieur, mais ils ont une réalité qui les ont rapidement obligés à s'autosuffire, donc cette mentalité erronée-là qu'on n'a pas besoin de l'autre et qu'on est tough. [...] Ils vont tester tes limites [...], c'est leur façon de se protéger (Marie-Ève, groupe 3).

Une seconde participante du groupe 3 appuie le constat que les jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité sont difficiles à atteindre et ne font pas facilement confiance aux autres. Elle raconte mettre du temps avant de pouvoir outrepasser la méfiance des jeunes adultes et de pouvoir travailler sur les vraies problématiques. Il ressort du discours des intervenants communautaires que ceux-ci ont l'impression que les jeunes adultes, à la fin de leur placement, les voient et les traitent comme des intervenants des CJs, qu'ils sont « farouches » et que cela prend du temps pour faire comprendre l'approche différente du milieu communautaire aux jeunes adultes. On comprend de ces observations que les jeunes adultes, à la fin de leur placement, sont méfiants envers les intervenants et qu'il est difficile d'obtenir leur confiance. Cela limite la capacité des intervenants à leur venir en aide et c'est pourquoi

la confiance fait partie des défis de ces jeunes. En effet, les intervenants listent d'autres défis pour les jeunes placés. Les intervenants communautaires remarquent qu'il est difficile pour les jeunes de se trouver des activités et un réseau social en dehors du centre, de se créer des expériences positives. Ils reconnaissent là une faiblesse du réseau de la PJ, soit que les intervenants ne savent pas où inscrire les jeunes pour qu'ils puissent faire des activités comme des sports. L'analyse du discours des participants du groupe 2 révèle aussi qu'un défi des jeunes placés est « la pensée magique », soit l'insouciance des jeunes quant à leur arrivée à l'âge adulte et leur croyance que « tout va bien aller ». On reconnaît cette insouciance dans le discours d'un jeune adulte cité plus tôt quant à la fin de son placement.

Les jeunes adultes ayant vécu un placement ont également des forces. Les intervenants remarquent, entre autres, que les jeunes adultes placés jusqu'à majorité ont une « urgence de vivre », c'est-à-dire qu'ils mettent beaucoup d'énergie dans leurs projets. Leur défi est de canaliser cette énergie dans des projets positifs. À plusieurs reprises, les participants des 2 et 3 soulignent la résilience et la capacité d'adaptation des jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité comme leurs plus grandes forces. Parmi les autres forces mentionnées, on retrouve l'intelligence, l'engagement, l'intuition, la maturité et la débrouillardise. Le discours d'une des intervenantes communautaires est un bon exemple de l'ensemble de celles-ci au sujet de la résilience des jeunes placés :

Il y en a qui ont vécu des affaires, tu sais, moi j'ai 38 ans et il y en a qui ont 18 et ils ont vécu 100 fois plus de choses que j'vais vivre dans toute ma vie, et ils sont encore là, ils sont debout, puis ils sont capables de te sourire. Pour moi c'est une grosse leçon. Il se sont adaptés à des choses, à l'inimaginable. [...] C'est pas mal ça leurs forces, mais c'est sûr que la résilience, c'est pas mal une grosse chose que moi je remarque (Samantha, groupe 3).

L'analyse du discours des intervenants de la PJ mène à des constats similaires à ceux réalisés grâce aux discours des intervenants communautaires. Les participants du groupe 2 disent que les jeunes placés sont résilients, débrouillards, adaptatifs. Un qualificatif ressortant pour la première fois dans le discours de l'intervenant du PQJ interrogé est « délinquant ». Il utilise le terme comme une qualité chez les jeunes adultes qu'il renforce, puisqu'il explique que ce côté calculateur des jeunes leur permet de surmonter des émotions difficiles. Les jeunes adultes placés sont donc résilients, débrouillards, intelligents et calculateurs.

3.4. Construction et reconstruction du réseau de soutien

Cette section comporte 5 sous-sections : le soutien de la famille et des amis, pendant et après le placement, le soutien des intervenants durant le placement, la CIP durant leur placement, le soutien des intervenants après le placement et la CIP des intervenants après le placement. Cette section sera l'occasion d'explorer comment s'organise le réseau de soutien des jeunes adultes ayant un historique de placement.

3.4.1. Soutien de la famille et amis

Durant et après le placement, la plupart des jeunes rencontrés ont peu de soutien de la part de leur famille et de leurs amis. Une seule fait exception à la règle dans l'échantillon de la présente étude. Elle se reconnaît chanceuse d'avoir de bons parents et que sa mère l'ait supportée durant son placement. Elle exprime être consciente que peu de jeunes placés ont la chance d'avoir du soutien de la part de leur famille. Le discours des autres participants est drastiquement différent alors qu'ils n'ont pas bénéficié de soutien de la part de leur famille. Il est commun aux jeunes adultes de l'étude de n'avoir eu que très peu de soutien de la part de leur famille et que le peu de soutien qu'ils ont eu venait plus souvent qu'autrement de la famille étendue et non de leur famille proximale. Un de ceux-ci raconte même qu'il percevait le CJ comme sa famille, et ce, davantage que sa vraie famille, qu'il s'est efforcé d'entretenir de bonnes relations avec les éducateurs et que, ce qu'il y avait de plus positif dans sa vie lors de son placement, c'était le CJ. Cependant, au cours de son placement, ce sont davantage ses amis et sa conjointe qui l'ont soutenu plutôt que les intervenants. Il ressort de l'analyse le malheureux constat que les jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité interrogés ont, plus souvent qu'autrement, très peu, voire aucun, soutien de la part de leur famille rapprochée au cours de leur placement. Le peu de soutien offert par les familles des jeunes à l'étude a été offert après le placement, comme dans le cas d'une jeune adulte qui est allée vivre chez sa grand-mère, ou d'une autre qui s'est fait donner des meubles et des accessoires pour son logement par ses parents. Ce sont les seuls exemples de soutien familial abordés en entrevue.

L'analyse du discours des intervenants mène à la même conclusion. Les intervenants du groupe 2 observent que les parents des jeunes placés sont souvent absents ou très peu présents durant le placement bien que, une fois adultes, les jeunes retournent très souvent

vivre chez eux. C'est d'ailleurs pourquoi les intervenants disent tenter de renforcer le lien parent-enfant durant le placement. Cependant, la gestion du risque et l'application des mesures font parfois obstacle à ce lien lorsqu'il y a un interdit de contact ou d'autres enjeux légaux. Le discours d'une intervenante en LSJPA interrogée est un bon exemple de l'avis des participants du groupe 2 :

À 18 ans, ils retournent dans leur milieu de toute façon. Le milieu duquel on a voulu les protéger pendant 10 ans! [...] Donc je me dis de favoriser l'implication le plus possible du parent avec les limites qu'il a, [...] même s'il y a négligence, même s'il y a des problèmes de santé mentale, bien cela va être ça son réseau pareil. [...] j'ai comme l'impression qu'on les prend au CJ, [...] mais on essaie de leur inculquer des valeurs de société dite normale et une façon de fonctionner, tu sais on les éduque d'une certaine façon, mais il y a un clash entre cela et leurs racines aussi et où ils vont aller après leurs 18 ans (Laurie, intervenante LSJPA, groupe 2).

Le discours de l'intervenant du PQJ interrogé mène aussi à ce constat. Il rapporte que les jeunes, avant la fin de leur placement, ont un besoin de validation auprès de leurs parents, une blessure qu'il nomme « j'ai mal à ma mère », et lui confie planifier retourner chez leurs parents, alors que les intervenants des CJs travaillent à trouver un logement aux jeunes. Il constate, encore là, une inadéquation entre le mandat de la DPJ et les plans des jeunes. Il explique ne pas blâmer les intervenants, puisqu'ils sont tenus par la loi de travailler ainsi, mais plutôt blâmer les contraintes que la Loi impose aux intervenants et déplorer que les intervenants « travaille[nt] pour rien ». Le discours d'une intervenante communautaire illustre bien les observations des participants du groupe 3 :

Mais le milieu, c'est très, très inadéquat et avec [...] des parents qui eux-mêmes sont tellement défavorisés et tellement dysfonctionnels. [...] Souvent les jeunes disent : « j'ai mal à ma mère ». [...] ce n'était pas prévu qu'il retourne dans son milieu familial, et c'était une ordonnance de placement jusqu'à la majorité avec très peu de probabilité de retourner dans le milieu et là il est là. [...] Ce qui motivait le désir du retour à la maison du jeune, c'était une blessure qui s'appelle « j'ai mal à ma mère », qu'il a eu une blessure relationnelle avec la famille, avec la mère et que là c'est une façon de revivre. [...] Et je dirais pour être mère de 3 enfants, [...] je regarde tout le support [...] que [la famille donne], [...] c'est incroyable qu'ils survivent à tout ça (Chantale, groupe 3).

Selon les intervenants des groupes 2 et 3, il est fréquent que les jeunes adultes retournent dans leur milieu familial à la fin du placement malgré qu'il leur soit interdit par la cour d'y retourner. Les intervenants expliquent cela par une blessure nommée : « j'ai mal à ma mère ». Cette blessure est celle d'une relation brisée avec la mère, un besoin de confirmation

parentale qui ne peut être comblé qu'en reprenant contact avec sa famille biologique. Cependant, ils ne retrouvent guère plus de soutien de la part de leur famille après le placement que durant ou avant celui-ci. Souvent, les conditions ayant mené au placement sont toujours présentes et leur famille est tout autant dysfonctionnelle après le placement qu'elle ne l'était avant. Une participante du groupe 3 explique également le besoin de lien avec les parents et raconte que les adolescents aidés par son organisme fuguent chez leurs parents malgré leur interdit de contact. Ils cherchent à combler un besoin de validation, lequel serait, selon cette même participante, en lien avec le manque d'estime de soi problématique qu'elle observe chez les jeunes placés et les jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité. Le discours des jeunes ne reflète pas celui des intervenants quant à la tendance à retourner vivre chez les parents à la fin du placement. En revanche, l'analyse du discours du groupe 3 fait écho à celui du groupe 2 quant à la blessure relationnelle entre les enfants placés et leurs parents que les deux groupes appellent « j'ai mal à ma mère ». Les intervenants témoignent également que le soutien du milieu familial est faible et que le réseau social des jeunes est parfois malsain.

Pour ce qui est des amis, il semble que le placement n'a pas incarné un milieu propice au développement d'amitiés saines. Un jeune commente que les quelques amis qu'il s'est faits durant le placement n'étaient pas de bonnes fréquentations. Une seconde réitère que les amitiés du CJ ne sont pas les plus positives : « C'est que tu ne connais pas personne, tu n'as pas d'amis, les seules personnes que tu connais ce sont des gens qui sont en CJ, fait que ce n'est pas tout le temps les meilleures relations non plus » (Valérie, groupe 1). Il est commun aux jeunes adultes interrogés que leur réseau social créé en CJ n'en est pas un positif et qu'ils ne se sont point sentis soutenus par leurs amis. En plus des changements d'unités et de centres, on comprend que le réseau social des jeunes placés est amené à changer en raison, entre autres, du placement en soit, puisque les jeunes ont perdu contact avec leur famille et avec leurs amis. Cette instabilité du réseau peut aussi avoir un effet sur les jeunes adultes, comme de la difficulté à conserver des relations saines et de qualité. En comparant les discours des jeunes adultes, on constate que les jeunes placés ont peu de soutien de la part de leur réseau familial et aucun de la part de leurs amis. Les intervenants soulignent le caractère éphémère et problématique des réseaux d'amis des jeunes placés. Ainsi, en comparant les discours des trois groupes, on constate que les jeunes ont très peu de soutien de la part de

leur famille et de leurs amis, et ce autant durant qu'après le placement. Comme on a constaté au point [3.1.1.](#), le milieu familial est parfois source de plus de souffrances que de soutien. On comprend de l'analyse que ce manque de soutien et de confirmation des parents laisse une blessure chez certains jeunes. On comprend également que le seul soutien offert à ces jeunes provient des intervenants. Il a été vu que ces intervenants ne sont parfois que de passage dans le parcours des jeunes placés. La prochaine section concerne le soutien des intervenants ainsi que ses enjeux.

3.4.2. Soutien des intervenants durant le placement (services)

Interrogés sur le soutien de la part des intervenants lors de leur placement, les jeunes adultes expliquent que l'offre de soutien était présente, mais que plusieurs obstacles se dressaient entre l'offre et la réception du soutien. Une jeune adulte interrogée explique quel soutien lui était offert et que ce soutien variait en fonction de sa relation avec les intervenants et professionnels :

J'en avais, mais je n'avais pas l'impression d'en avoir [...] oui j'avais du soutien, je ne le voyais peut-être juste pas. [...] Je n'étais pas nécessairement à l'aise de parler de tout. [...] Cela dépendait des intervenants souvent aussi. [...] J'ai de la misère à faire confiance aux professionnels de la santé [...]. Ouin, et ça ce n'est pas juste avec les professionnels, c'est avec tout le monde, j'ai vraiment des gros commitment issues, comme on dit là (Sabrina, groupe 1).

Elle déplore que ce soutien n'ait pas été suffisant pour elle. Le soutien que les jeunes adultes de l'étude ont reçu fut inconstant et, malgré des efforts pour entretenir de bonnes relations avec les intervenants du centre, plusieurs ont eu l'impression que les bonnes relations avec les intervenants venaient du fait que ceux-ci soient payés pour entretenir la bonne relation. Un des discours illustre bien cela : « des intervenants, cela reste des intervenants. Il y a quand même une barrière ». Les jeunes adultes se disent tout de même satisfaits du soutien qu'ils ont reçu au centre. Il leur est également commun de remarquer que le soutien des intervenants varie d'un intervenant à l'autre et s'être sentis soutenu davantage par les intervenants du PQJ que par les intervenants du CJ. Abordée plus tôt, la méfiance des jeunes envers leurs intervenants peut également être un obstacle à la relation entre eux, et influencer le sentiment de soutien que les jeunes auront lors de leur placement. Le sentiment que la relation repose sur une obligation illustre bien cet obstacle. Il ressort de l'analyse du discours des jeunes que l'offre de soutien de qualité est présente, mais trop formelle. Les adolescents sentent ce soutien « forcé » et ne sont pas toujours disposés le recevoir. Ils disent être satisfaits des

services, mais que plusieurs obstacles aux bonnes relations avec les intervenants demeurent. Ces obstacles diminuent l'efficacité des interventions et du soutien. Ainsi, les jeunes ne tirent pas pleinement avantage du soutien qui leur est offert.

Les intervenants de la DPJ commentent que, lors du placement, une myriade de professionnels sont mobilisés autour des jeunes : infirmière, médecin, pédopsychiatre, travailleur social, conseiller en orientation, éducateur, etc., mais que ces suivis s'inscrivent pour la plupart dans le cadre du placement et que, à la fin de ce dernier, les jeunes n'ont plus accès à ces professionnels et à ces intervenants. Ils disent également donner des ateliers sur divers sujets, tels que la gestion des émotions, la gestion de la colère et du stress, la sexualité et la consommation. Il ressort donc de l'analyse et de la comparaison entre les groupes 1 et 2 que l'offre de services est très grande lors du placement et que les enjeux sont plutôt la disposition à recevoir les services ainsi que la continuité et la personnalisation de ces derniers. L'analyse du thème du soutien lors du placement révèle également que les intervenants du réseau de la PJ se sentent limités dans leur intervention en raison de leurs obligations et de leurs comptes à rendre. Une de ceux-ci explique ne pas pouvoir offrir de services à un jeune auquel elle n'est pas assignée, et ce, en raison du mandat légal de son poste. Elle se retrouve parfois dans des situations où elle a « les mains liées ». L'intervenant du PQJ fait également ce constat et ajoute que les capacités des intervenants varient sur le plan de leur aisance à contourner ces restrictions. Il tente néanmoins d'amener ses collègues à intervenir jusqu'à la limite légale de l'application des mesures puis de, par la suite, « donner un angle » aux jeunes. On constate donc les intervenants du réseau de la PJ font de leur mieux pour soutenir les jeunes et les préparer à la vie adulte, mais que leurs actions sont restreintes par la Loi sur l'application des mesures. Certaines problématiques des jeunes placés peuvent aussi se dresser entre l'offre de soutien et le soutien perçu. On a également observé qu'il n'y a que très peu de continuité dans le soutien offert par le réseau de la PJ après la fin du placement.

3.4.3. Collaboration interprofessionnelle durant le placement

L'analyse du discours des participants du groupe 2 révèle que les besoins des enfants placés sont évalués et le plan d'intervention de ceux-ci inclut un éducateur, un psychoéducateur, un psychologue ou tout autre professionnel dont l'intervention est jugée nécessaire et que la fréquence des pratiques collaboratives en milieu de la PJ dépend

grandement de l'évaluation des besoins des jeunes. Ce processus d'évaluation est fait en continu durant placement et place le jeune au centre des décisions et des préoccupations. Ces évaluations sont faites dans un cadre formel. Le jeune a ainsi la place pour exprimer ses besoins. Cependant, les informations tirées des discours des jeunes adultes et des intervenants communautaires révèlent que ce type de rencontre formelle peut être intimidant pour les jeunes. On comprend alors que ces espaces ne sont pas adaptés pour instiguer la confiance nécessaire aux enfants pour qu'ils confient leurs besoins aux professionnels. On note donc que l'enfant est intégré au sein de la collaboration entre les acteurs de la PJ, mais que la manière de l'inclure n'est pas optimale. Il ressort aussi de l'analyse que les pratiques collaboratives du groupe 2 visent l'inclusion des enfants lors de la prise de décisions, mais qu'il existe des obstacles à la pleine participation des jeunes, comme la méfiance des jeunes ou le cadre trop formel des rencontres. Les participants du groupe 2 témoignent de leur désir de bonifier leurs pratiques collaboratives avec les intervenants du milieu communautaire. Le constat fait grâce à l'analyse de leur discours est qu'il existe des barrières administratives aux collaborations entre les intervenants des deux milieux. Les intervenants du réseau de la PJ disent ne pas toujours avoir suffisamment de temps pour instaurer des collaborations avec tous les acteurs pouvant être pertinents, ou encore que « le CJ est frileux » (Laurie, groupe 2) avec certains organismes communautaires et leurs approches moins traditionnelles comme celle d'intervenir auprès des jeunes durant leur fugue plutôt que de les raccompagner directement dans leur milieu de vie. Une des intervenantes communautaires remarque que les personnes recevant des services des organismes communautaires bénéficieraient d'une plus grande reconnaissance de l'expertise de leurs intervenants. Elle déplore que, pour plusieurs, le milieu communautaire « c'est la moitié de rien » (Samantha, groupe 3). Selon les participants, la mise en commun des expertises des différents organismes communautaires serait bénéfique pour la population. En plus de cette reconnaissance, le financement du milieu communautaire a été suggéré par les participants de chacun des 3 groupes de participants.

Les intervenants communautaires remarquent que leurs organismes respectifs sont à pleine capacité et qu'ils bénéficieraient d'un plus grand nombre d'employés afin de répondre à la demande croissante de services. Pour augmenter la capacité d'accueil et d'hébergement, pour personnaliser les services offerts et pour augmenter leur qualité et leur quantité, les

participants suggèrent les investissements dans les organismes communautaires. Selon eux, une réorganisation du milieu de la PJ est également à prévoir. Effectivement, l'enjeu de la personnalisation des interventions et des approches en CJ revient souvent dans les discours des jeunes. Cependant, le discours des intervenants du groupe 2 permet de comprendre qu'ils n'ont pas le temps d'adapter chacune de leurs interventions. Ainsi, il faudrait revoir à la baisse la charge de travail des intervenants de la PJ, améliorer la permanence du personnel ou augmenter le nombre d'intervenants dans le milieu de la PJ. Or, une participante du groupe 1 explique qu'un risque est associé au fait d'avoir encore plus d'intervenants en CJ : augmenter la variété des interventions. Selon elle, faudrait s'assurer de limiter le nombre d'intervenants qui suivent un même jeune. Pour ce faire, il serait nécessaire de réduire le nombre de suivis de chacun des intervenants ou en embaucher davantage. Pour certains participants du groupe 1, la collaboration entre les divers intervenants et professionnels a été importante durant le placement. Une participante témoigne de sa satisfaction de la collaboration à l'intérieur du réseau du CJ et de la nécessité d'améliorer la collaboration entre le CJ et d'autres instances, comme l'école :

Entre intervenants-intervenants là, c'est génial [...]. Tout ce qui est à l'interne c'était vraiment beaucoup. [...] Je pense qu'il y a eu des inconvénients au manque de collaboration, mais il n'y a jamais trop de communication entre les gens. [...] Vu que ça se parle beaucoup à l'intérieur mais pas à l'extérieur, bien ce n'est pas toujours les mêmes plans d'intervention. [...] Cela m'aurait beaucoup aidé que le plan que j'avais au centre soit appliqué à l'école, ou que le plan que j'avais à l'école soit appliqué au centre (Sabrina, groupe 1).

On comprend par cet extrait qu'elle a été satisfaite de la collaboration entre les intervenants du CJ qui permettait une cohérence entre les interventions. Cependant, on note qu'elle aurait souhaité davantage de collaboration entre le CJ et l'école, puisque les plans d'intervention y étaient différents, ce qui était insécurisant pour elle. L'analyse révèle que les jeunes adultes sont satisfaits des pratiques collaboratives entre les intervenants des CJs à l'interne quant aux modalités et à la fréquence des collaborations, mais insatisfaits des pratiques collaboratives des intervenants du CJ avec les acteurs externes aux centres de réadaptation et avec les jeunes placés.

Les discours des participants du groupe 1 révèlent que les jeunes n'ont pas suffisamment de pouvoir décisionnel et que leurs intervenants ne collaborent pas

suffisamment avec les jeunes eux-mêmes dans leur pratique. Pour ce qui est de son choix des suivis qu'il avait, il dit, par rapport à son suivi de pédopsychiatrie : « j'étais un peu comme un chien, tu sais c'est toi qui vas voir le vétérinaire pour ton chien, mais ce n'est pas le chien qui va là » (Xavier, groupe 1). On comprend ce suivi lui a été imposé. Les autres participants du même groupe expliquent ne pas souvent avoir été consultés lors de la prise de décisions les concernant lors du placement. Ils disent avoir davantage subi les décisions des intervenants. On constate que les autres jeunes auraient désiré être davantage consultés lors de leur placement et être davantage écoutés lors de la prise de décisions.

Malgré la bonne collaboration des CJs à l'interne selon les jeunes adultes, la collaboration des CJs à l'externe comporterait des lacunes. Un des jeunes adultes déplore que les relations entre le CJ et son école étaient « exécrables ». Il compare cela à une guerre entre le CJ et l'école. Il rapporte cependant des bonnes collaborations en le CJ et sa famille. En comparant les discours des jeunes adultes, il ressort qu'une meilleure collaboration entre les intervenants du réseau de la PJ et les intervenants du milieu scolaire, du système la santé, du milieu communautaire et les jeunes serait sécurisante pour les jeunes et que cela entraînerait des conséquences positives jusqu'à l'âge adulte. Aussi, une plus grande consultation des jeunes, pairée à un pouvoir décisionnel plus grand des jeunes durant leur placement, leur permettrait de développer leur connaissance de soi et leur capacité à prendre des décisions. Tous les participants du groupe 1 remarquent que les services bénéficieraient d'une plus grande collaboration entre les différents réseaux.

Le discours des intervenants du réseau de la PJ reflète ces mêmes constats. En entrevue, les participants du groupe 2 ont raconté tour à tour être relativement satisfaits de leurs pratiques et opportunités collaboratives à l'interne, mais être limités quant à la collaboration avec des ressources externes par les protocoles et autres mesures. Parfois, le facteur limitatif est simplement que les intervenants de la PJ interviewés n'ont pas suffisamment de temps pour échanger de l'information et entretenir un lien avec d'autres ressources à l'extérieur de leur propre réseau. Une de ces intervenants témoigne de la tendance des différents acteurs du réseau public à travailler en silo. Elle observe des « chasses gardées » de certains actes professionnels et d'interventions au sein de la DPJ, des CLSC et

CSSS, ainsi qu'au sein des hôpitaux. Tous les participants du groupe 2 s'accordent pour dire que la collaboration, tant à l'interne qu'à l'externe, est importante, et qu'ils n'ont pas suffisamment de moments dédiés à la collaboration à leur horaire. Ils racontent devoir convoquer des rencontres pour créer des occasions ponctuelles de collaboration, qu'il n'y a pas systématiquement d'opportunités ni de rencontres formelles.

Les intervenantes communautaires interrogées dans cette étude aimeraient davantage de collaboration avec les intervenants du réseau public, et vice versa. Une des intervenantes communautaires donne l'exemple d'animations sur la thématique de la fugue. Elle croit que les jeunes placés bénéficieraient d'y assister et demande aux CJs d'ouvrir la porte pour que son organisme puisse y présenter ces ateliers. Une seconde déplore que la collaboration dépende des intervenants. Elle précise qu'elle aimerait avoir un représentant des CJs pour mieux comprendre les enjeux des jeunes à la fin de leur placement et pour tisser des liens avec les intervenants de la PJ. Elle aimerait également avoir plus facilement accès aux services de santé mentale du réseau public pour ses usagers. Une troisième intervenante communautaire dit aussi vouloir une forme de passerelle de référencement systématique vers les CLSC et les autres instances du réseau de la santé. Les intervenantes du milieu communautaire interrogées souhaiteraient donc davantage de liens avec le réseau public. Après l'analyse des discours des intervenants du réseau de la PJ, on constate qu'il existe une telle formule de référencement entre certaines instances du CSSS. L'intervenant du PQJ rencontré en entrevue explique cependant qu'il y a un délai avant d'obtenir un suivi dans le cadre d'un « transfert personnalisé ». Il explique que cela peut être un enjeu dans le cadre des courts suivis du PQJ. Les intervenants des groupes 2 et 3 ne sont pas entièrement satisfaits des ponts et des liens existants entre les services de la PJ et les autres instances du CIUSSS, ainsi qu'entre le réseau public et le milieu communautaire. Une des participants du groupe 2 commente cependant que, dans son cas, la collaboration avec certains organismes communautaires s'est améliorée grâce à l'évolution de la vision de la fugue et de la vision du milieu communautaire et que, malgré la réticence encore présente de certains intervenants du réseau public, la référence vers des organismes communautaires en cas de fugue se fait de plus en plus facilement. Elle remarque également que les pratiques collaboratives à l'application des mesures sont plus fréquentes qu'au volet de l'évaluation. Elle ajoute, sur

une note positive, que les acteurs de la PJ collaborent généralement bien avec les familles des jeunes placés ainsi qu'avec le milieu scolaire. On constate, lors de la comparaison des discours, que les autres participants du groupe 2 en viennent aux mêmes conclusions. Une de ceux-ci déplore cependant que la fusion de la DPJ dans le CIUSSS ait détérioré la situation de la collaboration. Elle explique que le rôle de la DPJ est « dilué » dans le CIUSSS en donnant l'exemple de l'intranet de la PJ qui, autrefois, lui permettait de s'informer des différents projets dans les CJs et les foyers de groupe. L'intervenant du PQJ interviewé appuie les dires de l'intervenante de la LSJPA sur le sujet de la détérioration des pratiques collaboratives à l'interne : « quand on est devenu tout le CIUSSS, on s'est dit : « wow, tous les transferts au CLSC, ça va être facile ». Mais non, calice pantoute » (Pierre-Luc, groupe 2).

La collaboration des participants s'organise informellement, à la façon des « cadres de porte », et que chaque professionnel et intervenant est officieusement responsable de se créer son propre réseau de collaboration. Bien que la formule informelle des « cadres de porte » soit vue positivement par les intervenants, l'enjeu demeure qu'ils n'ont pas officiellement de temps alloué à ces échanges. Ainsi, les bénéfices de cette collaboration se font au prix du manque de temps des intervenants. C'est d'ailleurs pourquoi les participants du groupe 2 témoignent un désir d'avoir davantage de moments formellement dédiés à l'échange d'information et aux autres modalités de collaboration. À cet effet, la combinaison des approches formelles et informelles serait avantageuse, à condition de débloquent du temps à l'horaire des intervenants. Pour ce qui est de l'interdisciplinarité, il ressort de l'analyse des discours que des rencontres interdisciplinaires sont convoquées en cas d'urgence et que celles-ci sont perçues comme un bon soutien clinique aux intervenants. Pédopsychiatre, infirmière, psychologue et médecin y sont mobilisés. L'analyse révèle que l'enjeu de ces rencontres est d'inclure efficacement la collaboration avec l'enfant. Les intervenants du groupe 2 expliquent que chacun des acteurs de la PJ occupe un rôle différent et est spécialiste dans son propre domaine. Cela a pour effet, selon une de ces participants, que les enfants placés ont beaucoup d'intervenants autour d'eux et que cela peut être confondant quant à savoir à qui demander de l'aide. En revanche, lors de problématiques plus spécifiques, comme la consommation, les rôles étant bien déterminés, l'enfant saurait vers qui se tourner.

Cependant, la pluralité des expertises incarne un obstacle à l'individualisation des services. Deux des intervenants du groupe 2 expliquent que les formations et les professions différentes des intervenants et des professionnels font en sorte que ceux-ci ne partagent pas toujours la même opinion sur différentes problématiques et sur l'orientation clinique à prendre. Pour pallier ce problème, les intervenantes expliquent que l'enfant est placé au centre du plan d'intervention, lequel agit comme référence aux divers acteurs dans le dossier des enfants et est révisé périodiquement. Parmi les commentaires faits par les participants de l'étude, on note les enjeux de la formation des intervenants. L'intervenante en LSJPA rencontrée raconte comment la fusion du réseau de la PJ dans le CIUSSS a diminué ses opportunités de formation et qu'elle est responsable de sa propre formation et de faire financer celle-ci, déplorant la complexité des procédures. Elle témoigne avoir participé à plusieurs « midis capsules » offerts par le CRUJeF, mais que le format était trop scientifique et ne convenait pas à sa réalité clinique. Elle déplore le manque de vulgarisation de ces formations. Elle raconte également comment la formation avant l'entrée en poste dans le réseau de la PJ altère les visions des différents intervenants sur différentes problématiques. Elle est d'avis d'uniformiser la formation des intervenants de la PJ avant leur entrée en fonction.

À la suite de l'analyse des discours sur la thématique de la CIP lors du placement, le constat global est que, selon les intervenants du réseau de la PJ, il manque d'échange d'expertises, de connaissances et d'avis cliniques entre eux et qu'il n'existe pas suffisamment d'espaces officiels pour collaborer entre collègues, tant à l'interne qu'à l'externe. On constate cependant que les échanges entre le milieu de la PJ et les organismes communautaires sont mieux qu'auparavant. La création d'intervenants pivots, faisant le pont entre les jeunes et, par exemple, les différents intervenants qu'ils fréquentent lors de fugues, semble être un point tournant dans l'historique des CJs. Ces intervenants pivots sont, entre autres, en contact avec les intervenants du SQUAT Basse-Ville, du PIPQ et du CRDQ.

3.4.4. Soutien formel après le placement

Il a été vu que les intervenants pivots sont en contacts avec plusieurs organismes communautaires offrant des services aux jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité. Il

sera ici question du soutien aux jeunes adultes qu'offrent les intervenants des divers réseaux après le placement. Un des jeunes rencontrés raconte son expérience :

Tu peux aller chercher l'aide que tu veux. Si tu veux t'en sortir, que tu es vraiment motivé [...]. Il va tout le temps avoir quelqu'un pour t'aider dans la vie, mais est-ce qu'il va pouvoir t'aider plus que toi? Non, il ne peut pas. [...] Ça dépend du vouloir et de ou est-ce que tu es rendu dans la vie. [...] Les travailleurs de rue [...], c'est vraiment eux qui m'ont beaucoup, beaucoup plus aidé. [...] Il faut qu'ils soient plus présentés à la communauté. [...] Mais tu sais, un moment donné, il faut que ce soit toi qui t'aides le plus. [...] Sauf que quand tu vas mal, tu ne les appelles pas dans la vie. Fait que oui, il y a quand même eu une grosse rupture. [...] Il a manqué de services (Nathan, groupe 1).

Par ces dires, le participant explique clairement que l'offre de soutien après le placement est suffisante, mais que le soutien reçu ne dépend pas seulement de l'offre, mais également de la disposition à être aidé. Il ressort de son discours qu'il a reçu l'aide de plusieurs organismes communautaires, mais qu'il y a eu une coupure à la fin de son placement quant à l'offre de soutien, puisqu'il ne connaissait pas ces organismes. C'est pourquoi il affirme que ceux-ci doivent être davantage présentés aux jeunes. On comprend ainsi qu'il n'y a pas eu de relais des soins et services à la fin de son placement. L'analyse du discours des intervenants du réseau de la PJ confirme que le programme PQJ est le seul service offert aux jeunes par le réseau de la PJ une fois que ceux-ci ont atteint l'âge adulte, à l'exception du service peu connu des bourses d'étude du CJ. L'intervenant du PQJ interrogé explique en détails quels services il offre dans le cadre de son travail, et selon quelle approche.

Une jeune adulte interrogée commente qu'elle s'est davantage sentie comprise par les intervenants du milieu communautaire que par ceux du réseau public, car ils ont une approche plus humaine, moins stricte et moins règlementée. Elle dit aussi s'être sentie comprise par son intervenante du PQJ, qui avait également une approche qui lui plaisait. Un autre jeune adulte dit que les relations avec les intervenants communautaires sont plus authentiques que celles avec les intervenants gouvernementaux. Il dit sentir ces derniers mandatés et payés pour avoir une relation avec lui. Quant à la continuité des suivis après le placement, il explique n'avoir gardé contact qu'avec son intervenante du PQJ, et ce, jusqu'à ses 19 ans. Il rajoute cependant qu'il aurait aimé bénéficier de ce lien plus longtemps. Il déplore que la période la plus difficile pour lui a été celle après la perte de son suivi avec le PQJ. Un constat est que, de façon fort similaire à l'approche des organismes communautaires, le mandat de

PQJ est de référer les jeunes adultes vers les services les plus appropriés et de les accompagner dans ce référencement afin que ceux-ci comprennent quels services sont les plus appropriés pour différentes situations et demandes. Les axes travaillés par le PQJ sont l’insertion socio-professionnelle, la sphère relationnelle, et la sphère résidentielle. Il ressort également que, bien que le suivi officiel des intervenants du PQJ se termine à 19 ans, ceux-ci ont l’option de faire des interventions « indirectes », qui sont également cataloguées. Ces interventions sont réalisées auprès d’anciens jeunes adultes suivis par le PQJ. On comprend donc que les critiques du programme PQJ des autres intervenants ne prenaient pas en compte cette éventualité. En revanche, les intervenants du PQJ sont somme toute limités dans le temps qu’ils peuvent investir dans ces interventions indirectes. Ce même intervenant explique qu’il se doit de respecter un certain ratio d’intervention. Les interventions indirectes ne sont pas la solution complète à l’enjeu de la continuité des services et au besoin d’accompagnement prolongé des jeunes. Pierre-Luc, du groupe 2, explique également que son rôle est celui de guide, soit un rôle-conseil, et qu’il réfère stratégiquement les jeunes vers des ressources spécialisées lorsqu’il est question de problématiques dont il ne se juge pas lui-même expert. Il parle également des quelques ressources économiques dont le PQJ dispose afin d’aider les jeunes adultes, telles qu’une épicerie communautaire, des partenariats pour offrir un cellulaire, et d’autres fonds d’urgence. Il ressort donc de l’analyse du discours des intervenants du réseau de la PJ et de la comparaison de celui-ci avec celui des autres groupes, que le soutien post-placement de PQJ ressemble fortement à celui des organismes communautaires et qu’il incarne la seule continuité dans les services de la PJ. Une collaboration naturelle s’installe d’ailleurs entre les intervenants du PQJ et ceux des organismes communautaires. Il en sera question à la prochaine section.

Parallèlement, une participante exprime son appréciation de l’approche du réseau communautaire, avec qui elle ne se sent pas pressée. Elle sent que les intervenants l’accompagnent à son rythme, l’aident et ne tentent pas de la brusquer. Elle compare l’approche du communautaire à celle du CJ : « ils ne vont pas nous pousser dans le cul et nous forcer comme au CJ » (Valérie, groupe 1). Elle dit en revanche que son intervenant PQJ a été une grande source de soutien pour elle à sa sortie du CJ. Il ressort de l’analyse du discours des jeunes qu’ils ont tous apprécié l’approche des intervenants communautaires et

du PQJ davantage que celle des intervenants des CJs et des foyers de groupe. La comparaison des discours des jeunes adultes a également mené au constat que les bénéficiaires du service du PQJ auraient eu besoin du service plus longtemps. Cette comparaison révèle également que l'approche des organismes communautaires et celle du PQJ se ressemblent et que les jeunes adultes apprécient ces approches en raison de leur modulation en fonction des besoins et de la demande des jeunes adultes. Ils ont des services et du soutien quand ils le veulent bien et cela leur convient parfaitement. Il ressort aussi que la disposition à recevoir du soutien des jeunes adultes de l'étude s'accorde mieux avec l'approche communautaire respectant le rythme des jeunes. On constate, du discours des intervenants réseau, que les jeunes adultes bénéficieraient que le PQJ soit offert pour plus longtemps et à un plus grand nombre d'entre eux. Les trois intervenantes communautaires interrogées ne travaillent pas uniquement avec de jeunes adultes ayant transité en CJ : il ressort de l'analyse de leur discours que bien que leur organisme ait un créneau précis comme l'insertion socio-professionnelle, la gestion des émotions ou encore la prévention de l'itinérance chez les jeunes adultes, leur travail ne se limite pas à ces créneaux. Leur offre de services est plus large que leur mandat. Il ressort également de l'analyse que les participantes du réseau communautaire remarquent des différences entre la population générale desservie par leur organisme respectif et les jeunes adultes terminant un placement sous la LPJ ou la LSJPA.

Une de ces participantes observe des besoins particuliers chez les jeunes adultes placés jusqu'à majorité venant chercher des services à son organisme. Elle explique que ces jeunes ont des besoins uniques en lien avec leur vécu difficile et qu'ils ont des « sphères de vie à stabiliser » (Chantale, groupe 3). Cependant, elle observe une incompatibilité entre les demandes des jeunes et les besoins observés. Elle n'est pas la seule à constater une réticence à aborder les sujets plus difficiles ou plus profonds. Deux autres intervenantes communautaires observent cette même réticence. L'une de celles-ci explique que les besoins sont parfois de l'ordre de la psychothérapie, et l'autre raconte offrir un espace sécuritaire pour que les jeunes expriment leurs émotions sans la crainte d'être jugés ou punis. De ces observations, on comprend que les jeunes adultes ayant atteint la majorité en contexte de placement ont des besoins différents, et parfois des demandes plus pressantes, que la population générale desservie par les organismes communautaires. Cela appuie le besoin de

passerelles de référencement prioritaire. De plus, l'analyse des discours des participants du groupe 3 fait écho aux constats de l'analyse des résultats du groupe 1 : les besoins des jeunes placés sont grands, mais leur demande de services dépend de leur disposition à être aidés. L'offre de services pour les jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité est grande et variée. Les intervenants communautaires expliquent faire de l'accompagnement personnalisé, des rencontres à domiciles, du dépannage alimentaire, des dons matériels, des accompagnements médicaux, de l'orientation, du référencement, du rôle-conseil, et ce, tout en travaillant l'autonomie des jeunes adultes. Une intervenante communautaire ajoute à la liste la gestion des émotions, la résolution de problèmes et le travail des distorsions cognitives. Il ressort également des discours des intervenants communautaires qu'ils travaillent tous à bâtir un lien de confiance et un lien d'appartenance au travers duquel s'installe un soutien émotionnel et social, ainsi qu'une valorisation de la personne recevant les services des intervenants. L'analyse du discours des intervenants permet de mieux comprendre le sentiment de proximité avec les intervenants communautaires dont parlaient les jeunes adultes. Le discours d'une intervenante reflète bien la versatilité des services et l'approche humaine du milieu communautaire :

On les accompagne pas mal partout [...], le but c'est de les affilier aussi et qu'ils ne soient pas dépendant de [notre organisme]. Donc on essaie de les déployer le plus dans le monde. [...] Nous on est des spécialistes dans « on crée le lien et on réfère » [...]. Fait que ça passe plus par le communautaire parce que leur approche est plus souple. [...] La principale chose qui leur manque c'est [de l'amour] quand ils arrivent, et c'est pour ça qu'on est là. [...] Je pense qu'on leur offre un lien qui est basé sur l'amour et l'authenticité le plus possible. On leur offre de l'intérêt, on s'intéresse à eux (Samantha, groupe 3).

On constate, en analysant les discours du groupe 3, l'ampleur des services offerts par les intervenants communautaires. Les intervenants observent de grands besoins chez les jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité et tentent de leur mieux d'y répondre avec une pléiade de services le plus adaptés possible. Ils disent travailler d'égal à égal avec les jeunes adultes, et cela, souvent dans une ambiance informelle, selon les approches de la réduction des méfaits, de l'amélioration du pouvoir d'agir et de la responsabilisation, mais également en collaboration avec l'entourage des jeunes adultes.

3.4.5. Collaboration interprofessionnelle après le placement

Les intentions menant aux pratiques collaboratives mentionnées par les intervenants communautaires sont multiples. On compte parmi celles-ci les activités de consolidation

d'équipe, les suivis cliniques et l'évaluation de projets, le partage d'information par notes évolutives, appels, textos et courriels, les espaces d'équipe en ligne (Teams), la supervision, les rencontres de co-développement hebdomadaires et d'organisation et la prise de décision par consensus. L'analyse des codes sur les pratiques collaboratives des intervenants communautaires révèle que la prise de décisions est souvent consensuelle et inclue toute l'équipe. Les participants révèlent également que, en plus des espaces formels tels que les rencontres d'équipe, plusieurs de leurs collaborations se font dans un cadre informel et que cela leur permet de relativiser leurs interventions en prenant un recul pour mieux venir en aide à leurs usagers et partager les forces et faiblesses de tous les intervenants. Les intervenants du groupe 3 mentionnent que les pratiques collaboratives à l'interne amènent un sentiment d'être soutenu au sein de l'organisme.

À l'externe, les intervenants communautaires affirment collaborer sur une base régulière avec des professionnels et des intervenants provenant de plusieurs institutions de santé ainsi qu'avec ceux de tout autre organisme communautaire pertinent. Ils mentionnent cependant que la collaboration avec chaque instance a ses particularités. Par exemple, la collaboration avec le milieu scolaire est, selon eux, très protocolaire et stricte, alors que celle avec les professionnels et les intervenants des autres organismes communautaires est plus souple. De façon générale, les intervenants se disent satisfaits des collaborations. Ils désirent cependant davantage de passerelles de référencement privilégiées avec les CLSC, CSSS et CIUSSS, spécialement pour les services en santé mentale. De telles passerelles leur permettraient d'éviter les trop longs délais pour les jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité. Ils mentionnent également vouloir davantage d'opportunités de collaboration avec les CJs. Les participants du groupe 3 déplorent que la collaboration avec les CJs n'est que peu fréquente et que l'approche de la réduction des méfaits, adoptée par plusieurs organismes communautaires, est parfois mal perçue par des intervenants, voire des gestionnaires, du réseau de la PJ. Cette critique est un frein à la collaboration entre les intervenants des organismes communautaires et ceux des CJs. En effet, une intervenante communautaire raconte comment sa collaboration avec les CJs est limitée par les approches différentes en matière de gestion du risque. Elle dit que les intervenants des CJs désirent parfois savoir ce que vivent les jeunes placés lors des fugues. Or, elle est consciente de l'application de

mesures disciplinaires, comme le retrait du privilège de vivre une transition en appartement à temps partagé de 17 à 18 ans. Elle ne peut donc pas échanger certaines informations avec les intervenants des CJs, car elle ne veut pas nuire aux jeunes.

À la suite du placement, les intervenants qui œuvrent auprès des jeunes sont ceux des organismes communautaires ou du PQJ. Il ressort de l'analyse que ces intervenants adoptent des pratiques collaboratives différentes de celles présentes dans le du réseau public quant aux échanges externes. Leurs pratiques collaboratives internes sont cependant similaires à celles des intervenants du réseau de la protection de la jeunesse. Un jeune adulte interrogé dit observer une plus grande disposition à travailler en collaboration de la part des intervenants communautaires que des intervenants des organismes gouvernementaux : « Après 5h tu ne peux pas les appeler, mais le communautaire, ils vont quand même essayer pareil. [...] Une intervenante [...] est souvent venue me voir en psychiatrie. [...] Même en prison ils sont venus me voir » (Nathan, groupe 1). L'extrait illustre l'appréciation qu'il a eu de la flexibilité et la volonté de la part des intervenants communautaires. Les jeunes adultes interrogés ont également observé à de nombreuses reprises des pratiques collaboratives satisfaisantes. Ils apprécient l'approche du PQJ qui place les jeunes au centre des décisions les accompagnent dans leurs démarches. Selon eux, les intervenants du PQJ communiquent et collaborent avec les autres organismes et que cela permet d'être bien référé en cas de besoin. Les jeunes adultes de l'étude ont bénéficié d'une plus grande collaboration entre les différentes sources de soutien après leur placement qu'au cours de celui-ci. L'analyse des discours révèle que, durant leur placement, les pratiques collaboratives en CJ étaient très bonnes, voir excellentes, mais qu'elles avaient comme lacunes d'être confinées entre ses murs et de ne pas suffisamment impliquer les jeunes dans les décisions. À ce sujet, les intervenants communautaires racontent essayer le plus possible d'inclure les bénéficiaires de leurs services dans leurs prises de décisions, comme dans le cas d'une intervenante communautaire qui a modifié à plusieurs reprises l'entente de séjour et modulé son approche d'intervention en fonction des commentaires des jeunes adultes résidant dans l'organisme où elle travaille. Les trois autres intervenantes disent toutes faire de même. En analysant les discours du groupe 3, on comprend que la collaboration est une valeur importante pour les intervenants du milieu communautaire. Tous les participants de ce groupe s'entendent pour dire que la

collaboration interprofessionnelle avec les intervenants communautaires et du réseau public ainsi qu'avec les jeunes adulte recevant ces services profitent grandement à ces derniers et qu'ils seront les perdants en cas de manque de collaboration. Le discours de l'une des participantes du groupe 3 illustre plusieurs de ces constats :

C'est vraiment super important de travailler avec les intervenants qui sont dans le décor [...]. On essaie de faire des ponts, de voir qu'est-ce qui a déjà été fait, [...]. Si on n'a pas une bonne collaboration [...] c'est le client qui va en souffrir. [...] Il y a déjà des choses qui ont été mises en place, il y a déjà des personnes à l'extérieur qui connaissent ce jeune-là et une connaissance du parcours et de choses qui nous échappent. [...] on va chercher d'autres joueurs pour pouvoir gagner la partie qu'on est en train de jouer (Chantale, groupe 3).

Cet extrait montre également que les intervenants notent qu'il leur est important de respecter le travail des autres. Ainsi, dans leur vision de la collaboration, s'informer du travail qui a été déjà fait et de l'expertise des autres est important. Cela leur permet de référer les jeunes vers les ressources les plus pertinentes. Ils mentionnent d'autant plus que cela leur permet d'être cohérent dans leurs interventions auprès d'une même personne en tant que réseau d'intervenants. Selon eux, cette cohérence est cruciale afin de conserver le lien de confiance parfois fragile avec certains jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité.

La collaboration permet aussi de former les intervenants grâce aux diverses expertises des organismes. Il semble aussi que l'acte de référer les jeunes adultes vers les ressources appropriées est au cœur des intentions de collaboration au sein du milieu communautaire. Une des intervenantes communautaires interrogées ajoute que la collaboration avec le milieu public permet d'enlever une charge de travail aux intervenants du réseau public, qui ne sont parfois pas les mieux outillés pour faire face à certaines problématiques, comme le besoin de prise en charge et de suivi proximal. Au niveau des intervenants du réseau de la PJ, seul le discours de l'intervenant du PQJ interrogé offre un regard sur la CIP s'organisant autour des jeunes adultes après leur placement. En effet, à la fin du placement, les intervenants en PJ perdent totalement le lien avec les jeunes qu'ils ont suivis jusqu'à leur majorité. D'ailleurs, les intervenants du réseau de la PJ rencontrés aimeraient être informés de la situation de leurs anciens jeunes et pouvoir conserver le contact d'une manière ou d'une autre. Les intervenants du réseau de la PJ déplorent n'avoir aucun moyen de garder le contact dans le cadre de leur emploi.

Le manque de lien avec les jeunes adultes limite la capacité des intervenants du réseau de la PJ à évaluer leur propre travail. Puisqu'ils n'ont pas d'information sur la situation des jeunes qu'ils ont suivis, ils ne peuvent pas savoir si leur travail a été efficace ou non. Ils ne peuvent donc pas ajuster leur travail. Un des constats faits à l'aide de l'analyse du discours du groupe 2 sur le thème de la CIP après le placement est que les intervenants du réseau de la PJ ont un positionnement comparable à celui des intervenants communautaires quant à la collaboration. Ceux-ci croient que le premier bénéficiaire des efforts mis en collaboration sont les jeunes adultes. D'emblée, la collaboration avec les organismes communautaires en hébergement est une grande priorité pour l'intervenants du PQJ interrogé. Sa seconde priorité est de collaborer avec les acteurs travaillant la sphère occupationnelle. L'entrevue avec l'intervenant du PQJ révèle également qu'un intervenant de l'équipe du PQJ est mandaté à chaque année pour assister aux différentes tables de concertation jeunesse de Québec, permettant ainsi au PQJ d'être mieux informé des services offerts aux jeunes adultes et d'ainsi pouvoir mieux référer ces derniers. On constate un grand désir de collaboration de la part du PQJ. Au sein de son équipe, l'intervenant du PQJ décrit la collaboration comme étant « à la bonne franquette » et dit que les différents intervenants partagent des locaux dans le seul but d'échanger et d'objectiver leurs interventions. Avec les organismes communautaires, il explique travailler davantage en silo, mais avoir tout de même certains échanges. Avec le réseau du CIUSSS, il ressort du discours que l'arrimage entre les différents services n'est pas encore au point. Ce même participant explique que ses collègues et lui-même croyaient que les transferts seraient plus faciles à compléter avec la fusion des services du CIUSSS, mais il déplore que ce n'est pas le cas et que cela a parfois un impact négatif sur le suivi. Il explique que le PQJ, le CRDQ et le CLSC font tous partie du CIUSSS : donc, qu'un jeune adulte soit suivi auprès d'un service ou de l'autre, il s'agit d'un suivi du même employeur et déplore que certains jeunes aient un suivi avec le PQJ jusqu'à 19 ans pour ensuite être suivi par le CRDQ jusqu'à 25 ans. Selon lui, il serait plus efficace que le jeune soit suivi directement par le CRDQ. Cela est, selon lui, un exemple de mauvais arrimage et de mauvaise collaboration entre les différentes instances des CISSS et CIUSSS.

L'analyse des discours sur la CIP post-placement révèle que le PQJ incarne le seul lien entre le milieu du placement et celui post-placement et qu'il travaille à tisser des ponts

entre les organismes et les services pouvant aider les jeunes placés à transiter à l'âge adulte, mais que ce programme a le défaut de ne pas être accessible à tous les jeunes et de se terminer relativement rapidement. On constate aussi que le PQJ n'est pas entièrement arrimé aux autres services du CIUSSS et qu'il y a certaines incohérences dans l'offre de services entre les différentes instances du CIUSSS. La comparaison des discours révèle que les intervenants de la PJ voudraient conserver un lien avec les jeunes et ainsi collaborer avec eux après la fin de leur placement et que cela permettrait aux intervenants d'ajuster leur travail. La comparaison révèle également qu'un meilleur arrimage des différents programmes du CIUSSS serait bénéfique aux jeunes adultes sortant d'un placement. Quant aux organismes communautaires, les intervenants du groupe 3 sont tous sur la même longueur d'onde quant à leur souhait d'avoir de meilleures collaborations avec les instances du réseau de la santé. Ils souhaitent tous avoir de meilleures passerelles de références. Quant aux jeunes, ils observent les différences de pratiques collaboratives entre les organismes communautaires et les organismes gouvernementaux. À savoir, les jeunes interrogés préfèrent la disponibilité et l'adaptativité du milieu communautaire. Le prochain chapitre sera dédié aux constats tirés des résultats dont il a été question dans la présente section.

Chapitre 4 : Discussion

Le chapitre précédent avait pour but de répondre aux trois objectifs de la recherche en offrant les perspectives des jeunes ayant récemment transité à la vie adulte à la suite d'un placement jusqu'à majorité et de leurs intervenants. Ces objectifs étaient, tout d'abord, de brosser le portrait de la transition à la vie adulte de ces jeunes, puis de documenter la continuité des suivis et des services offerts à ces jeunes adultes entre le placement et la période post-placement, et d'enfin décrire les pratiques de CIP qui s'organisent autour des jeunes durant et après leur placement. Il a été vu, dans ce chapitre, que les jeunes placés interrogés ont un lourd passé qui a été accompagné de problématiques tout aussi difficiles à gérer pour les jeunes. Ces problématiques étaient parfois au niveau de la santé mentale, comme des épisodes dépressifs ou anxieux, au niveau comportemental ou encore au niveau relationnel. D'ailleurs, il a été vu que le placement en soit, de même que l'instabilité du placement, a été difficile pour les jeunes de l'étude. Ces derniers ont vu leur réseau social chamboulé et certains ont perdu leur lien avec leurs parents et leur famille. À la fin du placement, ils se sont encore retrouvés avec un réseau social rompu et sans repère. Certains auraient pu retourner dans leur milieu de vie familial qui a été jugé problématique par la protection de la jeunesse, d'autres se sont retrouvés à la rue, et seuls les plus chanceux se sont retrouvés en appartement. On a observé que les jeunes de l'étude ont tous vécu une période d'exploration et d'instabilité immédiatement ou légèrement après la fin de leur placement, vers 18 ou 19 ans. Durant cette période, l'instabilité résidentielle, la consommation, l'instabilité financière, l'itinérance et l'affiliation à des pairs négatifs sont les enjeux principaux qui ont guetté les jeunes interrogés. Du côté des intervenants, il a été vu que ces mêmes problématiques rendent parfois les suivis complexes et difficiles. D'ailleurs, le manque de confiance des jeunes envers leurs intervenants a été identifié comme le principal obstacle aux suivis. Cependant, l'approche souple des intervenants du milieu communautaire est appréciée des jeunes et permet de surmonter cet obstacle. Ce manque de flexibilité dans l'approche a d'ailleurs été identifié comme limite de l'intervention des intervenants du réseau de la PJ. Ces mêmes intervenants ont cependant expliqué vouloir adopter une approche souple et adaptative en fonction des besoins des enfants, mais que les lois régissant leur travail ainsi que leur surcharge limitent leur capacité à adapter leurs interventions. La pression des comptes à rendre explique également l'exode des travailleurs

de la PJ vers d'autres départements des CISSS et CIUSSS, qui lui explique la surcharge de travail des intervenants du réseau de la PJ. Malgré ces lacunes administratives, les jeunes adultes ont témoigné beaucoup de gratitude envers les intervenants de la PJ lors des entrevues. Pour ce qui est des pratiques de CIP, les analyses ont permis de mettre en lumière que les intervenants du milieu de la PJ désirent davantage collaborer avec les intervenants communautaires et vice-versa. Les 2 groupes d'intervenants ont également manifesté un désir de collaborer davantage avec les instances du système de santé. Il a également été constaté que les intervenants collaborent beaucoup de façon informelle et ponctuelle. Tous les intervenants interrogés voudraient davantage d'espaces officiels pour échanger avec leurs pairs. Ainsi, les intervenants ont de fortes intentions de collaboration et reconnaissances des savoirs disciplinaires quant à la CIP. Cependant, les interactions de CIP des intervenants du réseau de la PJ avec les acteurs externes à ce même réseau ne sont pas à la hauteur des intentions de collaboration. L'adaptation des interventions aux diverses situations n'est également pas optimale dans le réseau de la PJ, comme en ont témoigné les jeunes interrogés dans l'étude. Le présent chapitre permettra de discuter des constats réalisés au cours de cette étude exploratoire à la lumière de la littérature consultée. Cinq grands constats seront abordés : la période d'essais et erreurs en début d'âge adulte, les allers-retours des placements, l'importance de la stabilité dans la préparation à la vie adulte, les problématiques qu'ont rencontrées les jeunes adultes de l'étude lors de leur transition à la vie adulte et, finalement, le besoin de bâtir des ponts et de tisser des liens pour favoriser la collaboration interprofessionnelle. La dernière section du chapitre traitera de la CSDEPJ.

4.1. Le cap de l'âge adulte : période d'essais et erreurs

Au terme de l'analyse des résultats de la recherche et à la lumière des connaissances antérieures, il a été vu que tous les jeunes adultes de l'étude montrent plusieurs des caractéristiques décrites par Arnett (2000) comme faisant partie intégrante du jeune âge adulte, soit l'instabilité sur les sphères socioprofessionnelle et résidentielle, l'exploration identitaire, et un sentiment d'être entre l'adolescence et l'âge adulte. La description d'Erikson (1993) de l'adolescence occidentale se prolongeant jusqu'à 25 ans, voire jusqu'à la trentaine, s'applique aux jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité de l'étude. La définition de l'âge adulte donnée par les participants du groupe de jeunes adultes de l'étude s'accorde avec celle donnée par Arnett (2000) en étant intimement liée à l'indépendance. Comme les sujets

ne se percevaient guère comme entièrement indépendants au moment des entrevues, ils ne se définissaient guère plus comme des adultes à part entière. Les indépendances financière et résidentielle ont été celles le plus remises en cause par les jeunes adultes. Elles étaient parfois fluctuantes, donc l'identification en tant qu'adulte des jeunes l'a également été. Cela reflète les résultats de Manzoni (2016) comme quoi l'expérience de la transition à l'âge adulte est unique pour chacun. Que chacun des jeunes adultes de l'étude ait expérimenté la période tampon entre l'âge adulte et l'adolescence, tout en étant dépourvu de moyen à la sortie des CJs, va certes à l'encontre des résultats de Côté (2014) comme quoi seuls les plus nantis expérimentent la période d'exploration qu'est le jeune âge adulte, et de ceux de Morton (2017), selon qui seuls les jeunes adultes avec un bon réseau de soutien social et économique vivent cette période. Or, les résultats de Schwartz (2016) semblent s'observer dans le cas d'un des jeunes adultes, lequel a expliqué qu'il a été forcé de prendre sa situation en main lorsqu'il a épuisé ses ressources financières. Aussi, deux des trois éléments les plus importants selon Schwartz (2016) sont la relation avec les parents et l'exploration identitaire, deux choses qui ont été problématiques pour les jeunes placés jusqu'à majorité interrogés. Il ressort des résultats que, si ces éléments n'ont pas suffisamment été investis au cours du placement, ils le seront après celui-ci, comme l'observent les intervenants œuvrant avec les jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité : ces derniers retournent souvent vivre chez leurs parents ou cherchent à se faire valider auprès d'eux. Ainsi, les interdictions de contacts avec les parents privent malheureusement les jeunes de cette validation durant leur placement. Il en va de même pour l'exploration identitaire des jeunes qui a été limitée par le manque d'opportunité lors du placement. En effet, presque tous les jeunes de l'étude ont dit avoir expérimenté un sens de soi peu développé à leur sortie des CJs et ils décrivent tous avoir traversé une période d'exploration et de comportements à risque tels que de la consommation abusive, particulièrement après le placement. Un seul cas fait exception : un des jeunes adulte n'a pas affirmé avoir manqué de connaissance de soi durant son parcours. Cela implique donc que les programmations des milieux de vie des jeunes placés devraient laisser une place importante à l'exploration identitaire et permettre aux jeunes une certaine liberté ou une personnalisation dans les routines, et ce, afin qu'ils puissent acquérir ce sens du soi et, par conséquent, ne point acquérir soudainement la liberté de faire comme bon leur semble du jour au lendemain une fois adultes. En ce sens, les résultats de la présente étude,

combinés aux résultats des recherches antérieures, pointent vers la théorie que les mesures strictes et la programmation routinière des milieux de vie mènent à un manque de connaissance de soi et d'opportunités d'exploration chez les jeunes placés, ce qui mènent à un désir d'exploration et de liberté qui peut être (trop) pleinement vécu une fois le placement terminé. Si cette liberté, soit l'émancipation des jeunes de l'encadrement des intervenants, est acquise trop prestement, il existe un risque réel pour les jeunes adultes d'être influencés par un réseau social négatif ou de basculer dans des comportements problématiques comme la consommation ou l'itinérance, voire de commettre des actes criminels. Les intervenants des jeunes adultes ont d'ailleurs identifié ce constat et l'ont même nommé à plusieurs reprises durant les entrevues. Il s'agit de « se planter ». En effet, les intervenants observent que les jeunes ne sont pas prêts à transiter à l'âge adulte à la fin de leur placement et qu'ils doivent « se planter », soit faire des essais-erreurs et vivre certaines expériences négatives, durant leur période d'exploration identitaire, afin de faire les apprentissages qu'ils n'ont pas faits lors de leur placement et d'ensuite aller chercher l'aide dont ils ont besoin. Ainsi, l'analyse de la thématique de l'atteinte de l'âge adulte a fourni plusieurs éléments permettant de répondre au premier objectif de l'étude, soit d'explorer le déroulement de la transition à la vie adultes des jeunes ayant été placés jusqu'à majorité. Cela a permis d'identifier la période d'essais et d'erreurs que les intervenants nomment : « se planter ». Les jeunes adultes rencontrés ont tous dû apprendre de leurs erreurs durant cette transition à l'âge adulte, même ceux ayant obtenu d'un suivi auprès du PQJ.

4.2. L'historique de placement : les conséquences des allers-retours

Au sujet de l'historique de placement, les recherches antérieures montrent que les nombreux déplacements au cours du placement d'un jeune et les problématiques de comportement peuvent s'influencer l'un et l'autre. Ces résultats s'observent également dans l'échantillon de jeunes adultes de l'étude. Ces jeunes ont vécu plusieurs déplacements entre les différents milieux de vie de la PJ durant leur enfance et adolescence. Les jeunes ayant des comportements problématiques étaient placés en milieu sécuritaire, alors que les jeunes qui se faisaient souvent changer d'unité ont développé des problématiques externalisées, comme des comportements de violence ou d'agressivité, ou des problématiques internalisées, comme un repli sur soi. James et al. (2004) suggèrent de former systématiquement les intervenants aux interventions avec les personnes présentant des troubles de comportements. Cette

suggestion fait écho aux demandes des intervenants d'avoir plus facilement accès à de la formation clinique, ainsi qu'aux suggestions des participants quant au besoin d'espace sécuritaire des jeunes afin qu'ils puissent être eux-mêmes et vivre leurs émotions sans être punis. Les résultats de la présente étude quant à l'approche d'intervention stricte du réseau de la PJ montrent que les jeunes adultes ont besoin de se sentir davantage soutenus, écoutés et compris lors du placement. Une formation sur les besoins exprimés par les jeunes par des comportements problématiques permettrait potentiellement aux intervenants de diverses formations et provenances de mieux comprendre les besoins qu'expriment certains jeunes par le biais de certains comportements perçus comme problématiques. Les résultats de Morton (2017), comme quoi les jeunes placés développent la croyance qu'il est risqué de dépendre des autres et développent une méfiance, particulièrement envers les intervenants, se reflètent également dans les résultats de la recherche. Tous les intervenants communautaires observent la méfiance des jeunes à leur égard et comment il est difficile de gagner leur confiance. Les jeunes adultes de l'étude racontent, quant à eux, comment ils ont acquis cette méfiance, soit par la profusion des changements de milieux et d'intervenants. Le placement des jeunes, particulièrement dans les cas de déplacements fréquents entre les milieux de vie, est propice au développement de problématiques comportementales, du repli sur soi et de la méfiance envers autrui. À cet effet, il semble toujours pertinent de souligner l'importance de la stabilité du placement des jeunes. Ceux-ci ne devraient pas être placés pour uniquement quelques mois dans une famille d'accueil, comme cela a été le cas pour plusieurs des jeunes de l'étude, ni constamment déplacés d'un foyer de groupe à l'autre, d'autant plus que d'autres recherches montrent que l'interruption de la stabilité du placement peut avoir un effet négatif sur le bien-être à long terme des jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité (Prince et al., 2019). En lien aux résultats de Magee et al. (2019), on observe que les jeunes interrogés ne se percevaient que très peu soutenus, en dépit du réel soutien leur étant offert. Ainsi, il ne suffit guère de fournir un soutien tangible aux jeunes, il est nécessaire de faire en sorte qu'ils se sentent soutenus. D'ailleurs, on observe que les jeunes adultes se sont sentis davantage soutenus par les intervenants du milieu communautaire et du PQJ et, en conformité aux résultats de Magee et al. (2019), ils témoignaient alors d'un niveau de bien-être plus élevé. Dans le cadre du second objectif de la recherche, soit de documenter la continuité des soins, on constate que les déplacements et les changements d'intervenants

nuisent à la perception de continuité dans les soins et les services offerts aux jeunes placés et, par la même occasion, à leur satisfaction quant à ces soins et services. À savoir, la méfiance envers les adultes et le repli sur soi résultant de ces changements de milieux et d'intervenants nuit à l'établissement d'une bonne relation avec les nouveaux intervenants, laquelle est importante dans l'offre et la perception de soutien. Cependant, les intervenants du PQJ et certains acteurs du milieu communautaire ont incarné une forme de continuité entre l'enfance et l'âge adulte des jeunes de l'étude. Ainsi, bien que les intervenants du PQJ assurent une certaine continuité dans l'accompagnement des jeunes adultes, il y aurait encore un manque à combler au niveau de la continuité des suivis, du soutien et des services offerts aux jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité selon les participants de l'étude. Les jeunes adultes interrogés auraient voulu avoir la possibilité de garder le contact avec les intervenants du réseau de la PJ, et vice-versa. Les premiers afin d'avoir un lien avec un adulte significatif ayant un rôle-conseil pour eux, et les seconds afin de pouvoir évaluer leur travail à plus long terme.

4.3. La préparation à la vie adulte : l'importance de la stabilité

Les résultats de la présente recherche vont dans le même sens que les conclusions de Carabelli et Lyon (2016) comme quoi, en plus d'affecter la stabilité des intervenants au dossier d'un jeune, la stabilité de placement favorise la préparation à la vie adulte des enfants placés, et ce, par l'opportunité d'adresser les inquiétudes et de se donner des objectifs. Les jeunes adultes interrogés dans le cadre de la recherche ont tous décrit leur placement comme instable et ont affirmé ne pas avoir été prêts à transiter à l'âge adulte à leurs 18 ans ni avoir eu la chance de bien adresser leurs appréhensions quant à la vie adulte en fin de placement. Ainsi, accorder une attention particulière à la stabilité des placements dans les unités serait à l'avantage des jeunes, particulièrement quant à leur préparation à l'âge adulte. Dans le cadre de cette préparation, les intervenants du groupe 2 ont mentionné offrir des ateliers sur divers thématiques dans les CJs et les foyers de groupe. De plus, ils affirment qu'il serait également à l'avantage des jeunes que les CJs et les foyers de groupe accueillent des jeunes adultes ayant transité à l'âge adulte sous la LPJ ou la LSJPA afin que ceux-ci livrent un témoignage de leur fin de placement. Selon les intervenants, cela donnerait confiance aux jeunes et leur fournirait des repères lors de leur propre passage à la vie adulte. Il a également été vu que la fin du placement peut créer de l'anxiété de séparation des autres enfants, et mêmes des

intervenants pour les jeunes placés à l'aube de leur majorité. Ces résultats de Garrett (2018) sont observables dans le discours d'une des jeunes adultes interrogée. Elle explique que la rupture du lien avec les intervenants et les autres enfants du centre a été difficile, puisque les autres filles étaient pratiquement ses sœurs. Une autre jeune adulte raconte également comment elle ne connaissait personne à la fin de son placement, que ses seules amies étaient encore en CJ et qu'elle perdait les intervenants de qui elle était proche. Les participants des groupes d'intervenants ont également souligné la rupture du réseau de soutien lors de la fin du placement. Deux des jeunes adultes interrogés racontent avoir recherché la compagnie de jeunes adultes ayant transité par le CJ, bien que, selon eux, ce ne soit pas toujours les meilleures amitiés. À cet effet, il serait intéressant d'assouplir les mesures quant aux visites en CJ. Ainsi, les jeunes adultes ayant récemment quitté les CJs auraient la possibilité de garder un contact avec leurs amis encore placés. Cela permettrait aux jeunes adultes de conserver un lien avec les intervenants, qui pourraient également conseiller ou simplement soutenir les jeunes adultes en visite. Pour cela, les lois ne devraient pas contraindre les intervenants à intervenir seulement auprès des jeunes pour lesquels ils ont un dossier actif. Cela serait également cohérent avec les découvertes de Prince et al. (2019) comme quoi les jeunes ayant vécu des problématiques avant 17 ans ont davantage de chances de revivre de telles problématiques. Ces résultats s'observent également dans le discours des intervenants de l'étude. Le cas de la jeune fille placée en CJ pour la protéger d'un milieu prostitutionnel et qui, à la fin de son placement, retourne vivre dans ce milieu sans que quoi que ce soit n'ait été fait pour la préparer à la vie hors centre en est un bon exemple. Dans de tels cas, la présente étude a permis de mettre en lumière l'inadéquation entre la réalité et les lignes directrices de l'intervention des DPJs. En effet, tous les participants reconnaissent l'enjeu légal de l'intervention en PJ. La PJ agit comme tuteur légal des enfants placés jusqu'à majorité et assume le rôle de parent pour ces derniers. Or, le rôle premier des parents est de préparer ses enfants à l'âge adulte. La réalité de ces enfants placés est que, à l'âge adulte, ils sont à risque de vivre plusieurs problématiques, qu'elles soient prostitutionnelles, économiques ou en lien avec la consommation. Le rôle de la DPJ est, en ce sens, de faire en sorte que les jeunes placés jusqu'à majorité soient préparés et outillés pour faire face à de telles problématiques. À cet effet, le point de vue des intervenants interrogés dans le cadre de cette étude est que la PJ aurait un travail à faire afin de faire reconnaître socialement les

enjeux des jeunes placés pour ultimement faire modifier la loi encadrant l'intervention auprès des jeunes placés, et ce, afin qu'elle permette d'intervenir pour le mieux-être des jeunes à plus long terme et non seulement jusqu'à leurs 18 ans. Il apparaît aberrant aux intervenants interrogés d'empêcher un jeune suicidaire de 18 ans moins 1 jour d'accéder à des couteaux ou à sa médication, mais de le laisser le lendemain sans aucun suivi, comme cela a été le cas pour un des participants du groupe 1. L'intervenant du PQJ interrogé a d'ailleurs donné un exemple pratiquement identique à la situation de ce jeune adulte. L'analyse de tous les discours des participants de l'étude mène à la théorie que la loi sur la protection de la jeunesse, les lignes directrices de l'intervention sous la PJ et la gestion du risque sont empreintes d'une certaine acceptabilité sociale. Plus précisément, il est socialement acceptable de protéger les jeunes placés des milieux problématiques et des situations dangereuses. Cependant, le public n'est pas bien informé, comme l'a souligné en entrevue une intervenante communautaire, de la situation des jeunes placés et de ses enjeux. Ainsi, l'intervention auprès des jeunes placés est teintée de ce qui est acceptable socialement alors que cette approche d'intervention socialement acceptable n'est pas adaptée à la réalité des jeunes placés. C'est d'ailleurs ce que l'intervenant du PQJ a expliqué en entrevue : il disait tenter d'orienter les jeunes dans une direction parce que son intervention était limitée par la loi. La fin du placement doit ainsi être revue légalement afin de modifier l'approche des intervenants dans le réseau de la PJ pour qu'un soutien en continu soit offert aux enfants placés jusqu'à majorité, ainsi que dans la période qui suit la fin de leur placement. Un travail de partenariat devrait minimalement être fait afin de relayer les suivis des enfants placés sous la LPJ ou la LSJPA à un intervenant d'une autre ressource s'ils ne peuvent pas être maintenus à l'âge adulte. Cette continuité du suivi permettrait un meilleur soutien et la promotion de la persévérance dans les projets de vie. La majorité des jeunes interrogés n'avait pas de plan professionnel clair, et il a été souligné en entrevue que cela affectait grandement les jeunes à la fin de leur placement. Ainsi, la « direction » que certains intervenants tentent de donner aux jeunes à la fin du suivi devrait également comprendre un plan scolaire ou professionnel et être davantage ancrée afin que ceux-ci arrivent à bon port. Pour revenir sur le premier objectif, l'analyse de la thématique de la préparation à la vie adulte a permis d'observer le début du point tournant qu'est la fin du placement, laquelle a précédé de peu le passage à la vie adulte des jeunes adultes interrogés. Ce point tournant est important dans le tableau qu'ont

portrait les jeunes de l'étude. Ils n'ont pas suffisamment appris à se connaître pour faire cette transition avec confiance et ils n'ont pas suffisamment été préparés pour faire face aux responsabilités de l'âge adultes. Ainsi, est important, selon les jeunes adultes et leurs intervenants, de « donner un angle » aux jeunes placés avant l'arrivée de ce point tournant.

4.4. Difficultés et problématiques : les obstacles en cours de route

Il a été vu que les jeunes adultes vivent plusieurs problématiques avant, durant et après le placement. Les recherches précédentes, comme celle de Meca et al. (2015), identifient l'intégration des sphères identitaires comme un facteur de protection contre les comportements dangereux ou violents et comme un précurseur du bien-être. Or, les intervenants des milieux communautaire et public, de même que les jeunes adultes eux-mêmes, ont commenté que les jeunes adultes n'avaient pas pleinement appris à se connaître soi-même lorsqu'était venu le temps de mettre fin au placement. De plus, l'analyse a révélé que la fin du placement des jeunes, qui ont en plus un soutien limité de la part de leur famille, incarne un obstacle au maintien du réseau de soutien en centre de réadaptation, qui soutient le développement de la connaissance de soi des jeunes. Un travail essentiel durant le placement afin d'améliorer le bien-être des jeunes placés et de prévenir de futures problématiques serait d'accompagner les jeunes placés dans l'exploration identitaire. Pour ce faire, les intervenants ont été clairs au cours des entrevues : la gestion du risque lors des placements doit être plus permissive pour les laisser « se planter », pour qu'ils expérimentent et apprennent à se connaître durant le placement. Aussi, assurer un contact post-placement permettrait de soutenir la poursuite de l'exploration identitaire des jeunes une fois leur placement terminé. Cela fournirait une continuité dans le soutien offert par la protection de la jeunesse une fois les jeunes devenus adultes. De plus, le manque de soutien ou de contact avec la famille, combiné à la perte du réseau de soutien du centre, crée un besoin d'affiliation chez les jeunes adultes à un moment où ils sont vulnérables. Ce besoin peut les mener à retourner résider chez leurs parents, voire à se créer un tout nouveau réseau social. Un jeune adulte a expliqué que le réseau social offert à lui à la sortie de son placement était celui de la rue et que les seules façons de gagner de l'argent dans ce milieu sont la prostitution et la vente de drogue. Cela mène aux problématiques économiques. Les jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité interrogés ont tous eu des problématiques liées à l'argent et l'accès à un logement subventionné est un de leurs enjeux majeurs à la fin de leur placement. Les

intervenants des deux autres groupes sont d'accord. Le non-paiement des logements est d'ailleurs la principale raison des fins de programmes d'un des organismes communautaires pour lequel travaille une des participantes du groupe 3. Ainsi, le travail des intervenants des DPJs est non seulement d'obtenir l'aide de dernier recours pour les jeunes adultes, mais également de leur inculquer la valeur de l'argent et des compétences de gestion de budget afin qu'ils ne se tournent pas vers des moyens illicites pour gagner de l'argent et qu'ils ne vivent pas une période d'itinérance. Ainsi, la protection de la jeunesse doit préparer physiquement et mentalement les jeunes à faire face aux responsabilités de l'âge adulte et les accompagner dans celles-ci. À défaut de pouvoir les accompagner à la vie adulte, elle doit impérativement créer des ponts avec d'autres organismes et présenter ceux-ci aux enfants avant la fin du placement afin de créer un relais des sources de soutien, de soins et de services, mais aussi pour faciliter la création d'une relation de confiance avec les autres intervenants. L'analyse a permis de dégager une théorie quant au soutien social et à la concomitance de plusieurs problématiques : le vécu des jeunes placés, incluant leur placement, les mène à avoir un réseau social et de soutien restreint et confiné au CJ. À la fin du placement, ils perdent ce réseau et se voient forcés d'en rebâtir un. En l'absence de soutien après le placement, une vulnérabilité face à diverses problématiques s'installe chez ces jeunes. De plus, ils se voient parfois contraints, pour des raisons économiques ou sociales, de s'affilier avec des pairs négatifs, voire de basculer dans la criminalité ou la consommation.

Quant au sujet du logement à la fin du placement, l'étude de Prince et al. (2019) ainsi que la présente recherche montrent qu'une des problématiques souvent vécues est la stabilité résidentielle. Cette problématique, toujours selon Prince et al. (2019), est liée aux problématiques juridiques, tout comme dans le cas de certains jeunes de l'étude. À cet effet, l'aide au logement recommandée par Prince et al. (2019) pourrait aider les jeunes à se stabiliser et à vivre moins de problématiques à la fin de leur placement. De plus, cela répondrait à un besoin clairement identifié par les intervenants qui travaillent avec ces jeunes durant et après leur placement, en plus de rassurer les intervenants quant à l'avenir proche des jeunes à leur départ des CJs et des foyers de groupe. Un projet d'appartements supervisés dans la région de Québec sous la gouvernance de la protection de la jeunesse serait une piste de solution selon les participants de l'étude. Un tel projet saurait à coup sûr répondre à un besoin criant chez les jeunes adultes sortant d'un placement jusqu'à majorité. Les seuls

enjeux d'un tel projet, selon les intervenants interrogés, seraient ceux de la gestion du risque, qui devrait être différente de celle des services que la PJ offre aux mineurs. Les intervenants ont mentionné leurs préoccupations quant à l'aspect strict des mesures appliquées par la DPJ. Un tel projet devrait, selon eux, reconnaître que, dans un tel complexe d'appartements supervisés dédiés aux jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité, il y aurait une certaine ghettoïsation, de la consommation, etc. Les responsables d'un tel projet devraient, selon les intervenants, apprendre à accepter la présence de telles problématiques. Si aucune tolérance face à ces problématiques n'était présente, l'enjeu serait de ne pas aider les jeunes adultes ayant le plus besoin d'aide. L'accès au programme de subventions locative serait également un bon outil pour les intervenants du réseau de la PJ, spécialement pour les intervenants du PQJ.

Pour ce qui a trait à la santé mentale, les résultats de Reinherz et al. (2003) semblent s'appliquer aux jeunes adultes interviewés dans le cadre de la présente étude. En effet, les violences familiales relatées par deux des jeunes adultes interrogés sont possiblement reliées à leur historique de problématiques en santé mentale, soit respectivement une dépression, des idéations suicidaires et des tentatives de suicide. Les résultats de la présente étude appuient donc l'importance d'agir en petite enfance afin de minimiser l'impact des mauvais traitements familiaux sur la santé mentale (Dobson et al., 2021). Les conclusions des travaux de Shaw (2010) semblent aussi s'observer dans le cas présent : les jeunes de l'étude, ainsi que certains de leurs parents, ont tous soufferts de troubles en santé mentale tels que la dépression et l'anxiété, et aucun n'a été réuni avec sa famille à la fin du placement. En ce sens, une plus grande continuité et un meilleur accès aux services en santé mentale pour les jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité et leurs familles augmenteraient possiblement les chances de réunification. Ces résultats appuient les recommandations de Harrigan (2000) et de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2000) quant à l'importance de l'accès aux soins de santé mentale. En somme, il est possible de comprendre des résultats de la présente recherche et des précédentes que la raison de plusieurs placements, que ce soit de la négligence parentale ou différents types d'abus, prédispose les enfants placés à vivre certaines problématiques de santé mentale. Ainsi, il est crucial de prévenir l'occurrence de troubles ou de problématiques en santé mentale dès l'enfance, d'être à l'affût dès les premiers symptômes d'une problématique de santé mentale

et d'intervenir dès que possible afin de limiter les conséquences à long terme pour les enfants placés, particulièrement une fois à l'âge adulte, où l'accès aux services de santé mentale est un enjeu selon les intervenants du groupe 3 interrogés. Le manque de continuité des suivis observé entre la période de placement et celle après celui-ci appuie d'autant plus l'importance d'intervenir en santé mentale avant l'atteinte de l'âge adulte des jeunes placés. L'exploration des différentes problématiques vécues par les jeunes adultes rencontrés, lors de leur transition à la vie adulte, a permis de raffiner le portrait de cette transition que l'analyse des autres thématiques a permis de brosser.

4.5. CIP : bâtir des ponts, tisser des liens

Pour ce qui a trait à la CIP, les constats des recherches précédentes semblent également vrais dans la présente étude. L'importance du lien entre une personne en charge du dossier et le bénéficiaire des soins et des services soulignée par Simpson, Richards, Gask, Hennessy et Escott (2008), est également soulignée par les jeunes adultes de l'étude et est au centre des pratiques des intervenants communautaires. Archer et al. (2012) ajoutent également que ce lien permet une meilleure adhérence aux soins. Cela se reflète dans les discours des jeunes interrogés et des intervenants communautaires qui travaillent la relation en priorité afin de s'assurer que les jeunes viennent vers eux en cas de besoin. Garrett (2018) a conclu que les besoins des jeunes placés devaient être au centre des pratiques en protection de la jeunesse. Or, les jeunes de l'étude ont également déploré le manque d'opportunité d'adapter l'offre de soins et services à leurs besoins personnels. Les deux groupes d'intervenants mentionnent également désirer davantage de liberté au niveau de l'intervention afin de mieux pouvoir répondre aux besoins individuels des jeunes placés. On remarque d'ailleurs, dans les discours des intervenants du réseau de la PJ, que les besoins des jeunes sont évalués en continu au cours de leur placement, ce qui pave la voie vers de bonnes pratiques collaboratives avec les enfants. Là où le bât blesse est au niveau de la confiance des jeunes envers les intervenants. Il est possible que les rencontres d'évaluation des besoins des enfants ne soient pas optimales en raison du manque de confiance des jeunes. Parmi les facteurs dont peut bénéficier la CIP, on compte le soutien à l'innovation dont parle Lemieux-Charles & McGuire (2006) et San Martin Rodriguez, Beaulieu, D'Amour, & Ferrada-Videla (2005). À cet effet, il semble important de souligner l'ouverture des cadres de la DPJ. Une participante du groupe d'intervenants de la PJ explique être encouragée à intervenir de façon

originale pour répondre aux besoins des adolescents pour qui elle travaille. On constate donc que les pratiques collaboratives du milieu de la PJ, comme l'intervention en soi, sont souvent basées sur des lois et des directives, mais que les intervenants utilisent leur créativité pour répondre de leur mieux aux besoins des jeunes. Ils remarquent néanmoins qu'il manque d'espaces officiels de collaboration au sein même de leur organisation, mais également avec les autres services, comme les organismes communautaires. D'ailleurs, Ladhani, Cullen, Dawes et Dimitropoulos (2019) mentionnent que la collaboration entre les services mène à un meilleur accès à des services adaptés aux jeunes en transition. Tous les intervenants de l'étude, tant du milieu de la protection de la jeunesse que des organismes communautaires, désirent une meilleure passerelle de collaboration et d'accès aux services entre le milieu communautaire, le milieu de la protection de la jeunesse et le milieu des soins de santé et services sociaux. Les groupes 2 et 3 ont commenté que les barrières administratives et légales ainsi que la surcharge de travail font obstacle à la bonne collaboration entre les services venant en aide aux jeunes placés et aux jeunes en transition à la vie adulte. Ils remarquent également que de meilleurs échanges entre les services venant en aide aux jeunes placés et ceux leur venant en aide après leur placement permettraient à la fois d'obtenir une meilleure continuité dans les soins et services et de placer le jeune au centre des décisions pour l'après-placement. Ainsi, les résultats du RCPI (2010) semblent valides pour les intervenants du réseau de la PJ interrogés dans l'étude : la collaboration est au cœur de leurs priorités, mais n'est pas optimale. Pour résumer, les intervenants des deux milieux ont de bonnes pratiques collaboratives à l'interne et ont des moyens, parfois trop officiels, pour répondre à leur besoin de collaboration. Cependant, plusieurs obstacles à la collaboration entre les DPJs et le milieu communautaire se dressent, dont des barrières administratives et légales. Il en résulte un manque de collaboration entre les deux milieux. Ainsi, sur le plan des facteurs interactionnels de la CIP des acteurs aidant les jeunes placés ou ayant été placés jusqu'à majorité (D'amour & Oandasan, 2005), les intentions sont bonnes et les interactions sont bonnes à l'interne mais lacunaires à l'externes entre le réseau de la PJ et celui du communautaire. Les savoirs disciplinaires sont reconnus dans chacun des milieux, mais les expertises des intervenants communautaires ne sont pas toujours reconnues dans le réseau de la PJ et de la santé. Finalement, l'adaptation à la situation est meilleure dans le réseau communautaire que dans le réseau de la PJ, où les intervenants manquent de temps. Pour

revenir sur l'objectif initial du présent ouvrage concernant la CIP, soit de décrire les pratiques collaboratives autour des jeunes adultes ayant été placés, on constate qu'elles sont de quantité et de qualité variées. Les pratiques à l'interne des intervenants interrogés provenant des deux milieux se ressemblent et sont bonnes. Cependant, la confiance lacunaire des jeunes envers leurs intervenants, ainsi que le temps et la surcharge de travail de ces derniers, font obstacle à de bonnes pratiques de CIP avec le bénéficiaire, soit le jeune, qui ne se retrouve pas toujours au milieu des décisions. À l'externe, il a été clair au cours des analyses qu'il y a un manque de collaboration entre les différents milieux. Un besoin criant de passerelles de références et de ponts de communication se fait sentir.

4.6. Commission Laurent (CSDEPJ)

À la suite de la tragédie du décès de la fillette de Granby, le 30 avril 2019, la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse s'est vu confier le mandat d'entreprendre « une réflexion qui porte non seulement sur les services de protection de la jeunesse, mais également sur la loi qui l'encadre, sur le rôle des tribunaux, des services sociaux et des autres acteurs concernés » ([CSDEPJ, 2021](#)) le 30 mai 2019. La commission, sous la présidence de Mme. Régine Laurent, a publié ses premières « recommandATIONS » le 18 décembre 2019, soit après le début de la présente recherche. Ainsi, au moment du dépôt des premières pièces produites par la CSDEPJ, le projet de mémoire présent était déjà à l'étape du recrutement et de l'analyse des données. Au dépôt du premier rapport de la CSDEPJ, l'analyse des données de la présente recherche était déjà terminée. Depuis, la commission Laurent a déposé son rapport final le 27 avril 2021 à Montréal, et il a été rendu public le 3 mai 2021. La présente recherche reconnaît le travail effectué par les commissaires et toutes les personnes ayant témoigné devant la commission. Il apparaît important de contextualiser la présente recherche dans le courant de mouvance politique au sujet de la protection de la jeunesse. Ainsi, une brève réflexion sur les constats de la CSDEPJ sera offerte dans cette section.

Tout d'abord, dans son rapport, la CSDEPJ ([2021](#)) reconnaît que la charge de travail des intervenants du réseau de la protection de la jeunesse s'est alourdie, alors que le soutien et l'accompagnement offerts se sont fragilisés. La commission reconnaît également que la réforme institutionnelle de 2015, intégrant la protection de la jeunesse dans les CISSS et les

CIUSSS, a fragilisé la gestion et le leadership du secteur psychosocial. Le soutien clinique a également été touché par la suppression du portail de soutien. La CSDEPJ reconnaît que les modèles de gestion des CISSS et des CIUSSS ne sont pas adaptés aux services de la protection de la jeunesse, qu'il existe des disparités entre les services d'une région administrative à une autre et que les services de première ligne sont affaiblis. Elle reconnaît également que les jeunes issus des minorités, tels que les jeunes autochtones, anglophones ou immigrants, sont surreprésentés au sein des DPJs, et que des barrières se dressent devant leur accessibilité aux soins et services ([CSDEPJ, 2021](#)). Les observations de la CSDEPJ sont conformes aux résultats obtenus dans le cadre de la présente étude. La fusion des DPJs dans le réseau des CISSS et des CIUSSS a été abordée par les participants de la recherche. Il en va de même pour la charge de travail trop grande comparativement aux ressources de temps des intervenants du réseau de la PJ qui leur nuit lorsque vient le temps d'offrir des accompagnements et des interventions personnalisés et du soutien clinique. Sur le plan des constats figurant dans le rapport de la commission, on retrouve le « manque de voix » des enfants placés ainsi que le fait qu'il est nécessaire de laisser la place aux enfants pour s'exprimer et de prendre en considération leur parole dans les interventions ([CSDEPJ, 2021](#)). On reconnaît ici les dires de certains jeunes adultes interrogés dont il a été question plus tôt, spécialement quant à leur méfiance et à leur manque d'opportunité pour exprimer clairement leurs demandes et leurs besoins. On peut également lire, dans le rapport, que les enfants sont peu informés de leurs droits et qu'ils devraient l'être davantage. Le constat que les changements de milieux de vie ont des effets sur les liens d'attachement et sur le sentiment de sécurité des jeunes est conforme avec les résultats des recherches précédentes ([Prince et al., 2019](#); [Morton, 2017](#) et [Garrett, 2018](#)) et de la présente étude. La commission soutient qu'il est important d'individualiser les services et de normaliser le plus possible les milieux de vie des jeunes placés. Ce discours a souvent été exprimé par les participants des trois groupes de la présente étude. Bien qu'il n'en fût guère question dans la présente recherche, la CSDEPJ conclut qu'il est nécessaire de placer l'enfant au cœur des interventions lors des conflits de séparation des parents ([CSDEPJ, 2021](#)). Quant à la vie adulte, la commission appuie qu'il est primordial de soutenir davantage les jeunes placés dans leur préparation à la vie adulte, et que cette préparation doit s'effectuer plus tôt dans le parcours des jeunes. Elle remarque également que les jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité sont laissés à

eux-mêmes et qu'ils ont souvent un retard scolaire, voire un manque de qualification pour intégrer le milieu du travail. Souvent, ils sont laissés sans hébergement stable et ils sont dépendants de l'aide sociale. De plus, un nombre insuffisant de jeunes adultes bénéficient du PQJ : il faut donc davantage prioriser la formation et la scolarisation ([CSDEPJ, 2021](#)). Tous ces constats sont également des résultats de la présente étude. Quant aux intervenants, la commission reconnaît qu'ils n'ont pas toutes les ressources afin d'offrir des soins et des services de qualité, que leur charge de travail est trop grande et que le support leur étant offert est trop faible : il en découle un épuisement des intervenants. La présente recherche en est venue aux mêmes résultats. On constate également que la supervision clinique est insuffisante, et qu'il y a un manque sur le plan de la formation ([CSDEPJ, 2021](#)). Ces constats sont forts comparables aux résultats de notre étude. Au sujet des mesures légales et institutionnelles, les commissaires déplorent que l'accès aux services soit difficile, spécialement pour les jeunes adultes. À cet effet, ils reconnaissent la sensibilité de l'enjeu de la transition à l'âge adulte et le fait qu'il pourrait être intéressant de reporter l'âge maximum pour recevoir les services au-delà de la majorité. Ils reconnaissent également la nuisance des mesures de contrôle et le fait que les décisions ne sont pas toujours centrées sur le bien-être des jeunes. Les membres de la commission soulignent également l'importance de la stabilité, de la continuité, de l'intensité et de l'approche humaine des services. Ils mentionnent également qu'il est important d'investir davantage pour la protection de la jeunesse et d'offrir plus de ressources aux organismes communautaires, aux services en première ligne, aux services de garde, aux écoles et en prévention ([CSDEPJ, 2021](#)). À cet effet, plusieurs des constats de la CSDEPJ figurent comme résultats de la présente étude. Sur le plan de la CIP, les commissaires stipulent, dans leur rapport final, que le travail en silo entraîne une hausse des signalements et n'est pas efficace dans le cadre du travail auprès des jeunes placés. Des besoins figurent également dans le rapport : le besoin d'adopter une vision commune de l'intervention, d'uniformiser les pratiques de concertation, de reconnaître les expertises professionnelles et communautaires, d'avoir davantage de collaboration entre les services sociaux et le milieu scolaire et plus de concertation entre les milieux universitaire et clinique, d'obtenir plus de collaboration avec les parents des jeunes, et d'offrir plus de soutien pour les familles d'accueil. Également, on stipule, dans le rapport de la commission, que les approches collaboratives sont nécessaires en milieu de la protection de la jeunesse, et que la

confidentialité est un enjeu pour l'intervention de qualité avec les jeunes placés ([CSDEPJ, 2021](#)). Certains de ces besoins constatés dans le rapport de la CSDEPJ font écho aux résultats de la recherche. C'est le cas, entre autres, du manque de collaboration entre les diverses instances venant en aide aux jeunes placés et aux adultes ayant été placés, du besoin de reconnaissance de l'expertise du milieu communautaire et de l'enjeu de la confidentialité. Les objectifs des recommandATIONS faites par la CSDEPJ sont donc d'instaurer une société bienveillante envers les enfants, d'offrir un meilleur accès à des services de prévention, d'offrir une « famille pour la vie » aux enfants placés, de réunir tous les acteurs possibles pour simplifier les parcours des enfants en PJ, de soutenir les intervenants en offrant de meilleures conditions de travail, des services cliniques et un accès à la formation uniformes, d'amener des changements législatifs, de permettre aux enfants de faire entendre leur voix dans toute décision les concernant, et de nommer un directeur national à la protection de la jeunesse, sous-ministre, dont le rôle serait d'uniformiser l'application de la loi en LPJ et LSJPA ([CSDEPJ, 2021](#)). À la lumière des résultats de la présente étude, les objectifs de la commission semblent bien campés sur les besoins des jeunes placés et pourraient répondre aux besoins exprimés par les jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité interrogés, ainsi qu'aux besoins exprimés par les intervenants des réseaux public et communautaire s'étant exprimé dans le cadre de la présente recherche.

Conclusion

Les connaissances acquises dans le cadre de maintes recherches ont soulevé certaines préoccupations par rapport aux jeunes placés jusqu'à majorité, spécialement par rapport à la continuité des services, mais également quant à l'expérience de la transition à la vie adulte en contexte de placement jusqu'à majorité. La présente recherche avait comme objectif de brosser le portrait de la période suivant le placement, durant laquelle se vit la transition à la vie adulte des jeunes placés jusqu'à majorité, et des pratiques de CIP des intervenants de ces jeunes adultes. Il a été vu que le vécu des jeunes placés jusqu'à majorité les prédispose à expérimenter plusieurs problématiques de santé mentale, de consommation, de désaffiliation et d'instabilité résidentielle via l'exposition à des problématiques familiales. Cette exposition à diverses problématiques, combinée à différents types de mauvais traitements, incarne souvent le motif du placement. Le vécu de ces enfants lors du placement est instable, ce qui causerait d'autres problèmes. Les jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité interrogés dans le cadre de cette étude ont été amenés à changer plusieurs fois d'unités, de centres de réadaptation, de centres jeunesse, de foyers de groupe, de centres sécuritaires, ou ont été amenés à faire des va-et-vient entre différentes familles d'accueil. Cette instabilité est associée à une, ou plusieurs, rupture des cercles sociaux et des réseaux de soutien de ces jeunes adultes, qui ont développé une méfiance envers les adultes, puisqu'ils ont appris que ceux-ci n'étaient que de passage dans leur vie. Or, la confiance dans la relation intervenant-jeune adulte a été identifiée par les intervenants comme un facteur clé dans l'intervention auprès des jeunes placés, tant durant leur placement qu'à l'âge adulte, après leur placement. D'ailleurs, une fois à 18 ans, les jeunes interrogés ne s'identifiaient pas encore comme des adultes à part entière, particulièrement quant à leur indépendance émotionnelle et économique, mais également sur le plan de la connaissance de soi. En effet, ils ont vécu une période d'exploration identitaire durant laquelle ils se sont « plantés » : ils ont vécu diverses expériences pour apprendre à se connaître et ils ont tenté de réparer le « bibelot cassé » du mieux qu'ils le pouvaient. Aussi, c'est à cette période que certains de ces jeunes adultes peuvent tenter d'obtenir une forme d'approbation parentale et de reprendre contact avec leurs parents qui, souvent, n'ont guère changé et exhibent les mêmes problématiques qui ont mené au placement. Or, les jeunes placés n'ont pas été suffisamment préparés à être autonomes, responsables, ou encore à faire face aux problématiques de leur parents, comme la

consommation de drogues ou la prostitution. Cette période d'essais et d'erreurs est d'ailleurs propice à ce que les jeunes adultes consomment eux-mêmes des drogues, commettent des délits ou se retrouvent à la rue. Une meilleure préparation à la vie adulte, à la prise de responsabilités et à l'autonomie devrait être entreprise lors des placements, en plus d'un meilleur suivi et d'une meilleure continuité du soutien après 18 ans, et ce, afin d'éviter l'impact négatif des problématiques que peuvent vivre les jeunes adultes à la fin de leur placement. À cet effet, le PQJ a été identifié comme une bonne solution dont on tire insuffisamment profits : le suivi devrait être établi plus tôt, durer plus longtemps et plus de jeunes devraient en profiter. La fin du placement est un défi en soi pour les jeunes adultes placés jusqu'à majorité, particulièrement à cause de la perte du réseau social et du manque de projet clairement défini. Ainsi, le plus grand défi des jeunes, lors de leur fin de placement, est de remplir les sphères de leur vie. Ils doivent établir un projet de vie stable dans lequel ils peuvent s'investir, ils doivent également se bâtir un réseau social positif et stable, et spécifiquement entretenir une bonne relation avec un adulte significatif, lequel sera également stable dans la vie du jeune. Ils doivent également apprendre à faire confiance. En contrepartie, le vécu des jeunes placés les amène à être très résilients et débrouillards. Ils doivent néanmoins identifier un projet dans lequel investir leur énergie pour bénéficier de ces qualités. Pour ce qui est de la CIP, les intervenants des réseaux de la PJ et communautaires collaborent bien au sein même de leur propre organisme. Cependant, entre les 2 réseaux, la collaboration est plus compliquée. Certaines barrières administratives et certains enjeux de surcharge de travail y font obstacle. En revanche, les intervenants des 2 milieux ont un fort désir et une forte motivation à collaborer entre eux. Ainsi, il est important, afin de s'assurer que les meilleurs services soient offerts aux jeunes placés ou ayant été placés, de surmonter ces obstacles. Pour ce faire, il faudra investir davantage de ressources, particulièrement au niveau du PQJ, afin d'offrir plus de suivis et des suivis plus longs, mais également en matière de ressources humaines en PJ afin que les intervenants aient suffisamment de temps pour établir un contact avec les autres acteurs concernés et pour collaborer avec eux.

Le recrutement de 3 groupes de participants dans l'étude a permis d'aborder les différentes thématiques de la recherche sous plusieurs points de vue. Les résultats de l'étude sont ainsi davantage nuancés que si seulement des jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité avaient été interrogés. Aussi, l'analyse thématique réalisée sur les données recueillie

grâce à la codification de type *In Vivo* jointe à la codification descriptive, a permis de conserver intacts le plus possible les discours des participants durant leur analyse et leur comparaison pour enfin en tirer des conclusions. L'approche descriptive a permis de collecter et de classer les observations des participants, alors que l'approche *In Vivo* a permis de conserver le sens de leurs propos. Cela a donc permis de conserver la couleur et la richesse des expériences des participants jusque dans les conclusions de la recherche. Également, les entrevues semi-dirigées ont laissé suffisamment de place aux participants pour s'exprimer librement concernant la transition à la vie adulte en contexte de placement jusqu'à majorité. Ainsi, la recherche a bénéficié de l'expertise des intervenants et des jeunes adultes concernant leur vécu. Aussi, l'exploration de plusieurs thématiques, comme le vécu avant et durant le placement, a permis de brosser un large portrait de la transition à la vie adulte des jeunes placés jusqu'à majorité et de la contextualiser.

Cette recherche comporte certaines limites. Concrètement, comme le recrutement a pris place dans des organismes communautaires, il est probable que les jeunes adultes rejoints par les efforts de recrutement soient, jusqu'à un certain point, affiliés à ces organismes communautaires et ne soient donc pas les jeunes adultes les plus désaffiliés ou marginalisés. Pour la même raison, les participants du groupe 1 n'étaient pas les plus affiliés au système de santé et services sociaux, puisqu'ils avaient encore besoin de l'aide des organismes communautaires au moment des entrevues. Il est donc compris que les participants du groupe 1 ne sont guère les plus marginalisés et désaffiliés ni les moins marginalisés et désaffiliés de la population. Ainsi, il est assumé que ce sont des jeunes adultes ayant une transition à la vie adulte moyennement difficile à la fin de leur placement. La recherche n'a donc pas pu prendre en compte les problématiques les plus difficiles que peuvent vivre les jeunes adultes à la suite de leur placement, ni les facteurs menant à l'expérience de transition à la vie adulte la plus réussie. Le processus de recrutement dut également faire face à plusieurs obstacles, puisqu'il s'est déroulé en période pandémique, durant laquelle plusieurs organismes communautaires ont dû fermer leurs portes. Ainsi, il a été difficile d'obtenir la coopération de certains organismes et d'y recruter des participants pour les groupes 1 et 3. Aussi, les mesures spéciales en lien avec la pandémie de COVID-19 dans les CSSS a été un frein au recrutement dans le groupe 2. Ainsi, la taille de l'échantillon est plus petite que prévue. Une autre limite

de l'étude serait l'aspect rétrospectif des témoignages des jeunes adultes sur certaines thématiques des entrevues. Spécifiquement, ils ont relaté leurs expériences avant et durant le placement, ce qui faisait parfois référence à plus de 10 ans dans le passé. Ainsi, il est possible que les discours du groupe 1 comprennent des biais rétrospectifs. Cependant, plusieurs des expériences racontées ont été très marquantes pour les jeunes adultes et représentent leur perception quant au déroulement de leur transition à la vie adulte après leur placement. Ainsi, ces possibles biais rétrospectifs ne font pas obstacle à l'objectif de la présente étude qui était de représenter les perceptions des jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité.

Dans le cadre de recherches ultérieures, il serait intéressant d'aborder les facteurs organisationnels de la CIP dans les instances publiques, comme les centres de réadaptation, les CSSS et CIUSSS, et ceux du milieu communautaire, et ce, afin de mieux cerner quelles sont les barrières administratives qui nuisent aux collaborations entre les services venant en aide aux jeunes ayant été placés jusqu'à majorité transitant à l'âge adulte et quels sont les facteurs administratifs facilitant ces collaborations. Également, de futures recherches pourraient évaluer l'apport des recommandATIONS de la CSDEPJ dans le système de la PJ. Après que la situation sociosanitaire soit revenue à la normale, une recherche similaire réalisée avec un mode de recrutement différent permettrait possiblement d'interroger les jeunes adultes qui n'ont pas pu être rejoints par le recrutement de la présente étude. Par exemple, un recrutement terrain dans les organismes communautaires d'hébergement d'urgence pourrait atteindre les jeunes adultes récemment sortis d'un placement. Il a été vu que plusieurs des jeunes ayant manifesté des comportements externalisés ou internalisés, comme des épisodes dépressifs, des idéations et des tentatives suicidaires et de l'anxiété, ont des parents qui ont également eu des problématiques de santé mentale. Ainsi, il serait intéressant dans des recherches ultérieures d'observer la transmission intergénérationnelle des problématiques de santé mentale chez ces jeunes et quels sont les facteurs de risque et de protection quant à cette transmission intergénérationnelle.

Bibliographie

- Arnett, J. J. (1998). Learning to Stand Alone: The Contemporary American Transition to Adulthood in Cultural and Historical Context. *Human Development*, 41(5-6), 295-315. <https://doi.org/10.1159/000022591>
- Arnett, J. J. (2000). Emerging adulthood: A theory of development from the late teens through the twenties. *American Psychologist*, 55(5), 469-480. <https://doi.org/10.1037/0003-066x.55.5.469>
- Arnett, J. J. (2004). *Emerging Adulthood: The Winding Road from the Late Teens Through the Twenties*. Oxford : Oxford University Press. [ISBN: 978-0199929382](https://doi.org/10.1017/000022591)
- Archer, J., Bower, P., Gilbody, S., Lovell, K., Richards, D., Gask, L., Dickens, C., & Coventry, P. (2012). Collaborative care for depression and anxiety problems. *Cochrane Database of Systematic Reviews*. Published. <https://doi.org/10.1002/14651858.cd006525.pub2>
- Boudreau, D. M., Capoccia, K. L., Sullivan, S. D., Blough, D. K., Ellsworth, A. J., Clark, D. L., ... Stevens, N. G. (2002). Collaborative Care Model to Improve Outcomes in Major Depression. *Annals of Pharmacotherapy*, 36(4), 585-591. <https://doi.org/10.1345/aph.1a259>
- Burns, B. J., Phillips, S. D., Wagner, H. R., Barth, R. P., Kolko, D. J., Campbell, Y., & Landsverk, J. (2004). Mental Health Need and Access to Mental Health Services by Youths Involved With Child Welfare: A National Survey. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 43(8), 960-970. <https://doi.org/10.1097/01.chi.0000127590.95585.65>
- Carabelli, G., & Lyon, D. (2016). Young people's orientations to the future: navigating the present and imagining the future. *Journal of Youth Studies*, 19(8), 1110-1127. <https://doi.org/10.1080/13676261.2016.1145641>
- Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé. (2010). *Référentiel national de compétences en matière d'interprofessionnalisme*. Consulté à l'adresse https://www.rcpi.ulaval.ca/fileadmin/media/Coffre_a_ouils/CIHC_IPCompetencies-FrR_Sep710.pdf
- Careau, E. (2013). Processus de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux. Proposition d'une grille d'observation des rencontres d'équipe interdisciplinaires. Université Laval.
- Careau, E., Brière, N., Houle, N., Dumont, S., Maziade, J., Paré, L., Desaulniers, M., Museux, A.-C. (2014 et rev. 2018). *Continuum des pratiques de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux - Guide explicatif*. Réseau de collaboration sur les pratiques interprofessionnelles en santé et services sociaux (RCPI).

- Chamberlain, P., Price, J. M., Reid, J. B., Landsverk, J., Fisher, P. A., & Stoolmiller, M. (2006). Who disrupts from placement in foster and kinship care? *Child Abuse & Neglect*, 30(4), 409-424. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2005.11.004>
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. 2000. *Mémoire adressé au groupe de travail sur le secteur de la santé et des relations humaines : La modernisation du système professionnel et le respect des droits des enfants*. https://www.cdpedj.qc.ca/storage/app/media/publications/modern_systeme.pdf
- Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes*. https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf
- Côté, J. E. (2014). The Dangerous Myth of Emerging Adulthood: An Evidence-Based Critique of a Flawed Developmental Theory. *Applied Developmental Science*, 18(4), 177-188. <https://doi.org/10.1080/10888691.2014.954451>
- D'Amour, D. 1997. *Structuration de la collaboration interprofessionnelle dans les services de santé de première ligne au Québec*. Thèse de Doctorat: pp. 399, Médecine. Montréal: GRIS, Université de Montréal.
- D'amour, D., & Oandasan, I. (2005). Interprofessionality as the field of interprofessional practice and interprofessional education : An emerging concept. *Journal of Interprofessional Care*, 19(sup1), 8-20. <https://doi.org/10.1080/13561820500081604>
- Détail de l'audience — Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*. (2020, 30 novembre). [Vidéo]. Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. https://www.csdepj.gouv.qc.ca/audiences/enregistrement-des-audiences-publiques/detail-de-laudience/?tx_cspqaudiences_audiences%5Baudiences%5D=62&tx_cspqaudiences_audiences%5Baction%5D=show&tx_cspqaudiences_audiences%5Bcontroller%5D=Audiences&cHash=f6300812181ad662d4990b6ce497cfb4
- Drapeau, S., Hélie, S., Turcotte, D., Chateaufneuf, D., Poirier, M-A., Saint-Jacques, M-C., Turcotte, G. (2015). *L'évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse : Qu'en est-il huit ans plus tard?* Rapport final déposé à la Direction des jeunes et des familles du MSSS, Québec, Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque, 76.
- Dobson, K. S., McLarnon, M. J., Pandya, K., & Pusch, D. (2021). A latent profile analysis of adverse childhood experiences and adult health in a community sample. *Child Abuse & Neglect*, 114, 104927. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2020.104927>
- Erikson, E. H. (1968). *Identity: Youth and Crisis*. New York, États-Unis : W. W. Norton.
- Erikson, E. H. (1993). *Childhood and Society*. New-York, États-Unis : W. W. Norton.

- Garrett, K. L. (2018). Exploring Possibilities with Professionals on Youth Aging Out of Placement. *Walden Dissertations and Doctoral Studies Collection*. Walden University. <https://scholarworks.waldenu.edu/dissertations/6026>
- Harrigan, M. (2000). *En quête de qualité dans les soins de santé canadiens : amélioration continue de la qualité (2^e édition)*. Consulté à l'adresse <http://publications.gc.ca/pub?id=9.640450&sl=0>
- Hartnett, M. A., Falconnier, L., Leathers, S., & Testa, M. (1999). *Placement stability study*. University of Illinois at Urbana-Champaign: Children and Family Research Center, School of Social Work.
- Hutchison, E. D. (2007). *Dimensions of Human Behavior: The Changing Life Course* (3rd éd.). Thousand Oaks, Canada : SAGE Publications.
- James, S., Landsverk, J., & Slymen, D. J. (2004). Placement movement in out-of-home care: patterns and predictors. *Children and Youth Services Review*, 26(2), 185-206. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2004.01.008>
- Ladhani, S., Cullen, O., Dawes, N., & Dimitropoulos, G. (2019). Transitioning to adulthood: A glance at the education system. *Children and Youth Services Review*, 96, 100-107. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2018.11.024>
- Lemieux-Charles, L., & McGuire, W. L. (2006). What Do We Know about Health Care Team Effectiveness? A Review of the Literature. *Medical Care Research and Review*, 63(3), 263-300. <https://doi.org/10.1177/1077558706287003>
- Leslie, L. K., Gordon, J. N., Meneken, L., Premji, K., Michelmore, K. L., & Ganger, W. (2005). The Physical, Developmental, and Mental Health Needs of Young Children in Child Welfare by Initial Placement Type. *Journal of Developmental & Behavioral Pediatrics*, 26(3), 177-185. <https://doi.org/10.1097/00004703-200506000-00003>
- Magee, C., Guhn, M., Schonert-Reichl, K. A., & Oberle, E. (2019). Mental well-being among children in foster care: The role of supportive adults. *Children and Youth Services Review*, 102, 128-134. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2019.05.005>
- Manzoni, A. (2016). Conceptualizing and measuring youth independence multidimensionally in the United States. *Acta Sociologica*, 59(4), 362-377. <https://doi.org/10.1177/0001699316653797>
- Meca, A., Ritchie, R. A., Beyers, W., Schwartz, S. J., Picariello, S., Zamboanga, B. L., ... Benitez, C. G. (2015). Identity Centrality and Psychosocial Functioning. *Emerging Adulthood*, 3(5), 327-339. <https://doi.org/10.1177/2167696815593183>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2010). Manuel de référence sur la protection de la jeunesse. *La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec*. ISBN : [978-2-550-60036-7](https://doi.org/10.1177/2167696815593183)

- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2015). Plan d'action en santé mentale 2015-2020. *La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux*. ISBN : [978-2-550-79699-2](https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2017.09.028)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2015-2). Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020. *La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux*. ISBN : [978-2-550-72033-1](https://doi.org/10.1016/j.adolescence.2019.05.004)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2021). Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux 2021. *Directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux*. ISBN : [978-2-550-90098-6](https://doi.org/10.1176/appi.ajp.160.12.2141)
- Morton, B. M. (2017). Growing up fast: Implications for foster youth when independence and early adulthood collide. *Children and Youth Services Review*, 82, 156-161. <https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2017.09.028>
- Prince, D. M., Vidal, S., Okpych, N., Connel, C. M. (2019). Effects of individual risk and state housing factors on adverse outcomes in a national sample of youth transitioning out of foster Care. *Journal of Adolescence* 74(33-44). <https://doi.org/10.1016/j.adolescence.2019.05.004>
- Reinherz, H. Z., Paradis, A. D., Giaconia, R. M., Stashwick, C. K., & Fitzmaurice, G. (2003). Childhood and adolescent predictors of major depressive disorder in the transition to adulthood. *American Journal of Psychiatry*, 160, 2141–2147. <https://doi.org/10.1176/appi.ajp.160.12.2141>
- Réseau de collaboration sur les pratiques interprofessionnelles en santé et service sociaux. (2010). Étude des besoins de formation continue en lien avec la collaboration interprofessionnelle dans les établissements du RUIS-UL: Rapport d'analyse (pp. 58 p.). Québec, Canada.
- Robert, M., Pauzé, R., & Fournier, L. (2005). Factors associated with homelessness of adolescents under supervision of the youth protection system. *Journal of Adolescence*, 28(2), 215-230. <https://doi.org/10.1016/j.adolescence.2005.02.004>
- Roy-Byrne, P. P., Katon, W., Cowley, D. S., & Russo, J. (2001). A Randomized Effectiveness Trial of Collaborative Care for Patients With Panic Disorder in Primary Care. *Archives of General Psychiatry*, 58(9), 869. <https://doi.org/10.1001/archpsyc.58.9.869>
- Saldaña, J. (2015). *The Coding Manual for Qualitative Researchers Third Edition* (3rd éd.). Arizona State University, États-Unis : SAGE Publications Ltd.
- San Martin Rodriguez, L., Beaulieu, M.-D., D'Amour, D., & Ferrada-Videla, M. (2005). The determinants of successful collaboration: A review of theoretical and empirical studies. *J Interprof Care*, 19(2), 132-147. <https://doi.org/10.1080/13561820500082677>
- Schwartz, S. J. (2016). Turning Point for a Turning Point. *Emerging Adulthood*, 4(5), 307-317. <https://doi.org/10.1177/2167696815624640>

- Scutella, R. (2012). *Journeys Home : Research Report No. 1*. Consulté à l'adresse https://melbourneinstitute.unimelb.edu.au/data/assets/pdf_file/0007/2202838/Scutella_et_al_Journeys_Home_Research_Report_W1.pdf
- Shaw, T. V. (2010). Reunification from foster care: Informing measures over time. *Children and Youth Services Review*, 32(4), 475-481. DOI: [10.1016/j.chilyouth.2009.09.013](https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2009.09.013)
- Simpson, A., Richards, D., Gask, L., Hennessy, S., & Escott, D. (2008). Patients' experiences of receiving collaborative care for the treatment of depression in the UK: a qualitative investigation. *Mental Health in Family Medicine*, 5, 95-104.
- Sukhera, J., Fisman, S., & Davidson, S. (2015). Mind the gap: a review of mental health service delivery for transition age youth. *Vulnerable Children and Youth Studies*, 1-10. <https://doi.org/10.1080/17450128.2015.1080393>
- Vleioras, G., & Mantziou, A. (2017). Social Role Transitions and Perceived Adulthood Status. *Emerging Adulthood*, 6(3), 200-205. <https://doi.org/10.1177/2167696817722470>

Annexe A : Formulaire de consentement

Formulaire de consentement - intervenants

Titre du projet : Transition à la vie adulte à la suite d'un placement jusqu'à majorité : portrait des suivis et des pratiques de collaboration interprofessionnelle.

Présentation du chercheur

Cette recherche est réalisée dans le cadre du projet de maîtrise de Gabriel Bernard, dirigé par Marie-Claude Richard, de l'école de psychologie à l'Université Laval, et sous la codirection de Emmanuelle Careau, du département de réadaptation de la Faculté de médecine.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

Nature et objectifs du projet

La recherche a pour but d'explorer le déroulement de la transition à la vie adulte des personnes ayant été placées jusqu'à majorité sous la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ) ou de la loi sur la justice pénale pour les adolescents (LSJPA), la continuité des suivis et les pratiques de collaboration interprofessionnelle. La recherche a pour but de collecter les impressions des jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité et de leurs intervenants pour mieux comprendre les parcours des jeunes vivant cette transition et les pratiques autour d'eux.

Déroulement du projet

Votre participation à cette recherche consiste à répondre à des questions qui vous seront posées dans le cadre d'une entrevue individuelle d'environ 45 à 75 minutes dans un milieu neutre et discret de votre choix et à un moment qui vous convient le plus, par téléphone ou par vidéoconférence, via la plateforme *zoom* ou *Microsoft Teams*, au choix. Un enregistrement audio de l'entrevue sera réalisé à des fins de transcription. Les questions porteront sur les éléments suivants:

- Organisme et population visée;
- Soutien aux jeunes;
- Pratiques de collaboration interprofessionnelle.

Avantages, risques ou inconvénients possibles liés à votre participation et compensation

Le fait de participer à cette recherche vous offre une occasion de réfléchir et de discuter en toute confidentialité, du parcours des jeunes durant et après le placement. Vous pourrez exprimer vos perceptions quant à la préparation à la vie adulte en contexte placement et les éléments que vous jugez positifs ou à améliorer en milieu de placement. Vous pourrez également réfléchir aux pratiques de collaboration interprofessionnelle au sein des réseaux public et communautaire, selon votre expérience et perspective.

Il est possible que le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions quant à certaines problématiques encourues dans le cadre de votre travail. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec l'interviewer.

Afin de compenser les frais encourus par votre participation à ce projet de recherche, un montant de 20\$ vous sera remis.

Participation volontaire et droit de retrait

Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche. Vous pouvez aussi mettre fin à votre participation en tout temps sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision. Si vous décidez de mettre fin à votre participation, il est important d'en prévenir le chercheur dont les coordonnées sont incluses dans ce document. Tout le matériel permettant de vous identifier, incluant l'enregistrement de l'entrevue, et les données que vous aurez fournies seront alors détruits, à moins que vous n'autorisiez le chercheur à les utiliser pour la recherche, malgré votre retrait. Le cas échéant, ils seront conservés selon les mesures décrites ci-après et qui seront appliquées pour tous les participants.

Confidentialité

Les chercheurs sont tenus d'assurer la confidentialité aux participants. À cet égard, voici les mesures qui seront appliquées dans le cadre de la présente recherche :

Durant la recherche:

- Votre nom et tous ceux cités durant l'entrevue seront remplacés par un code;
- Seul le chercheur, Gabriel Bernard, aura accès à la liste contenant les noms et les codes, elle-même conservée séparément du matériel de la recherche, des données et des formulaires de consentement;
- Tout le matériel de la recherche, incluant les formulaires de consentement et les enregistrements, sera conservé dans un classeur barré;
- Les données en format numérique seront, pour leur part, conservées dans des fichiers encryptés dont l'accès sera protégé par l'utilisation d'un mot de passe et auquel seul le chercheur aura accès;

Lors de la diffusion des résultats :

- Les noms des participants ne paraîtront dans aucun rapport;
- Les résultats seront présentés sous forme globale de sorte que les résultats individuels des participants ne seront jamais communiqués;
- Les résultats de la recherche seront publiés dans des revues scientifiques, et aucun participant ne pourra y être identifié ou reconnu;
- Un court résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils aimeraient recevoir le document, juste après l'espace prévu pour leur signature.

Après la fin de la recherche :

- Tout le matériel et toutes les données seront détruits au plus tard en septembre 2026;

En conformité avec les articles 38 et 39 sur la *Loi sur la protection de la jeunesse*, les situations d'abus ou de compromission doivent être et seront signalées. La confidentialité est ainsi assurée dans les limites prescrites par les lois québécoises et canadiennes.

Remerciements

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude. C'est pourquoi nous tenons à vous remercier pour le temps et l'attention que vous acceptez de consacrer à votre participation.

Signatures

Je soussigné(e) _____ consens librement à participer à la recherche intitulée : « Transition à la vie adulte à la suite d'un placement jusqu'à majorité : portrait des suivis et des pratiques de collaboration interprofessionnelle ». J'ai pris connaissance du formulaire et j'ai compris le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche. Je suis satisfait(e) des explications, précisions et réponses que le chercheur m'a fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet.

Signature du participant, de la participante

Date

Je soussigné(e) _____ consens également à être recontacté(e) dans le cadre de la recherche pour un second entretien avant septembre 2026.

Signature du participant, de la participante

Date

Un court résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils aimeraient recevoir le document. Les résultats ne seront pas disponibles avant le 1^{er} septembre 2021. Si cette adresse changeait d'ici cette date, vous êtes invité(e) à informer le chercheur de la nouvelle adresse où vous souhaitez recevoir ce document.

L'adresse (électronique ou postale) à laquelle je souhaite recevoir un court résumé des résultats de la recherche est la suivante :

J'ai expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche au participant. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et j'ai vérifié la compréhension du participant.

Signature du chercheur ou de son représentant

Date

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions sur la recherche, sur les implications de votre participation ou pour se retirer du projet, veuillez communiquer avec Gabriel Bernard, étudiant à la maîtrise, au numéro de téléphone suivant : (xxx) xxx-xxxx ou à l'adresse courriel suivante : gabriel.bernard.1@ulaval.ca.

Plaintes ou critiques

Toute plainte ou critique sur ce projet de recherche pourra être adressée au Bureau de l'Ombudsman de l'Université Laval :

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320
2325, rue de l'Université
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
Renseignements - Secrétariat : (418) 656-3081
Ligne sans frais : 1-866-323-2271
Courriel : info@ombudsman.ulaval.ca

Copie du participant

Formulaire de consentement – jeunes adultes

Titre du projet : Transition à la vie adulte à la suite d'un placement jusqu'à majorité : portrait des suivis et des pratiques de collaboration interprofessionnelle.

Présentation du chercheur

Cette recherche est réalisée dans le cadre du projet de maîtrise de Gabriel Bernard, dirigé par Marie-Claude Richard, de l'école de psychologie à l'Université Laval, et sous la codirection de Emmanuelle Careau, du département de réadaptation de la Faculté de médecine.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

Nature et objectifs du projet

La recherche a pour but d'explorer le déroulement de la transition à la vie adulte des personnes ayant été placées jusqu'à majorité sous la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ) ou de la loi sur la justice pénale pour les adolescents (LSJPA), la continuité des suivis et les pratiques de collaboration interprofessionnelle. La recherche a pour but de collecter les impressions des jeunes adultes ayant été placés jusqu'à majorité et de leurs intervenants pour mieux comprendre les parcours des jeunes vivant cette transition et les pratiques autour d'eux.

Déroulement du projet

Votre participation à cette recherche consiste à répondre à des questions qui vous seront posées dans le cadre d'une entrevue individuelle d'environ 45 à 75 minutes dans un milieu neutre et discret de votre choix et à un moment qui vous convient le plus, par téléphone ou par vidéoconférence, via la plateforme *zoom* ou *Microsoft Teams*, au choix. Un enregistrement audio de l'entrevue sera réalisé à des fins de transcription. Les questions porteront sur les éléments suivants:

- Historique de placement et trajectoire;
- Atteinte de l'âge adulte;
- Soutien de l'entourage;
- Pratiques de collaboration interprofessionnelle.

Avantages, risques ou inconvénients possibles liés à votre participation et compensation

Le fait de participer à cette recherche vous offre une occasion de réfléchir et de discuter en toute confidentialité de votre parcours durant et après le placement. Vous pourrez exprimer vos perceptions quant à la préparation à la vie adulte en contexte de placement et les éléments que vous jugez positifs et négatifs. Vous pourrez réfléchir aux choses à améliorer dans le milieu de placement, de même qu'aux pratiques de collaboration interprofessionnelle au sein des réseaux public et communautaire, selon votre expérience et perspective.

Il est possible que le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou des émotions désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec l'interviewer. De plus, vous trouverez en pièce jointe une liste de ressources en mesure de vous aider, au besoin.

Afin de compenser les frais encourus par votre participation à ce projet de recherche, un montant de 20\$ vous sera remis.

Participation volontaire et droit de retrait

Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche. Vous pouvez aussi mettre fin à votre participation en tout temps sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision. Si vous décidez de mettre fin à votre participation, il est important d'en prévenir le chercheur dont les coordonnées sont incluses dans ce document. Tout le matériel permettant de vous identifier, incluant l'enregistrement de l'entrevue, et les données que vous aurez fournies seront alors détruits, à moins que vous n'autorisiez le chercheur à les utiliser pour la recherche, malgré votre retrait. Le cas échéant, ils seront conservés selon les mesures décrites ci-après et qui seront appliquées pour tous les participants.

Confidentialité

Les chercheurs sont tenus d'assurer la confidentialité aux participants. À cet égard, voici les mesures qui seront appliquées dans le cadre de la présente recherche :

Durant la recherche:

- Votre nom et tous ceux cités durant l'entrevue seront remplacés par un code;
- Seul le chercheur, Gabriel Bernard, aura accès à la liste contenant les noms et les codes, elle-même conservée séparément du matériel de la recherche, des données et des formulaires de consentement;
- Tout le matériel de la recherche, incluant les formulaires de consentement et les enregistrements, sera conservé dans un classeur barré;
- Les données en format numérique seront, pour leur part, conservées dans des fichiers encryptés dont l'accès sera protégé par l'utilisation d'un mot de passe et auquel seul le chercheur aura accès;

Lors de la diffusion des résultats :

- Les noms des participants ne paraîtront dans aucun rapport;
- Les résultats seront présentés sous forme globale de sorte que les résultats individuels des participants ne seront jamais communiqués;
- Les résultats de la recherche seront publiés dans des revues scientifiques, et aucun participant ne pourra y être identifié ou reconnu;
- Un court résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils aimeraient recevoir le document, juste après l'espace prévu pour leur signature.

Après la fin de la recherche :

- Tout le matériel et toutes les données seront détruits au plus tard en septembre 2026;

En conformité avec les articles 38 et 39 sur la *Loi sur la protection de la jeunesse*, les situations d'abus ou de compromission doivent être et seront signalées. La confidentialité est ainsi assurée dans les limites prescrites par les lois québécoises et canadiennes.

Remerciements

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude. C'est pourquoi nous tenons à vous remercier pour le temps et l'attention que vous acceptez de consacrer à votre participation.

Signatures

Je soussigné(e) _____ consens librement à participer à la recherche intitulée : « Transition à la vie adulte à la suite d'un placement jusqu'à majorité : portrait des suivis et des pratiques de collaboration interprofessionnelle ». J'ai pris connaissance du formulaire et j'ai compris le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche. Je suis satisfait(e) des explications, précisions et réponses que le chercheur m'a fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet.

Signature du participant, de la participante

Date

Je soussigné(e) _____ consens également à être recontacté(e) dans le cadre de la recherche pour un second entretien avant septembre 2026.

Signature du participant, de la participante

Date

Un court résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils aimeraient recevoir le document. Les résultats ne seront pas disponibles avant le 1^{er} septembre 2021. Si cette adresse changeait d'ici cette date, vous êtes invité(e) à informer le chercheur de la nouvelle adresse où vous souhaitez recevoir ce document.

L'adresse (électronique ou postale) à laquelle je souhaite recevoir un court résumé des résultats de la recherche est la suivante :

J'ai expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche au participant. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et j'ai vérifié la compréhension du participant.

Signature du chercheur ou de son représentant

Date

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions sur la recherche, sur les implications de votre participation ou pour se retirer du projet, veuillez communiquer avec Gabriel Bernard, étudiant à la maîtrise, au numéro de téléphone suivant : (xxx) xxx-xxxx ou à l'adresse courriel suivante : gabriel.bernard.1@ulaval.ca

Plaintes ou critiques

Toute plainte ou critique sur ce projet de recherche pourra être adressée au Bureau de l'Ombudsman de l'Université Laval :

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320
2325, rue de l'Université
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
Renseignements - Secrétariat : (418) 656-3081
Ligne sans frais : 1-866-323-2271
Courriel : info@ombudsman.ulaval.ca

Copie du participant

Annexe B : Guides d'entrevue

Guide d'entrevue - jeunes adultes¹

1. Présentation

Bonjour, je me présente, je m'appelle Gabriel, je fais une maîtrise en psychologie et je travaille sur la transition à la vie adulte en contexte de placement jusqu'à majorité, sous la LPJ et la LSJPA, ainsi que sur la collaboration interprofessionnelle. Je fais donc une recherche avec les anciens jeunes de la DPJ. Je te remercie d'ailleurs beaucoup de bien vouloir y participer. À ce propos, c'est une étude exploratoire, donc je t'invite à parler librement et n'hésite pas si tu as quelque chose à dire ou à ajouter qui ne répondrait pas spécifiquement à une question, mais que tu juges important de mentionner. Je te propose donc de revoir rapidement le formulaire de consentement puis de débiter l'entrevue, dont les thèmes sont l'âge adulte, le placement, le soutien et la collaboration interprofessionnelle.

2. Âge adulte

- a. Te considères-tu comme un adulte?
 - i. Si oui, pourquoi, qu'est-ce qui fait de toi un adulte, selon toi?
 1. Serais-tu capable d'identifier un événement ou une qualité qui a contribué à faire de toi un adulte à part entière?
 - ii. Si non, comment cela? Qu'est-ce qui ferait de toi un adulte?
 1. Pourrais-tu évaluer si tu es prêt à être un adulte, et si non, quand le serais-tu, ou qu'est-ce qui te manquerait pour en être un?
 - iii. Si en partie, qu'est-ce qui fait que tu n'es pas complètement un adulte, selon toi? Qu'est-ce qui fait que tu es encore un adolescent, selon toi?
 1. Serais-tu en mesure d'identifier un événement qui a contribué à te faire sentir partiellement comme un adulte?
- b. Te perçois-tu comme indépendant?
 - i. En général;
 - ii. Financièrement;
 - iii. Quant au lieu de résidence;
 - iv. Émotionnellement.

3. Historique de placement et trajectoire

- a. Quand as-tu été, pour la 1^e fois, en contact avec la DPJ ou le système de justice pour les adolescents?
 - i. Quel âge avais-tu?
 - ii. Quand as-tu été « placé », sous la LPJ ou la LSJPA?
 - iii. Quel était le motif?
 - iv. Où as-tu résidé jusqu'à tes 18 ans?

¹ Le masculin est utilisé afin d'alléger le texte.

1. Peux-tu nommer quels furent tes lieux de résidence et de quel âge à quel âge tu y as résidé? (CJ, famille adoptive, famille biologique, famille d'accueil, etc.)
- b. Où as-tu résidé/transité après tes 18 ans?
 - i. À quelle fréquence tu as dû modifier ton lieu de résidence? Était-ce une fréquence qui te convenait?
 1. Si oui, qualifierais-tu que cette situation était stable, totalement ou en partie? Et est-ce que cela t'a aidé?
 2. Si non, est-ce que cela t'a affecté?
 - a. Si oui, comment?
 - c. Avant tes 18 ans, comment percevais-tu la fin de ton placement?
 - i. Te sentais-tu préparé à cette transition?
 1. Si oui, qu'est-ce qui t'avais préparé et en quoi tu te sentais prêt?
 2. Si non, qu'est-ce qui t'aurait permis de l'être et en quoi tu ne te sentais pas prêt?
 3. As-tu suivi un quelconque programme de préparation à la vie adulte?
 4. Avais-tu des idées de vers quoi tu t'orientais (études, travail, objectifs quelconques)?
 - a. Si oui, peux-tu préciser?
 5. Quels étaient tes sentiments par rapport à la transition à l'âge adulte? (Peurs, préoccupations, appréhensions, espoir, objectifs, sentiment de défi, etc.)
 - a. As-tu eu des sentiments plutôt positifs ou plutôt négatifs lors de cette transition?
 - d. Est-ce que certaines choses t'ont aidé lors de ta transition, et au contraire, y a-t-il eu des éléments qui t'ont fait obstacle à la fin de ton placement?
 - i. Si oui, lesquels, peux-tu commenter?
 - ii. As-tu fait appel à des organismes pour t'aider par rapport à certaines difficultés (hébergement, alimentation, ameublement, budget, etc.)?
 1. Si oui, lesquels
 - iii. Connaissais-tu les organismes communautaires avant la fin de ton placement?
 1. Si oui, peux-tu nommer lesquels tu connaissais et lesquels tu as connus une fois adulte?

4. Soutien de l'entourage

- a. Avant d'être placé sous la DPJ, avais-tu l'impression d'avoir du soutien?
 - i. Émotionnellement;
 - ii. Au niveau de l'orientation (conseils);
 - iii. Financièrement;
 1. De qui venait ce soutien?
 2. Était-il stable?

3. Était-il satisfaisant?
- b. Sous les services de la LPJ/LSJPA, te sentais-tu soutenu?
 - i. Émotionnellement;
 - ii. Au niveau de l'orientation (conseils);
 - iii. Financièrement;
 1. De qui venait ce soutien?
 2. Est-ce que ce soutien était stable? Y-a-t-il eu des ruptures de ce soutien?
 3. Était-il satisfaisant?
 - iv. Dans quelle mesure as-tu perçu une continuité dans le soutien que tu as reçu entre l'avant et l'après de la fin de ton placement?
- c. Quels services as-tu alors reçus?
 - i. Soins de santé (médecin, etc.);
 - ii. Santé mentale (Psychiatre, psychologue, psychoéducateur, etc.);
 - iii. Services sociaux (éducateurs spécialisés, travailleur social, etc.);
 1. Est-ce que cela a toujours été les mêmes?
 2. En aurais-tu désiré d'autres? (Plus, moins, des différents)
 3. Étaient-ils satisfaisants?
 - iv. As-tu eu l'impression que ces professionnels se parlaient, collaboraient?
 1. Qu'est-ce qui te fait croire cela?
 2. Quelles ont été les conséquences de ce travail de collaboration (ou de non-collaboration) sur ta situation?
 3. Selon toi, est-ce qu'ils auraient dû travailler davantage en collaboration?
 - v. Y a-t-il eu des changements dans les soins et services que tu recevais à l'atteinte de tes 18 ans?
 1. Aurais-tu souhaité que certains des suivis que tu avais avant tes 18 ans se continuent après tes 18 ans?
- d. De façon générale, crois-tu que tu aies été suffisamment soutenu lors de ta transition à la vie adulte et après ton placement?
 - i. D'où provenait le soutien que tu as reçu après ton placement?
 - ii. Quel soutien t'aurait été le plus bénéfique lors ta transition à l'âge adulte, tout juste après la fin de te placement?
 1. Et plus tard, durant ta vie d'adulte?

5. Collaboration interprofessionnelle

Si je reviens à la collaboration entre les gens qui étaient autour de toi.

- a. As-tu été témoin d'interactions entre les intervenants et professionnels du réseau (CLSC, CJ; TS, Psychoéducateur, médecin, psychologue, intervenant)? (Exemple : échange d'information, rencontre d'équipe, appels téléphonique/textos entre intervenants, etc.)
 - i. As-tu été satisfait des soins et services offerts lors de ton placement?
 1. Pour quelles raisons?

2. Veux-tu me donner un exemple où la collaboration a été bénéfique pour toi?
 3. Au contraire, crois-tu qu'il y avait des inconvénients à cette collaboration?
- b. Qu'en est-il des intervenants et professionnels des organismes communautaires?
- i. As-tu été satisfait des soins et services offerts par le communautaire?
 1. Pour quelles raisons?
- c. Puis, selon toi, est-ce que les intervenants et professionnels des organismes communautaires collaboraient avec le réseau public, comme les CLSC et des CJs?
- i. As-tu été satisfait de ces collaborations?
 1. Par quoi expliquerais-tu cette satisfaction ou insatisfaction?
 2. Veux-tu me donner un exemple où la collaboration a été bénéfique pour toi?
 3. Au contraire, vois-tu qu'il y avait des inconvénients à cette collaboration?
- d. Selon toi, à quel point les décisions te concernant ont été influencées par ta situation et tes besoins spécifiques?
- i. À quel point pouvais-tu te prononcer sur les décisions?
 - ii. Ce degré de participation aux décisions te convenait-il?
 - iii. Quels impacts ça a eu sur toi? Peux-tu me donner un exemple précis?
- e. En général, dirais-tu qu'il est important pour les jeunes en transition que les intervenants collaborent ou ce n'est pas nécessaire?
- i. Si oui, comment?
 - ii. Si non, qu'est-ce qui serait le plus important?

6. Varia

- a. As-tu quelconque autre commentaire à faire?
 - i. À la suite des maints sujets abordés, estimes-tu que quelque chose doive être dit ou mentionné?
- b. Sociodémographique
 - i. Pourrais-tu spécifier quelques détails à ton propos que l'on n'aurait point abordés (âge, ville d'origine, occupations, etc.)?

1. Présentation

Bonjour, je me présente, je m'appelle Gabriel, je fais une maîtrise en psychologie et je travaille sur la transition à la vie adulte en contexte de placement jusqu'à majorité, sous la LPJ et la LSJPA, ainsi que sur la collaboration interprofessionnelle. Je fais donc une recherche avec les anciens jeunes de la DPJ. Je te remercie d'ailleurs beaucoup de bien vouloir y participer. À ce propos, c'est une étude exploratoire, donc je t'invite à parler librement et n'hésite pas si tu as quelque chose à dire ou à ajouter qui ne répondrait pas spécifiquement à une question, mais que tu juges important de mentionner. Je te propose donc de revoir rapidement le formulaire de consentement puis de débiter l'entrevue, dont les thèmes sont l'organisme et la population visée, le soutien aux jeunes et la collaboration interprofessionnelle.

2. Organisme et population visée

- a. Pourrais-tu décrire ton organisme et quelle est la population qu'il cible?
 - i. Quelles sont les problématiques les plus souvent observées chez les individus qui reçoivent vos services en général?
- b. *Est-ce qu'il t'arrive de travailler avec des jeunes récemment sortis des CJs ou ayant été placés sous la LPJ ou la LSJPA?*
 - i. *Si oui, à quelle fréquence*
 - ii. *Ont-ils des problématiques spécifiques à eux?*
 - iii. *Quelles sont leurs demandes, en général?*
 - iv. *Est-ce que les jeunes qui sortent des CJs ou d'un placement jusqu'à majorité vivent les problématiques de la même façon que les autres gens qui fréquentent ton organisme?*
 - v. Quelle est, selon tes observations, la particularité des jeunes qui sortent des CJs ou qui terminent un placement jusqu'à majorité?
 1. Quels sont leurs défis, leurs forces?

3. Soutien aux jeunes

- a. Est-ce que ton organisme offre un soutien aux jeunes?
 - i. Si oui, lequel?
 - ii. Comment se soutien se manifeste-t-il?
 - iii. *Qu'arrive-t-il de ce soutien une fois que le jeune a atteint 18 ans?*
Y-a-t-il un critère d'âge pour bénéficier du soutien de ton organisme?
- b. En dehors du soutien offert par ton organisme, de quel soutien bénéficient les jeunes lors de transition à la vie adulte, selon toi?

4. Collaboration interprofessionnelle

² Le texte en italique est utilisé pour indiquer une question spécifique aux intervenants du réseau communautaire.

Facteurs organisationnels de CIP

Intention et situation

Interactions et savoirs disciplinaires

Marqueurs de CIP, interaction, intention et satisfaction pratiques

Marqueurs et satisfaction CIP, situation et intention

- a. Comment décrirais-tu la structure de travail de ton organisme?
 - i. Quelle est l'offre de soins et services?
 - ii. Y-a-t-il une structure hiérarchique?
 - iii. As-tu du soutien de collègues et de supérieurs?
 - iv. Y-a-t-il un travail en cohésion?
 - v. Y a-t-on une vision partagée, des valeurs communes?
- b. Quelle est le rôle des personnes dans les soins et services qu'elles reçoivent de votre organisme? A-t-elle un pouvoir décisionnaire?
 - i. Les décisions sont-elles influencées par les besoins des personnes?
 - ii. Comment s'adapte l'offre de soins et services de ton organisme, selon quels facteurs?
- c. Quels sont les intervenants impliqués dans l'offre de soins et services?
 - i. Sont-ils parfois plusieurs impliqués dans un même suivi?
 1. Si oui, comment se passe le travail dans ces suivis?
 2. Comment les décisions se prennent-elles dans de tels cas?
 3. Y a-t-on des objectifs communs?
 4. Quelles sont les actions réalisées en équipes?
 5. Parmi ces personnes, y a en a-t-il parfois issues de différents domaines?
 - a. Si oui, comment arrime-t-on les différentes disciplines?
- d. Pourrais-tu me donner des exemples de pratiques lors desquelles tu estimes qu'il y a une collaboration entre différents acteurs, y compris la personne recevant les soins et services?
 - i. Comment collaborez-vous? (Rencontre inter, échange d'info, etc.)
 - ii. Ces opportunités permettent-elles de prendre des décisions de groupe ou d'orienter une orientation clinique commune? Comment?
 - iii. Sont-elles satisfaisantes, efficaces? Y sent-t-on que le temps y est bien investi? Peux-tu élaborer?
 - iv. Quels sont les impacts d'une bonne collaboration? et d'une mauvaise collaboration? Élaborez.
- e. Avec quelle(s) autre(s) source(s) de soutien ton organisme collabore-t-il?

Arrive-t-il à ton organisme de collaborer avec les CJs ou autre instance ou acteur du réseau public?

 - i. Pourrais-tu me donner un exemple de pratique qui implique une collaboration avec un autre organisme?
 - ii. Cette collaboration est-elle bénéfique, selon toi?
 1. Est-elle efficace, et pour quelles raisons?
 2. À quoi sert cette collaboration? quels en sont les impacts?
 - iii. Considères-tu qu'il pourrait y avoir une plus grande collaboration, voire établir une nouvelle collaboration, entre ton organisme et les autres qui viennent en aide aux jeunes des CJs?

5. Varia

- a. À la suite des sujet abordés, as-tu quelconque commentaire à faire?
 - i. Y a-t-il quelque chose qui devrait être mentionné selon toi?
- b. Sociodémographique;
 - i. Pourrais-tu spécifier quelques détails à ton propos que l'on n'aurait point abordés (fonction occupée, depuis combien de temps, domaine d'étude et champs d'intérêt, etc.)?

Annexe C : Liste de ressources

Accompagnement dans le rôle de parent

❖ Carrefour familles monoparentales de Charlesbourg :	❖ Ateliers d'entraide face à la rupture ❖ Conférence ❖ Distribution alimentaire ❖ Écoute et soutien ❖ Information et références	❖ 418-623-4509 ❖ www.carrefourfmc.org ❖ 7260, boul. Cloutier, Bur. 117.
➤ Entraide Parents Inc.	❖ Cafés-rencontres ❖ Conférences ❖ Écoute téléphonique 24h/24h	❖ 418-684-0050 ❖ www.entraideparents.com ❖ 1605, chemin Ste-Foy.
➤ Maison de la famille DAC	❖ Conférences ❖ Consultations individuelles ❖ Consultations conjugales ❖ Écoute téléphonique	❖ 418-623-5705 ❖ www.mfcharlesbourg.org ❖ 5560 1 ^{ère} Avenue.
➤ Mères et Monde	❖ Cafés-rencontres ❖ Dîners communautaires ❖ Logements subventionnés ❖ Programme d'insertion professionnelle	❖ 418-522-5139, ❖ www.meresetmonde.qc.ca ❖ 727, 8 ^e Avenue.

Lignes d'écoute

❖ Dépendance	❖ 1-800-SOS-JEUX
❖ Centre de prévention du suicide	❖ 418-683-4588
❖ Tel-Aide	❖ 418-686-2433
❖ Violence Info	❖ 418-677-8770
❖ Centre d'écoute téléphonique de l'Association canadienne pour la santé mentale	❖ 418-529-1899 ❖ acsmquebec.org/services/centre-ecoute-telephonique-saism
❖ Centre de Crise de Québec	❖ 418-688-4240
❖ Ligne parents	❖ 1-800-361-5085

Accompagnements et suivis

❖ Centre Femmes aux 3 A	❖ Dépannage alimentaire d'urgence ❖ Suivis ❖ Soutiens ❖ Etc.	❖ 418-529-2066 ❖ www.cf3a.ca ❖ 270, 5e Rue,
❖ AutonHommie	❖ Orientation ❖ Suivis individuels ❖ Groupes d'aide	❖ 418-648-6480 ❖ www.autonhommie.org ❖ 1575, 3e Avenue

Hébergement

❖ Maison Revivre	❖ Résidence temporaire ❖ Soupe populaire ❖ Aide alimentaire	❖ 418-523-4343 ❖ www.maisonrevivre.org ❖ 261, rue Saint-Vallier Ouest
❖ La Dauphine	❖ Réinsertion (sociale, scolaire, professionnelle) ❖ Dépannage alimentaire et sanitaire.	❖ 418-694-9616 ❖ www.maisondauphine.org ❖ 31, rue D'Auteuil
❖ Lauberivière	❖ Hébergement d'urgence ❖ Orientation	❖ 418-694-9316 ❖ www.lauberiviere.org ❖ 401, rue Saint-Paul

Renseignements

❖ Santé	❖ 811
❖ Ressources	❖ 211
❖ Psychosocial (non urgent)	❖ CLSC (CIUSSS) ❖ sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources/clsc/

Annexe D : Affiches de recrutement



Invitation à participer à une recherche

Titre de la recherche :

Transition à la vie adulte à la suite d'un placement jusqu'à majorité : portrait des suivis et des pratiques de collaboration interprofessionnelle.

Objectifs de la recherche :

Décrire les parcours lors de la transition à la vie adulte des jeunes placés jusqu'à majorité sous la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) ou sous la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) et de documenter les pratiques de collaboration interprofessionnelle qui s'organise autour de cette transition.

Critères de sélection :

- + Travailler directement avec des jeunes placés jusqu'à majorité sous la LPJ/LSJPA ou avec des adultes ayant transité à l'âge adulte en contexte de placement jusqu'à majorité sous la LPJ/LSJPA.
- + Avoir une expérience d'au moins 1 an avec cette clientèle.

Implications :

Les personnes désirant participer à la recherche recevront un formulaire de consentement par courriel ou par la poste, selon leur préférence, lequel ils devront lire attentivement avant de pouvoir participer. La participation à la recherche se résume à la passation d'une entrevue individuelle d'une durée de 45 à 75 minutes par vidéoconférence. En cas d'indisponibilité par vidéoconférence, une rencontre en personne respectant les mesures sanitaires pourra être organisée.

Important à savoir :

- + Une compensation de 20\$ pour les frais de déplacement et pour le temps sera remise aux participants.
- + Les participants seront libres à tout moment de mettre fin à l'entrevue et ce, sans préavis, ni justification.
- + Les participants pourront se retirer de la recherche à tout moment, sans préavis ni justification, et ainsi manifester son désir que ses données soient détruites.
- + Toutes les données produites par le biais des entrevues seront confidentielles et tous les noms mentionnés seront codifiés.
- + Les participants pourront choisir le lieu et le moment où les entrevues seront réalisées. Des locaux de l'Université Laval peuvent être réservés à cet effet.

Si vous êtes intéressé à participer à la recherche, pour obtenir de l'information, ou si vous avez quelque question par rapport à la recherche, veuillez contacter Gabriel Bernard par courriel à l'adresse électronique gabriel.bernard.1@ulaval.ca ou par téléphone, au [REDACTED]. Si vous connaissez quelqu'un qui pourrait être intéressé, n'hésitez pas à informer de la recherche et à référer à la présente affiche.

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université

Laval : N° d'approbation 2020-051/16-06-2020

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche sectoriel pour les jeunes en difficulté et leur famille du CIUSSS de la Capitale-Nationale (projet 2021-2099)

RECHERCHE DE PARTICIPANTS

Transition à la vie adulte à la suite d'un placement jusqu'à majorité : portrait des suivis et des pratiques de collaboration interprofessionnelle

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- ✦ Travailler directement auprès des jeunes placé sous la LPJ/LSJPA ou auprès d'adultes ayant transité à l'âge adulte en contexte de placement jusqu'à majorité sous la LPJ/LSJPA, depuis au moins un an.

La participation implique de réaliser un entretien individuel d'environ 75 minutes avec l'étudiant-chercheur.

INFORMATION

gabriel.bernard.1@ulaval.ca



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale
Québec

Invitation à participer à une recherche

Titre de la recherche :

Transition à la vie adulte à la suite d'un placement jusqu'à majorité : portrait des suivis et des pratiques de collaboration interprofessionnelle.

Objectifs de la recherche :

Décrire les parcours lors de la transition à la vie adulte des jeunes placés jusqu'à majorité sous la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) ou sous la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) et de documenter les pratiques de collaboration interprofessionnelle qui s'organise autour de cette transition.

Critères de sélection :

- ✦ Avoir entre 18 et 30 ans, inclusivement.
- ✦ Avoir atteint la majorité (18 ans) en étant placé sous la LPJ ou la LSJPA, en centre jeunesse/foyer de groupe, en famille d'accueil, centre de réadaptation, etc.

Implications :

Les personnes désirant participer à la recherche recevront un formulaire de consentement par courriel ou par la poste, selon leur préférence, lequel ils devront lire attentivement avant de pouvoir participer. La participation à la recherche se résume à la passation d'une entrevue individuelle d'une durée de 45 à 75 minutes. Il est également possible d'effectuer les entrevues en vidéoconférence ou par téléphone.

Important à savoir :

- ✦ **Une compensation de 20\$ pour les frais de déplacement et pour le temps sera remise aux participants.**
- ✦ Les participants seront libres à tout moment de mettre fin à l'entrevue et ce, sans préavis, ni justification.
- ✦ Les participants pourront se retirer de la recherche à tout moment, sans préavis ni justification, et ainsi manifester son désir que ses données soient détruites.
- ✦ Toutes les données produites par le biais des entrevues seront confidentielles et tous les noms mentionnés seront codifiés.
- ✦ Les participants pourront choisir le lieu et le moment où les entrevues seront réalisées. Des locaux de l'Université Laval peuvent être réservés à cet effet.

Si vous êtes intéressé à participer à la recherche, pour obtenir de l'information, ou si vous avez quelque question par rapport à la recherche, veuillez contacter, par courriel à l'adresse électronique gabriel.bernard.1@ulaval.ca, ou par téléphone au [REDACTED] Gabriel Bernard, chercheur principal, sous la direction de Marie-Claude Richard. Si vous connaissez quelqu'un qui pourrait être intéressé, n'hésitez pas à l'informer de la recherche et à la référer à la présente affiche.

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université
Laval : N° d'approbation 2020-051/16-06-2020

Annexe E : Livres de codes

Livre de codes - Jeunes adultes

Name	Description	Files	References
Jeune	Parcours de vie, historique et background	4	15
Âge adulte	Tout ce qui a trait à l'âge adulte, à la vision de l'adulte, à l'autonomie	4	86
Indépendance/ « petit carré »	Tout ce qui a trait plus spécifiquement à l'indépendance	4	84
Émotionnelle	Indépendance émotionnelle	3	29
Résidentielle	Indépendance résidentielle	4	39
Collaboration interprofessionnelle	CIP et ses marqueurs	3	41
Bénéficiaires	Collaboration avec le bénéficiaire- le jeune	3	63
CIP-PQJ	CIP de PQJ	2	19
CJ	CIP des CJ	2	38
Externe	CIP externe	3	74
Interne	Collabo interne	3	116
Organismes communautaires	CIP des organismes com.	3	41
Externe-CIP-Org.Com.	CIP externe des organismes communautaires	3	60
Interne-cip-org.com	CIP interne des organismes communautaires	3	9
Policiers	CIP avec la police	1	24
Réseau de la santé	CIP réseau de la santé	3	25
Scolaire	CIP Milieu scolaire	2	29
Connaissance de soi	Tout ce qui touche la connaissance de soi	4	126
Historique	Historique et background du jeune	3	55
Milieus de vie	Différent milieu de vie du jeune	4	93
Transitions et déplacements	Tout type de transition, déménagement, déplacements	4	166
Protection de la jeunesse.	Lien avec la protection de la jeunesse, historique	4	52
Autres jeunes	Ce qui a trait aux autres jeunes du CJ	4	49
Intervenants	Tout ce qui a un lien avec les intervenants du CJ	3	85
Mesures	Mesures de la DPJ	4	220
Préparation à la vie adulte	Tout ce qui touche la préparation à la fin du placement	4	155

Anticipations- appréhensions	Espoirs, craintes et sentiments avant la transition à la vie adulte par rapport à celle ci	4	61
Connaissance des milieux d'aide	Tout ce qui touche aux connaissances des milieux communautaires et autre	4	95
Suivis	Les différents suivis en DPJ	4	95
Occupationnel	Sphère occupationnelle, travail, hobbies, passions	4	38
Objectifs occupationnels	Objectifs reliés à la sphère occupationnel	4	46
Problématiques	Diverses problématiques vécues par le jeune	3	10
Comportementale	Problématiques comportementales et émotionnelles	4	65
Consommation	Problématique de consommation	3	25
Demander-recevoir de l'aide	Demander de l'aide	2	44
Économiques	Problématiques liés à l'argent et l'économie	4	43
Familiale	Problématiques familiales	3	104
« La rue »	Milieu et problématiques de la rue	2	48
Montréal-Québec	Comparaison entre Montréal et Québec	1	16
Psychologique	Tout ce qui touche la santé mentale	4	63
Émotionnelle	Problématiques émotionnelles	4	121
Résidentielle	Tout ce qui touche le résidentiel et est problématiques	4	57
Sociale et relationnelle	Problématiques sociales et relationnelles	4	38
Social	Tout ce qui a trait à la sphère sociale	3	28
Amis	Plus spécifiquement aux amis	4	42
Famille	Plus spécifiquement à la famille	2	7
Intervenant	Liens sociaux avec les intervenants	3	41
Relations amoureuses	Tout ce qui touche les relations amoureuses	2	3
Soutien	Les différents soutiens autour du jeune	4	68
Intervenants	Soutien des intervenants et organismes	4	128
Milieu scolaire	Soutien du milieu scolaire	2	24
Organisme communautaire	Autres organismes communautaires	4	204
Parents et familles	Tout soutien de la part de la famille	4	66
Réseau	Soutien des organismes du réseau de la santé et services sociaux	3	14
Soutien des amis	Soutien des amis	3	40

Soutien du milieu du travail	Travail et soutien	1	1
Transitionnel	Soutien lors de la transition à la vie adulte, fin CJ	4	127
PQJ.	Soutien de PQJ	3	79
Pistes d'amélioration	Suggestions du chercheur et de la participante quant à l'avenir	4	313
Autonomisation-atelier vie adulte	Préparation post CJ	4	94
CJ - Connaissance du milieu	Faire connaître le milieu com aux intervenants du CJ	1	4
Collaboration externe	CIP externe	3	70
Élargir l'accès PQJ	PQJ - accès	4	57
Financement du communautaire	Financement du communautaire	1	14
Heures de services	Adapter les heures de services aux heures d'activité de la rue	1	9
Individualisation des services DPJ	Individualisation, connaître les jeunes	4	55
Mesures DPJ - changements	Changements dans les mesures de la DPJ	4	85
Suivis post	Suivis post - outils en place pour l'après placement	2	58

Livre de codes - intervenants réseau DPJ

Name	Description	Files	References
DPJ - LSJPA	Connaissances sur le background de la DPJ	2	20
Approches-Travail	Les pratiques des intervenants	3	194
Adaptation	Manières de s'adapter de l'organisme	3	57
Collaborations	Une des approches de l'organisme	3	127
Bénéficiaire	Collaboration avec le bénéficiaire des soins et services	3	52
Externes	Collaborations externes à l'organisme	3	97
Communautaire	Collaboration du communautaire	3	77
Famille	Collaboration avec la famille	2	5
Policiers	Collab polices	1	4
Réseau	CIP – réseau de la santé et services sociaux	3	54
Internes	Collaborations internes	3	62
Concertation	Travail de concert	3	61
Échanges d'information	Modalités d'échange d'information inter	3	94
Équipe de travail	Structure, disciplines et équipe de travail	3	46

Rencontres	Modalité de collabo interne	3	65
Prise de décisions	Méthodes et prises de décisions	3	95
Jeunes DPJ	Clientèles provenant de la DPJ	3	36
Autres soutiens	Autres sources de soutiens	1	4
Anciens jeunes DPJ	Anciens jeunes DPJ	1	1
Communautaire	Soutien des organismes communautaires	1	16
Famille	Soutien de la famille	3	26
Milieu du travail	Soutien du milieu du travail	1	6
PQJ	Un des services que les jeunes DPJ utilisent	3	28
Défis	Quels sont les défis des jeunes de la DPJ?	0	0
Autonomie	Autonomisation	3	67
« La pensée magique »	Problématique de la pensée magique	2	8
Participation des jeunes - volontariat	Volontariat	1	4
Remplir les sphères de vie	Un des défis des jeunes de la DPJ	2	10
Trouver une personne significative	Un des défis des jeunes de la DPJ	1	1
Demandes et besoins	Besoins-désirs exprimés par les jeunes provenant des services de la DPJ	2	18
Forces	Forces et qualités rencontrées chez les jeunes de la DPJ	0	0
Résiliances	Une des forces des jeune de la DPJ	3	15
Capacité d'Adaptation	Capacité d'adaptation comme force	1	7
Préparation vie adulte	Préparation à la vie adulte	3	37
Problématiques DPJ	Problématiques rencontrées chez les jeunes en DPJ	2	3
Besoin de se planter	Se planter	3	10
Consommation	Problématiques de consommation	3	11
Désir d'exploration-liberté	Problématique rencontrée chez les jeunes DPJ	3	31
Financiers	Problématiques financières des jeunes DPJ	3	10
Hébergement	Problématiques au niveau de l'hébergement	3	26
Hygiène de vie	Problématique rencontrée chez les jeunes DPJ	2	2
Judiciaires	Problématiques judiciaires	3	10

Manque d'autonomie	Manque d'autonomie	3	21
Milieu familial	Problématiques liées au dysfonctionnement du milieu familial	3	19
Problèmes de comportement	Problématiques comportementales	3	21
Prostitution	Problématique rencontrée par les jeunes DPJ	2	6
Psychologiques	Problématiques psychologiques	0	0
Santé mentale	Problématiques de santé mentale	3	22
Personnalité	Trouble de la personnalité	1	5
Retard et DI + TSA	Retard mentaux et déficience intellectuelle	1	13
Traumas	Traumatismes	1	1
Troubles de comportement	Troubles de comportement comme problématique	3	12
Social	Manque de cercle social sains	3	15
Suivis	Suivis des jeunes sous la LPJ-LSJPA	3	28
Transition	Transitions des jeunes	3	47
Vécus	Comment les jeunes vivent les problématiques rencontrées	3	13
Mesures	Mesures en DPJ	3	104
Soutien offert	Différents soutiens offerts par l'organisme communautaire	1	13
Connaissance et formations	Un des services offerts par l'organisme communautaire	3	15
Rôle-conseil	Conseils et orientation	2	16
Hygiène de vie	Accompagnement de type activité de la vie quotidienne	2	9
Matériel	Un des soutiens offerts par l'organisme communautaire	3	16
Référencement	Références vers une ressource externe	2	35
Accompagnement - orientation	Soutien d'accompagnement dans la démarche du jeune	3	36
Soutien à la famille	Soutien à la famille	1	1
Soutien social	Un des soutiens offerts par l'organisme communautaire	2	20
Écoute et soutien émotionnel	Soutien émotionnel	1	5
Normalisation de la vie	Vivre la vie normale hors du centre	1	6
Individu	Information au sujet du participant, formation, provenance, background	0	0
Background	Provenance et expériences de l'intervenant	2	15
Fonction	Rôle du participant au sein de son organisation	3	44
Formation		2	6

Pistes d'amélioration	Suggestions du chercheur et de la participante quant à l'avenir	1	24
Approche de travail	Suggestion quant aux approches de travail	1	5
Acceptabilité sociale	Acceptabilité sociale	1	50
« Donner un angle »	Orienter le jeune à la fin du placement, le lancer dans la bonne voie, ne pas cesser le travail après le cadre légal	2	11
Intervention par le groupe	Intervention par le groupe, de pair à pair, d'un jeune à un autre.	1	8
« se planter »	Laisser plus d'espace pour l'erreur, l'autonomie des jeunes	3	51
Sphère ludique	Développer la sphère ludique et les collaborations en ce sens	1	9
Suivis post	Mesure de suivi post placement	2	27
« Vivre des réussites »	Amener les jeunes à vivre plus de réussites	1	14
Autonomisation	Laisser des libertés, les amener à développer l'autonomie avant la fin du placement	2	22
Créer des ponts	Créer des ponts entre les services	2	56
Créer des espaces de collabo	Collaborations	1	58
Avec le bénéficiaire	Collabo - bénéficiaire	1	8
Formations - intervention	Se familiariser avec les interventions de différents types, avec différentes clientèles	1	85
Logements	Développer l'offre sur le plan résidentiel	1	20
Projet d'appartements supervisés	Milieu de sécurité, filet, appart supervisé	3	35
Mesures	Modifier les mesures, critères, etc.	1	73
Accès aux programmes	Accès aux programmes gouvernementaux, OMHQ et PSL, etc.	1	44
Élargir PQJ	Refonte du programme PQJ, élargissement	3	43
Stabilité personnel	Enjeu de stabilité du personnel	2	23
Temps	Enjeux de temps, surcharge	1	32

Livre de codes – intervenants organismes communautaires

Name	Description	Files	References
DPJ	Connaissances sur le background de la DPJ	3	30
Individus	Information au sujet du participant, formation, provenance, background	0	0
Background	Provenance et expériences de l'intervenant	3	30

Fonction	Rôle du participant au sein de son organisation	3	18
Formation	Formation, théorique ou pratique	4	26
Organisme	Description de l'organisme et ses rouages	3	30
Approches-Travail	Approches privilégiées et utilisées	4	177
Adaptation	Manières de s'adapter de l'organisme	4	70
Collaborations	Collaboration au sens large	4	89
Bénéficiaire	Collaboration avec le bénéficiaire des soins et services	4	84
Externes	Collaborations externes à l'organisme	4	117
Collabo CJ	Collaborations avec le CJ	4	39
Collabo PQJ	Collabo avec PQJ	2	21
Écoles	Collaboration avec les commissions scolaires et écoles	4	27
Milieu de la santé	Collaboration avec le système de santé	3	21
Organismes communautaires	Collaboration avec les organismes communautaires	4	26
Police	Collaboration avec la ville et ses services de polices	2	4
système judiciaire	Collaborations avec la cour et le tribunal	2	4
Internes	Collaborations internes	4	103
Échanges d'information	Modalités d'échange d'information entre les intervenants	4	55
Équipe de travail	Structure, disciplines et équipe de travail	4	70
Rencontres	Modalité de collaboration interne	4	69
Prise de décisions	Méthodes et prises de décisions	4	78
Clientèle	Description de la clientèle rencontrée	4	72
Critères	Critères pour l'obtention des services	4	18
Jeunes DPJ	Clientèles provenant de la DPJ	3	34
Autres soutiens	Sources variées de soutien	2	6
Amis et famille	Sources de soutiens des jeunes DPJ	3	49
Organismes communautaires	Soutien de la part des organismes communautaires	2	13
Réseau	Lien avec le réseau: CLSC, SIM, etc.	1	4
CJ	Soutien du CJ	2	13
PQJ	Soutien du PQJ	3	18
Défis	Défis au sens large	2	6
Confiance	La confiance comme défi	3	24
« Remplir les sphères de vie »	Un des défis des jeunes de la DPJ	1	11
« Sens de l'urgence »	Difficulté à canaliser leur énergie sur les bonnes choses	2	6

Demandes et besoins	Besoins-désirs exprimés par les jeunes provenant des services de la DPJ	4	26
Forces	Forces et qualités rencontrées chez les jeunes de la DPJ	2	15
Connaissance d'eux-mêmes	Forces des jeunes de la DPJ	2	2
Maturité	Une des forces des jeunes DPJ	2	7
Débrouillardise	Débrouillardise et intelligence	1	5
Ouverture sociale	Une des forces des jeunes de la DPJ	2	2
« Résilience »	Une des forces des jeune de la DPJ	3	14
Thérapie par l'art	Les jeunes utilisent bcp l'art comme canal thérapeutique	1	4
Sens de l'urgence	Être porté sur l'action, l'ici et maintenant, la mobilisation	1	3
Fréquences	Fréquence/proportion de jeunes de DPJ recevant des services de l'organisme	4	24
Problématiques DPJ	Problématiques rencontrées chez les jeunes en DPJ	4	46
Comportemental	Problématiques comportementales	2	43
Désaffiliation	Désaffiliation des jeunes	3	16
« gérer sa liberté »	Problématique rencontrée chez les jeunes DPJ	2	14
« Se planter »	Le besoin de se planter avant de réussir ou d'aller chercher de l'aide	2	7
Financiers	Problématiques financières des jeunes DPJ	3	7
Matériel	Problématiques liées au matériel/manque de matériel	1	6
Hébergement	Problématiques au niveau de l'hébergement	3	5
Hygiène de vie	Problématique rencontrée chez les jeunes DPJ	3	6
Impulsivité et gestion des émotions DPJ	Problématique d'impulsivité	3	21
Introspection lacunaire	Manque d'introspection	1	6
Judiciaires	Problèmes avec la justice	1	10
Manque d'autonomie	Problématique au niveau du développement de l'autonomie	2	33
Méfiance	Une des problématiques des jeunes DPJ	3	28
Milieu familial	Problématiques liées au dysfonctionnement du milieu familial	2	25
Estime de soi	Estime liée à la relation familiale	1	7
« J'ai mal à ma mère »	Problématique familiale avec la mère: "J'ai mal à ma mère".	1	10
Prostitution	Problématique rencontrée par les jeunes DPJ	2	2
Santé mentale	Problématiques de santé mentale	3	20
Estime de soi	Manque d'estime de soi	1	1

Toxicomanie	Problématique de consommation	3	9
Transformation sexuelle	Transition sexuelle	1	9
Vécus	Comment les jeunes vivent les problématiques rencontrées	4	29
Problématiques clientèles	Descriptions des clientèles reçues par l'organisme	3	10
Autonomie	Problématique au niveau de l'autonomie, besoins de bases	3	6
Financiers	Problématiques financières	1	1
Impulsivité et gestion des émotions	Problématiques émotionnelles	3	11
Introspection lacunaire	Manque d'introspection	1	1
Manque de connaissance du marché de travail	Manque de connaissance du marché du travail;	2	4
Milieu familial (bis)	Problématiques dans le milieu familial	2	10
Problématiques sociales	Toutes problématiques sociales	2	4
Résidentiel et hygiène de vie	Problématique lié à l'habitation et l'entretien de soi et de son milieu de vie	1	1
Santé mentale	Problématiques de santé mentale	3	26
Estime	Manque d'estime de soi	1	1
Toxicomanie	Problématiques de consommation	2	9
Troubles de comportements	Problématiques comportementales	1	2
Services	Services offerts à la clientèle de l'organisme	2	13
Soutien offert	Différents soutiens offerts par l'organisme communautaire	2	12
Accompagnement	Soutien de type accompagnement	3	26
Activités culturelles et sportives	Hobbies et activités de connaissance de soi	2	10
Connaissance et formations	Soutien au niveau des connaissances et de la formation professionnel	4	18
Empowerment	Soutien de type empowerment	3	10
Matériel	Soutien matériel et financier	2	16
Référencement	Références vers des ressources externes	4	45
Role-Conseil	Soutien de type conseil	3	22
Soutien social	Soutien social et relationnel	3	20
Soutien émotionnel	Toute forme de soutien émotionnel	3	25
Pistes d'amélioration	Suggestions du chercheur et de la participante quant à l'avenir	4	84
Collaborations-passerelles	Amélioration des passerelles de collaborations	3	30
Financements des organismes	Financements	2	11

Mesures	Suggestions sur le plan des mesures en CJ	4	36
Sociétales	Pistes d'amélioration macro	2	25
« bibelot cassé »	Un espace d'acceptation et d'aide, un cadre accueillant pour travailler les comportements	1	13

Annexe F : Cartes conceptuelles





